



Énoncé de vision stratégique

Une Vallée pour demain – Horizon 2025

Service de l'aménagement du territoire

Mars 2015

Adopté le 21 avril 2015 par la résolution 2015-R-AG140

Copie certifiée conforme

Me Véronique Denis
Greffière et adjointe à la direction générale

Donné à Gracefield ce 29^e jour du mois d'avril 2015

Une Vallée pour demain – Horizon 2025 ou l'ambition de faire de La Vallée-de-la-Gatineau un territoire gouverné efficacement, avec une MRC au service des municipalités qui la constituent et des citoyens qui l'habitent, maîtrisant sa destinée grâce à la prospérité économique, capable d'offrir à toutes ses communautés un environnement sain où s'épanouir, et disposant d'une gamme de services modernes et adaptés à la ruralité dans toute sa diversité.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), « afin de favoriser l'exercice cohérent de ses compétences en vertu de toute loi, tout organisme compétent est tenu de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire ». Le document qui suit est un projet d'énoncé de vision stratégique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, à titre d'organisme compétent pour son territoire.



HORIZON 2025

Énoncé de vision stratégique du développement
culturel, économique, environnemental et social
du territoire de La Vallée-de-la-Gatineau

TABLE DES MATIERES

Mot du préfet	6
Mot de la directrice générale	7
Un portrait de la Vallée-de-la-Gatineau	8
Aperçu du territoire val-gatinois et de sa MRC	8
Cartographie, données de base et organisation du territoire	12
Une vision stratégique territoriale, pour quoi faire?	21
Fil thématique de la vision stratégique	26
Thème 1 : aménagement, habitation et occupation du territoire	30
Consolider, améliorer et mieux utiliser les actifs collectifs	31
Renforcer l'attractivité et l'accessibilité du territoire.....	33
Mettre en valeur les patrimoines naturels, bâtis et paysagers	35
Thème 2 : développement socio-économique et vitalité du territoire	36
Pôle n°1 : La foresterie	38
Pôle n°2 : L'agroalimentaire	40
Pôle n°3 : Le récréotourisme	47
Pôle n°4 : La villégiature	50
Créneau de soutien n°1 : le développement du transport de marchandises et de la chaîne logistique	52
Créneau de soutien n°2 : Le développement de l'aéroport desservant le territoire	53
Créneau de soutien n°3 : le développement de l'apprentissage (formation et éducation)	54
Thème 3 : environnement et saines habitudes de vie	55
Protéger l'environnement	56
Préserver les ressources en eau de qualité	56

Favoriser les conditions d'une économie circulaire pour créer de la richesse et lutter contre les changements climatiques	56
Bonifier les infrastructures, équipements et services du territoire en matière d'hygiène du milieu	58
Assainir l'air	59
Être en santé dans La Vallée-de-la-Gatineau	61
Développer des environnements favorables aux saines habitudes de vie et promouvoir les loisirs actifs de plein air	61
Améliorer le niveau de santé dans la Vallée-de-la-Gatineau par l'accessibilité des services sociaux et de santé en Outaouais.....	61
Thème 4 : communications et mobilité durable	63
Une population branchée	63
Internet haute vitesse	64
Téléphonie sans-fil (cellulaire)	64
Une population mobile.....	66
Thème 5 : gouvernance de proximité, partenariats et culture(s) en mouvement	67
Moderniser l'exercice de la gouvernance.....	67
Adapter la structure de gouvernance du territoire et en optimiser les processus	68
Favoriser les conditions de maintien d'un gouvernement de proximité représentatif qui valorise l'implication citoyenne	68
Se donner les moyens du développement territorial	69
Intensifier les partenariats et le dialogue intercommunautaire	71
Favoriser un développement socioculturel dynamique	73
Annexe 1 – De l'élaboration à l'adoption de l'énoncé de vision stratégique.....	75
L'initiation de la vision stratégique par le comité d'orientation et de recommandation stratégiques (C.O.R.S.)	75
Le mot du comité organisateur du forum de réflexion stratégique	77

Intégration des recommandations et production des documents de synthèse de la vision stratégique	78
Annexe 2 – Profil socio-économique	81
Revenu disponible des ménages	81
Entreprises de plus de cinq employés dans la MRC	85
Forces et faiblesses de l'économie de la MRC	88
Nombre de travailleurs de 25 à 64 ans	89
Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage	91
Revenu moyen des travailleurs de 25 à 64 ans	92
Taux de faible revenu	93
Niveau de scolarité	94
Mobilité des travailleurs	95
Forces et faiblesses dans le profil de la population active	96
Annexe 3 – Communications sur le projet d'énoncé de vision stratégique	97
Transmission du projet d'énoncé de vision stratégique	97
Assemblées publiques de consultation	97
Publicité du projet d'énoncé de vision stratégique	98
Annexe 4 – Rapport sur la consultation publique concernant le projet d'énoncé	99

MOT DU PRÉFET

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est activement en processus de révision de son schéma d'aménagement et de développement, son outil de planification devant lui permettre une occupation dynamique du territoire, tout en tenant compte des besoins et aspirations de l'ensemble de la population.

L'énoncé de vision stratégique met de l'avant une VISION de ce que pourrait être l'ensemble du territoire de la Vallée-de-la-Gatineau à l'horizon d'une quinzaine d'années en tenant compte à la fois des forces et des faiblesses reconnues, mais aussi des opportunités et d'un potentiel de développement aussi unique qu'exceptionnel.

Les axes de développement qui découlent de la VISION tiennent compte des tendances d'une mondialisation à laquelle n'échappe pas la Vallée-de-la-Gatineau, autant que les bouleversements et les changements qui modifient nos comportements et qui encouragent une participation citoyenne de plus en plus soutenue et de mieux en mieux définie. Il sera également déterminant de travailler en étroite collaboration avec les deux réserves amérindiennes situées dans la Vallée-de-la-Gatineau et cela dans le respect de nos différences culturelles.

L'énoncé de vision stratégique a permis d'identifier les créneaux de développement prioritaires qui devront conduire à une plus grande mobilisation des acteurs dynamiques du milieu et à une mise en commun des efforts et investissements requis pour créer des emplois, générer de la richesse et lutter positivement contre la pauvreté et ce qu'elle engendre.

L'identification de nos pôles et de nos créneaux de développement socio-économique dans le cadre de nos consultations publiques nous permettra de concentrer nos efforts là où ça compte le plus. La forêt demeure notre principale ressource naturelle alors que l'agriculture mérite à la fois une consolidation et une diversification. À ces deux secteurs d'activités économiques se rattachent le tourisme et la villégiature, deux secteurs en émergence qui requièrent aussi une attention particulière en raison de la fragilité de nos écosystèmes.

Trois créneaux à fort potentiel de développement viennent s'ajouter à ces secteurs d'activités avec une certaine complémentarité. Il s'agit tout d'abord du transport de marchandises et de la chaîne logistique afin de profiter de nos deux corridors de commerce que sont la route 117 qui traverse le nord de la MRC et de la route 105 qui lui sert d'épine dorsale, du nord au sud, un peu comme la rivière Gatineau qu'elle longe sur toute sa longueur. Ensuite nous devons veiller à mettre en valeur notre plateforme aéroportuaire au bénéfice de tout le territoire. Enfin il nous faut développer l'apprentissage par une offre de formations répondant tant aux besoins des producteurs de valeur ajoutée, nos entrepreneurs, qu'à ceux de la population en valorisant les capacités de nos travailleurs actuels et de la relève.

Nous avons terminé notre planification, c'est le temps de passer à l'action!



Michel Merleau

Préfet élu de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

C'est avec une grande confiance en notre territoire et en l'avenir que nous avons travaillé à l'élaboration de la vision stratégique que vous consulterez dans les pages qui suivent. Nous croyons profondément que la Vallée-de-la-Gatineau bénéficiera de la concrétisation, à l'aide de différents outils dont le schéma d'aménagement et de développement, des aspirations qui y sont présentées. Par définition, une vision stratégique est une image globale de ce que souhaite devenir une collectivité et orientera la prise de décision dans un horizon à long terme.

Bien que le processus d'élaboration d'une vision stratégique soit prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* préalablement à l'adoption d'un schéma d'aménagement et de développement, je désire souligner le travail concerté des différents départements de la MRC afin d'obtenir cette vision globale. Vous constaterez en effet qu'il est question de beaucoup plus que d'aménagement du territoire : l'environnement, le développement socio-économique, du tourisme, des loisirs, de la culture, des télécommunications ne sont que quelques exemples de préoccupations inclus à cet ouvrage.

Suite au processus de consultations publiques et au travail du comité de consultation, voilà donc le dépôt officiel de la vision Val-Gatinoise. Je vous souhaite bonne lecture, bonne réflexion et souhaite profondément que vous adhérerez à cette représentation que la MRC se fait de son futur !



Lynn Kearney

Directrice générale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

UN PORTRAIT DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

APERÇU DU TERRITOIRE VAL-GATINOIS ET DE SA MRC

Située au cœur de l'Outaouais, la municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée-de-la-Gatineau a été constituée en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en 1982.

La juridiction regroupe deux (2) municipalités régies par la *Loi sur les cités et villes* et quinze (15) municipalités régies par le *Code municipal*, en plus de cinq (5) territoires non organisés regroupés sous son administration, pour une superficie totale de 13 977,50 kilomètres carrés¹, soit par exemple l'équivalent du tiers de la Suisse, ce qui en fait une des grandes MRC du Québec.

Les dix-sept (17) municipalités sont : Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield (ville), Grand-Remous, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Low, Maniwaki (ville), Messines, Montcerf-Lytton, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Le territoire compte aussi deux (2) communautés algonquines, Kitigan Zibi (1505 résidents en 2011; 184,18 km²), au sud de Maniwaki, et Lac-Rapide (338 résidents en 2011; 0,28 km²), au cœur de la réserve faunique La Vérendrye, ce qui porte la superficie totale du territoire à 14 161,96 km².

Les principaux accès à la région sont l'autoroute 5 à partir de la ville de Gatineau, puis vers le Nord, **la route 105** véritable épine dorsale de la Vallée-de-la-Gatineau. La route 105 se connecte au Nord à **la route 117**, reliant la région de Montréal à l'Abitibi, qui traverse la portion la plus septentrionale de la rivière Gatineau, au niveau de Grand-Remous, non loin de son origine au réservoir Baskatong, et constitue l'accès Nord au territoire val-gatinois.

La route 107 offre depuis Maniwaki en passant par les municipalités de Déléage et d'Aumond une connexion interrégionale directe et alternative vers/depuis les Laurentides sans toutefois permettre le transit de poids lourds. La région de Montréal peut aussi être rejointe depuis la Vallée-de-la-Gatineau en empruntant la route 105 en direction du Sud via la ville de Gatineau puis la nouvelle autoroute 50.

¹ Le calcul des superficies a été réalisé à partir des données du Système de découpage administratif (SDA) diffusées par le ministère des Ressources naturelles, version de juillet 2013.

La route 301 offre une connexion avec le Pontiac depuis la municipalité de Kazabazua. Aussi, une fois amélioré, le tracé de la route Transoutaouaise offrira, via les municipalités de Lac-Sainte-Marie et de Denholm, une opportunité de circulation transversale Est-Ouest pour l'Outaouais rural et de contournement du nœud routier au centre-ville de Gatineau. **Les routes 307 et 309** permettent de desservir indirectement le territoire par l'Est, ce qui concerne notamment les municipalités de Denholm et de Gracefield (secteur Point Comfort).

Le territoire est aussi doté d'**un aéroport** (Aéroport de Maniwaki – code IATA : YMW) géré en régie intermunicipale et basé dans la municipalité de Messines le long de la route 105; il constitue notamment une plateforme opérationnelle de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est contiguë à toutes les autres municipalités régionales de comté à caractère rural de l'Outaouais.

Elle est délimitée comme suit :

- **au Sud**
 - par la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

- **à l'Ouest**
 - par la MRC de Pontiac,
 - par la ZEC Pontiac (en partie dans La Vallée-de-la-Gatineau),
 - par la ZEC Bras-Coupé-Désert (dans La Vallée-de-la-Gatineau),
 - par la Forêt de l'Aigle (dans La Vallée-de-la-Gatineau);

- **au Nord**
 - par le réservoir Baskatong,
 - par la Réserve faunique La Vérendrye (en partie dans la Vallée-de-la-Gatineau) puis la MRC de La Vallée-de-l'Or (région de l'Abitibi-Témiscamingue),
 - par la ZEC Capitachouane (en partie dans La Vallée-de-la-Gatineau),
 - par la ZEC Festubert (en partie dans La Vallée-de-la-Gatineau),
 - par la ville de La Tuque (région de la Mauricie);

- **à l'Est**
 - par la MRC de Papineau,
 - par la MRC d'Antoine-Labelle (région des Laurentides).

Le développement de la région de la Vallée-de-la-Gatineau a pleinement débuté vers la fin de la première moitié du 19^e siècle grâce à l'industrie forestière et aux premiers pas de l'agriculture.

« La vallée de la Gatineau ne devait s'ouvrir que bien tard à la colonisation, vers 1835, et encore n'y eut-il aucun plan, aucune organisation méthodique en vue d'un développement logique de la région. Dès 1820, Philémon Wright et plus tard les Hamilton, les Edwards et d'autres embauchèrent tous les ans des milliers d'hommes qui s'enfouissaient dans nos montagnes pour la coupe du bois. Chaque printemps, on faisait la "drave"; nos bûcherons revenaient à Hull ou à Bytown [...]. Cependant, avec le recul de la forêt, les clairières et les champs de souches invitaient à la culture, donc à l'établissement définitif du colon [d'abord venu pour alimenter par sa force de travail les camps forestiers]. [...] Les foyers se multipliaient et les berceaux aussi. Ce fut l'origine des villages et de leurs églises. Le Pacifique Canadien bâtit alors sa ligne de chemin de fer et depuis, les travaux de voirie ont sensiblement amélioré les routes nombreuses qui sillonnent les paysages les plus pittoresques de toute la région. [...] Cette vallée est digne à mille et un titres. N'y a-t-il pas assez de légendes, d'anecdotes, de contes, de types et de sites intéressants? Nous ne sommes pas "un peuple sans histoire". Et pour être jeune, notre vallée n'en a pas moins l'âme bien trempée ».²

Aujourd'hui, **la forêt** demeure extrêmement importante et structurante pour le territoire, et le sera encore demain pour autant que son modèle d'exploitation et de mise en valeur soit conforté.

L'agriculture continue à occuper une place significative, notamment dans le corridor de la rivière Gatineau; il convient à la fois de consolider et de diversifier les activités productives agricoles tout en favorisant par ailleurs une diversification des sources de revenus à partir d'activités complémentaires.

D'autres activités qui gagnent en importance sont apparues autour de **la récréation**. Il s'agit d'une part de l'engouement pour **la villégiature**, essentiellement mais non seulement autour des lacs du territoire municipalisé, et d'autre part le développement des activités de **plein air** orientées autour de la ressource faunique notamment par l'entremise des pourvoies et des ZEC.

De manière plus large, **le récréotourisme** constitue une des voies empruntées depuis plus d'une décennie pour diversifier l'économie régionale en misant sur les atouts naturels et culturels du territoire auprès de clientèles amatrices d'activités physiques de plein air et d'histoire patrimoniale.

² In *Le nord de l'Outaouais. Manuel-Répertoire d'Histoire et de Géographie régionales*, Le Droit, Ottawa, 1938, 396 p. – Extraits du Préambule du Chapitre III de la Deuxième partie – La vallée de la Gatineau (p. 220-221).

La population val-gatinoise s'établit officiellement en décembre 2013 à **19 395 résidents pour le territoire sous juridiction de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**, et à 21 238 habitants en incluant les deux réserves indiennes.

MRC DE LA-VALLÉE-DE-LA-GATINEAU								
Population officielle - Décret 1293-2013 du 11 décembre 2013, Gazette officielle du Québec du 3 janvier 2014								
AUTRES DONNÉES SUR LA BASE DES SOMMAIRES DES RÔLES EN VIGUEUR 2013.11.28								
Superficie, voir note 2								
MUNICIPALITE	CODE	POPULATION RESIDENTE OFFICIELLE	U.E.	U.E. RÉSIDENTIELLES		ESTIMATION POPULATION SAISONNIÈRE 2.8h/U	SUPERFICIE (2)	RICHESSE FONCIERE UNIFORMISEE
			NOMBRE D'UNITÉS D'ÉVALUATION	LOGEMENTS MAISONS	CHALET			
AUMOND	83090	746	1 032	324	268	750	227,62	69 219 000\$
BLUE SEA	83045	670	1 528	305	611	1 711	87,75	159 149 376\$
BOIS-FRANC	83085	456	365	188	23	64	74,31	36 492 562\$
BOUCHETTE	83050	792	1 293	164	385	1 078	143,46	122 805 662\$
CAYAMANT	83040	869	1 707	390	669	1 873	412,94	144 791 314\$
DÉLÉAGE	83070	1 874	1 513	750	145	406	263,42	119 831 953\$
DENHOLM	83005	594	981	224	377	1 056	199,36	99 355 152\$
EGAN-SUD	83075	553	410	217	6	17	51,01	44 338 602\$
GRACEFIELD	83032	2 408	3 485	957	1 053	2 948	455,53	437 948 864\$
GRAND-REMOUS	83095	1 196	1 209	553	194	543	509,89	100 373 902\$
KAZABAZUA	83015	856	1 610	364	479	1 341	181,94	135 592 081\$
LAC STE-MARIE	83020	607	1 967	205	757	2 120	240,37	250 806 648\$
LOW	83010	934	1 579	364	474	1 327	277,39	165 733 404\$
MANIWAKI	83065	3 928	1 851	1 762			8,83	234 275 278\$
MESSINES	83060	1 640	1 714	716	480	1 344	130,81	189 222 496\$
MONTCERF-LYTTON	83088	728	730	287	124	347	379,76	58 018 995\$
STE-THÉRÈSE	83055	544	1 131	187	411	1 151	79,37	89 294 286\$
TOTAL MUNICIPALITÉS		19 395	24 105	7 957	6 456	18 077	3 723,76	2 457 249 574\$
TNO	NR830		759	11	86	241		25 127 959\$
CASCADES-MALIGNES	83904				(1)		547,89	
DEPOT-ECHOUANI	83912						336,56	
LAC-LENOTRE	83906						2 136,24	
LAC-MOSELLE	83908						1 277,71	
LAC-PYTHONGA	83902						5 955,34	
TOTAL TNO			759	11	86	241	10 253,74	25 127 959\$
TOTAL JURIDICTION		19 395	24 864	7 968	6 542	18 318	13 977,50	2 482 377 533 \$
RESERVES INDIENNES (2011)								
LAC RAPIDE		338					0,28	
KITIGAN ZIBI		1 505					184,18	
TOTAL TERRITOIRE		21 238					14 161,96	

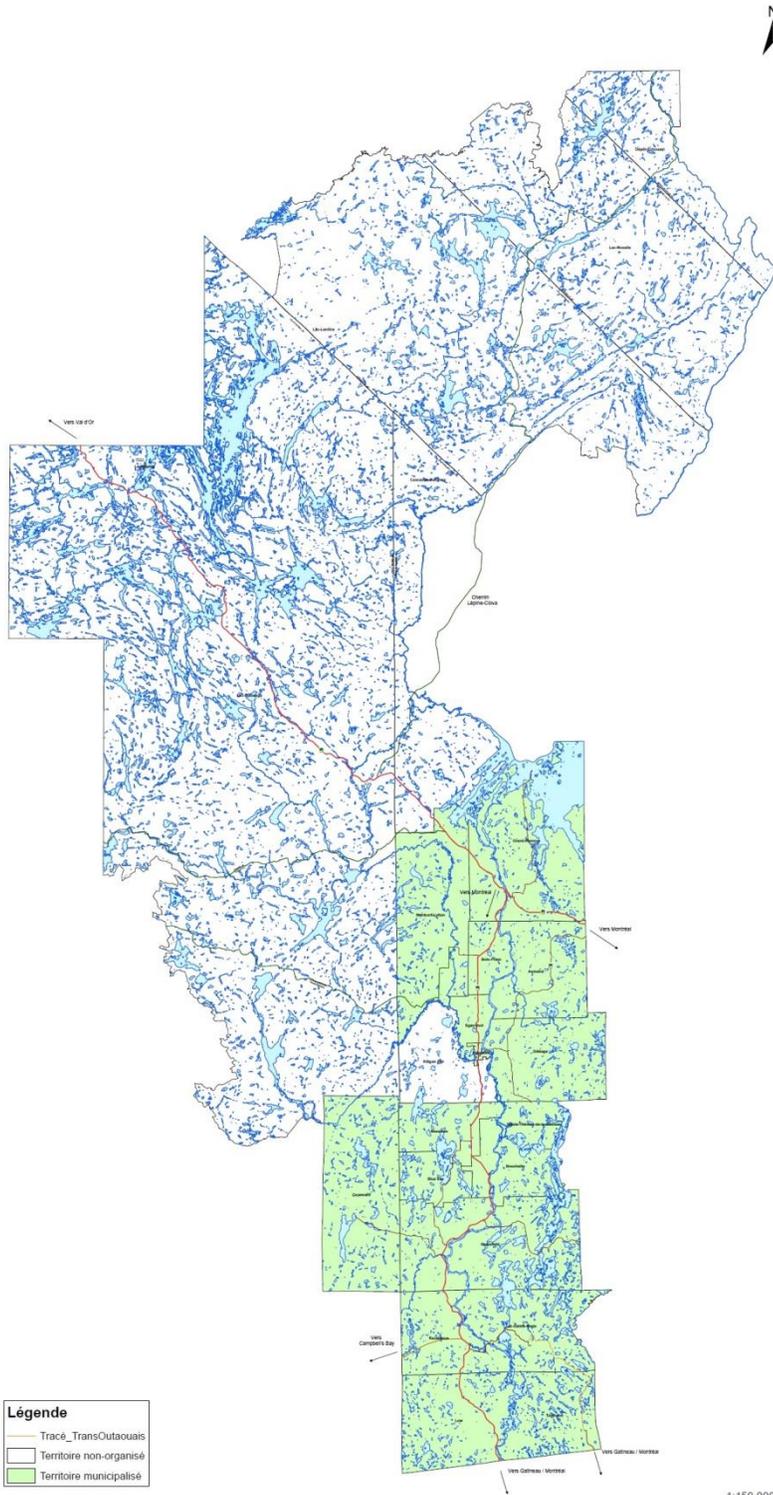
(1) TNO, NE COMPREND PAS LES CAMPS DE CHASSE ET PÊCHE

(2) NOUVEAU CALCUL DE SUPERFICIE, INCLUSION DE TOUS LES PLANS D'EAU

Le calcul des superficies a été réalisé à partir des données du Système de découpage administratif (SDA) diffusées par le ministère des Ressources naturelles, version de juillet 2013.

Les superficies sont exprimées en kilomètres carrés (km²). Ce calcul n'exclut aucun plan d'eau et il a été réalisé avec la projection conique équivalente d'Albers, NAD83, ellipsoïde GRS80.

CARTOGRAPHIE, DONNÉES DE BASE ET ORGANISATION DU TERRITOIRE



1:150 000

Territoires municipalisés et territoires non organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2013

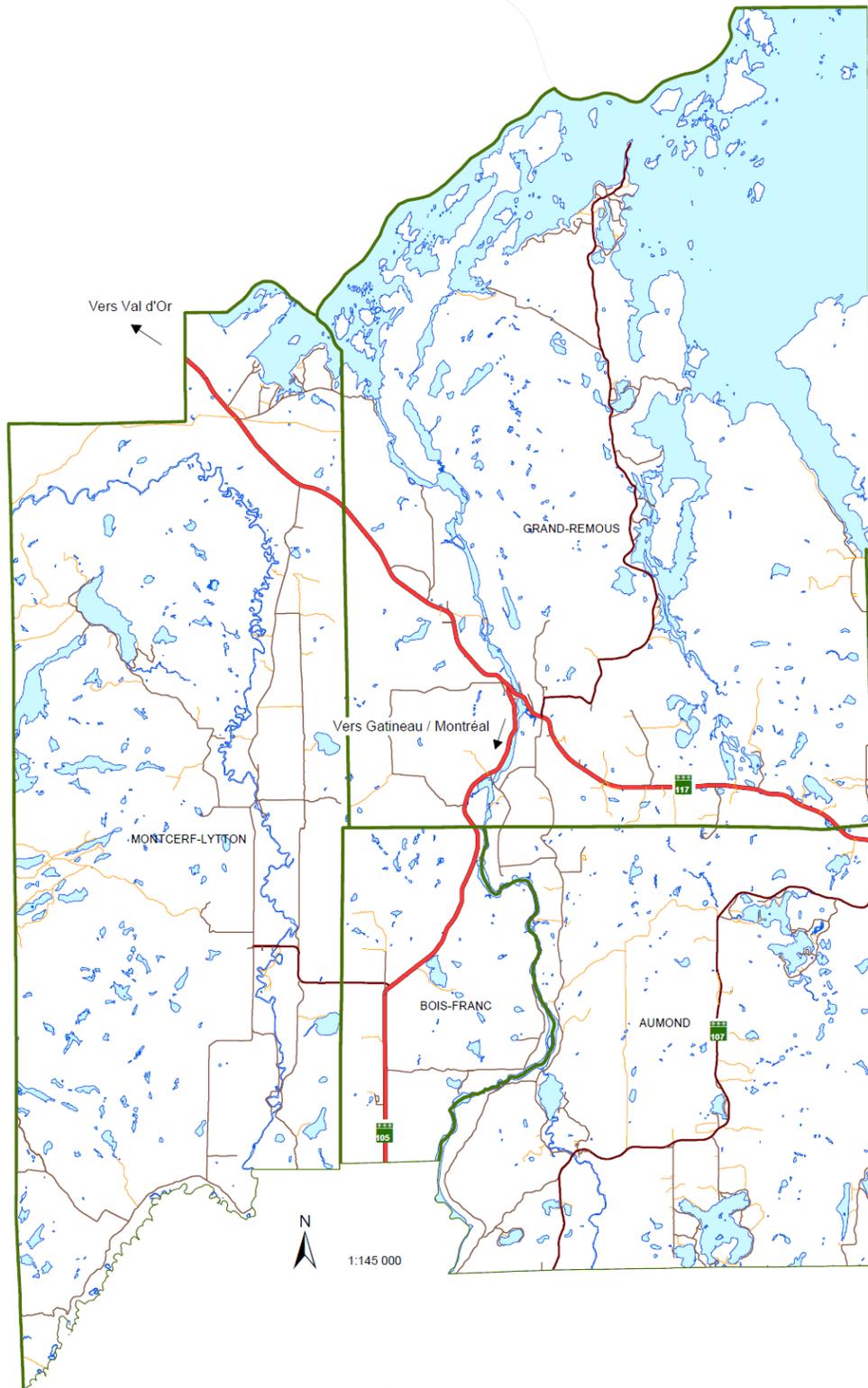
Les cartes et données qui suivent reflètent une vision administrative tout en identifiant des grands secteurs au sein des territoires municipalisés, ainsi que les territoires non organisés au Nord-Ouest où la MRC agit comme une municipalité locale.

Cette approche par secteurs géographiques permet essentiellement d'appréhender certaines grandes réalités voire disparités du territoire en ce qui a trait à la répartition de la population et à sa composition, ainsi qu'en ce qui concerne la répartition de la richesse foncière sur le territoire.

Mise en garde : les « secteurs » ci-après identifiés sont utiles à la seule fin d'introduire brièvement le territoire pour l'énoncé de vision stratégique; ils ne présument pas du découpage territorial qui sera proposé dans le schéma d'aménagement et de développement révisé qui tiendra compte d'une multitude de variables complexes qui interagissent selon des dynamiques intraterritoriale et intermunicipales davantage reflétées dans la notion de « district ».

Toutefois il appert que le caractère longiligne du territoire dont la partie municipalisée s'organise autour de la rivière Gatineau, donne un certain sens à une distinction entre territoires non organisés et territoire municipalisé, et à l'intérieur de ce dernier **une répartition Nord-Centre-Sud dans laquelle s'insère ce qu'on pourra appeler une agglomération urbaine régionale (A.U.R.)**.

Territoire municipalisé – Secteur Nord



Ce secteur comprend les municipalités de :

- **Aumont :**
746 résidents; 750 villégiateurs;
227,62 km²
- **Bois-Franc :**
456 résidents; 64 villégiateurs;
74,31 km²
- **Grand-Remous :**
1196 résidents; 543 villégiateurs;
509,89 km²
- **Montcerf-Lytton :**
728 résidents; 347 villégiateurs;
379,76 km²

Le secteur Nord en bref :

- **Superficie :**
1191,58 km² (32% territoire municipalisé)
- **Population résidente :**
3126 (16,12% de la juridiction)
- **Population saisonnière :**
1704 villégiateurs (9,30% de la juridiction)
- **Richesse foncière uniformisée :**
264 104 458 \$ (10,64% de la juridiction)

Territoire municipalisé – Secteur Agglomération Urbaine Régionale (A.U.R.)



Ce secteur se caractérise par une contiguïté des périmètres d'urbanisation des municipalités de :

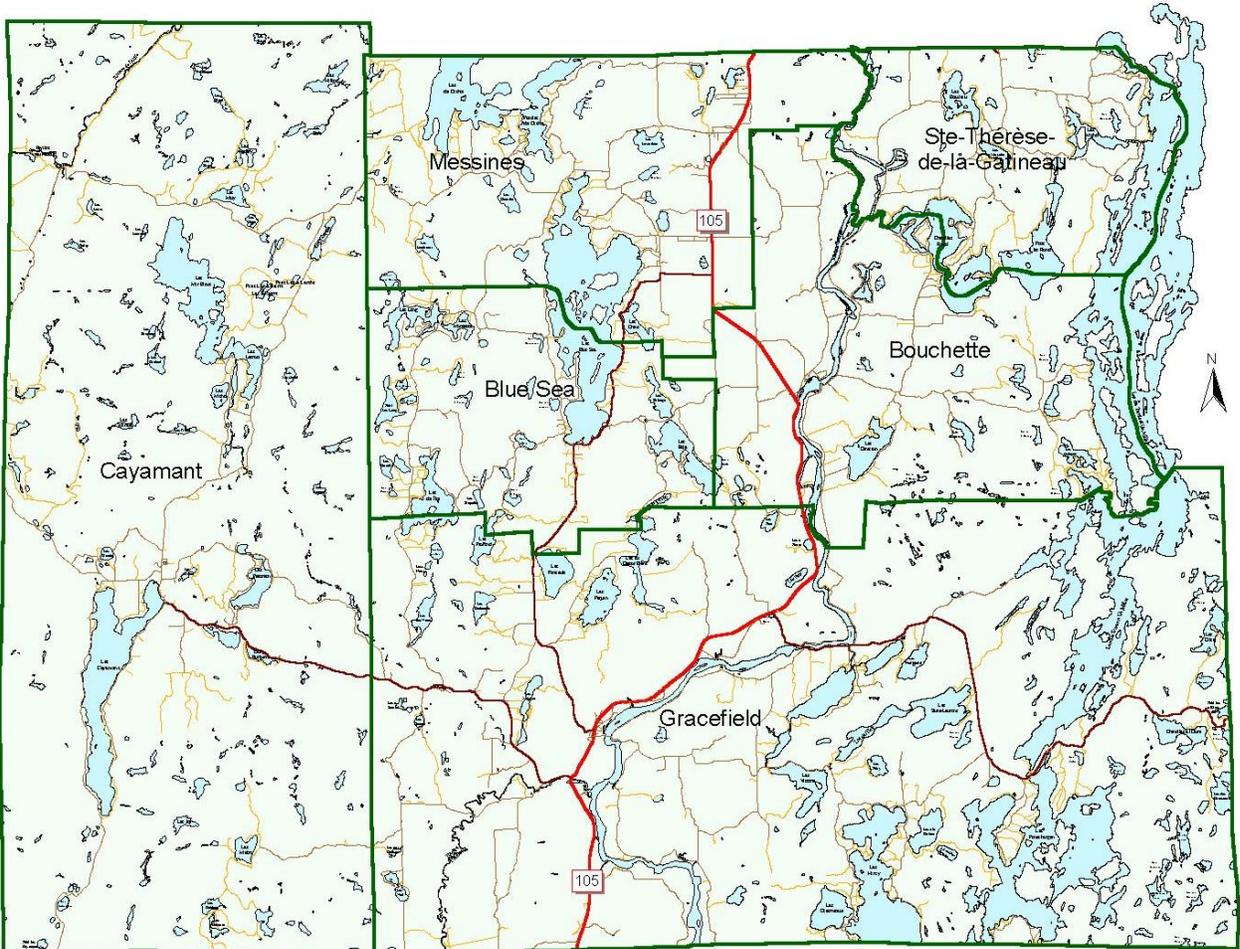
- **Délage** : 1874 résidents; 406 villégiateurs; 263,42 km²
- **Egan-Sud** : 553 résidents; 17 villégiateurs; 51,01 km²
- **Maniwaki (Ville)** : 3928 résidents; 8,83 km²

Le secteur A.U.R. en bref :

- **Superficie** :
323,26 km² (8,68% du territoire municipalisé)
- **Population résidante** :
6355 (soit 32,77% de la juridiction)
- **Population saisonnière** :
423 (2,31% de la juridiction)
- **Richesse foncière uniformisée** :
398 445 833 \$ (16,05% de la juridiction)

Dans la zone se trouve aussi la réserve indienne de **Kitigan Zibi** comptant en 2011 quelques 1505 résidents pour une superficie de 184,18 km².

Territoire municipalisé – Secteur Centre



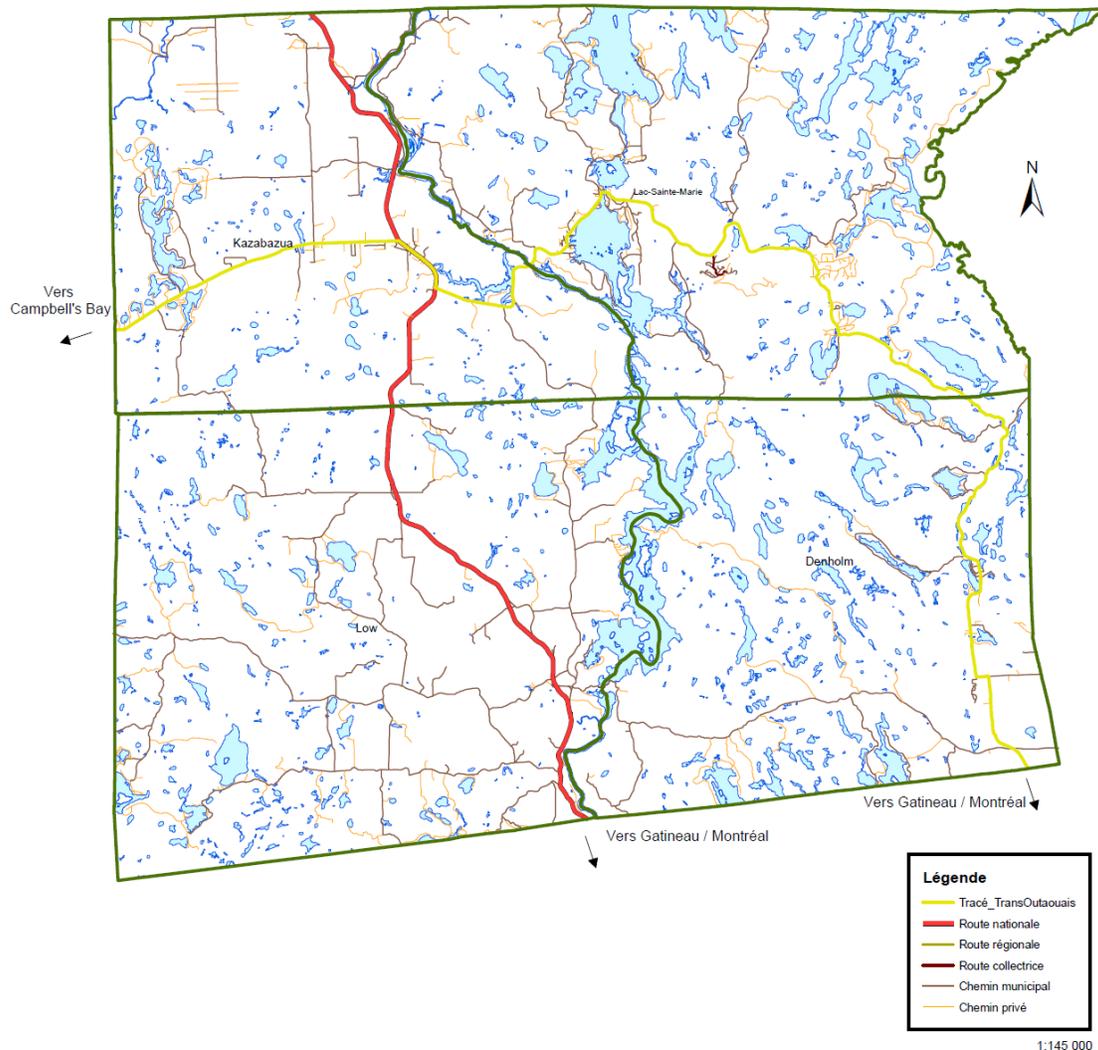
Ce secteur comprend les municipalités de :

- **Blue Sea** : 670 résidents; 1711 villégiateurs; 87,75 km²
- **Bouchette** : 792 résidents; 1078 villégiateurs; 143,46 km²
- **Cayamant** : 869 résidents; 1873 villégiateurs; 412,94 km²
- **Gracefield (Ville)** : 2408 résidents; 2948 villégiateurs; 455,53 km²; chef-lieu MRC
- **Messines** : 1640 résidents; 1344 villégiateurs; 130,81 km²
- **Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau** : 544 résidents; 1151 villégiateurs; 79,37 km²

Le secteur centre en bref :

- **Superficie** : 1309,86 km² (35,18% du territoire municipalisé)
- **Population résidante** : 6923 résidents (35,69% de la juridiction)
- **Population saisonnière** : 10 105 villégiateurs (55,16% de la juridiction)
- **Richesse foncière uniformisée** : 1 143 211 998 \$ (46,05% de la juridiction)

Territoire municipalisé – Secteur Sud

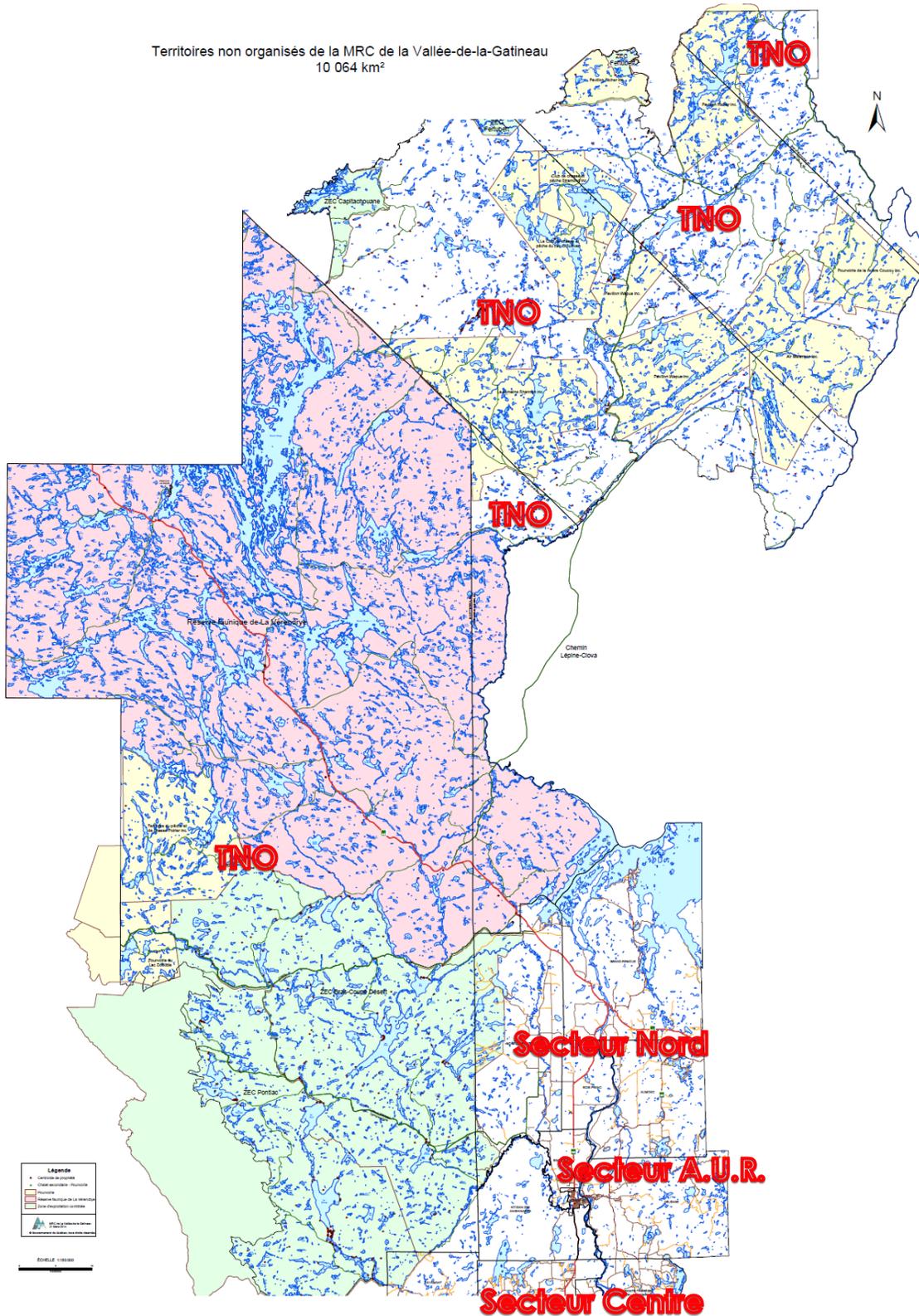


Ce secteur comprend les municipalités de :

- **Denholm** : 594 résidents; 1056 villégiateurs; 199,36 km²
- **Kazabazua** : 856 résidents; 1341 villégiateurs; 181,94 km²
- **Lac-Sainte-Marie** : 607 résidents; 2120 villégiateurs; 240,37 km²
- **Low** : 934 résidents; 1327 villégiateurs; 277,39 km²

Le secteur Sud en bref :

- **Superficie** : 899,06 km² (24,14% du territoire municipalisé)
- **Population résidente** : 2991 (15,42% de la juridiction)
- **Population saisonnière** : 5844 (31,90% de la juridiction)
- **Richesse foncière uniformisée** : 651 487 284 \$ (26,24% de la juridiction)



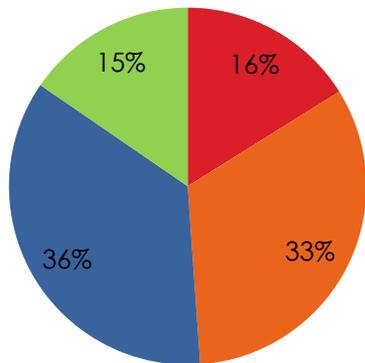
Répartition de la population résidente et saisonnière* sur le territoire



Graphique 1A (données 2013) *estimée sur la base de 2,8 hab./chalet

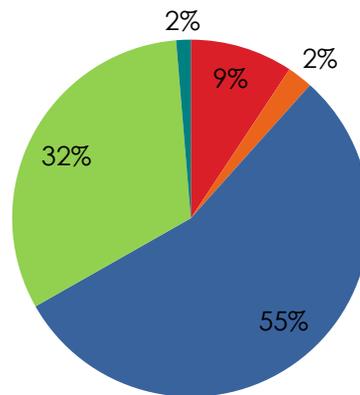
** population des réserves indiennes (données 2011; N.B. : non incluse dans le total de la juridiction)

Répartition de la population résidente entre les secteurs de la juridiction



■ Nord ■ A.U.R. ■ Centre ■ Sud

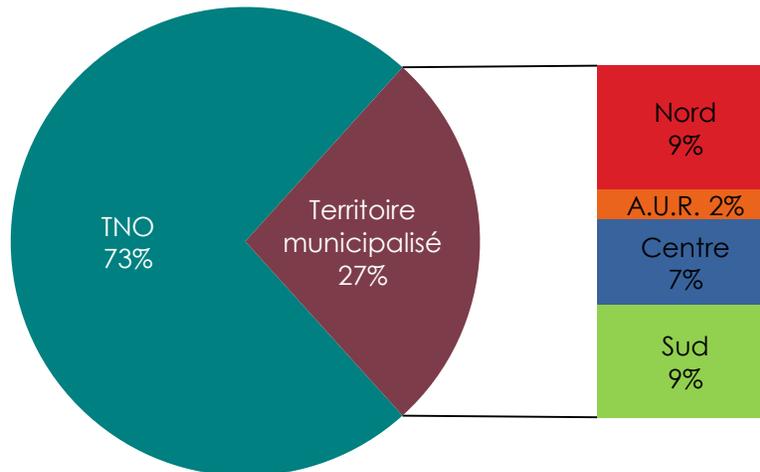
Répartition de la population saisonnière* selon les secteurs de la juridiction



■ Nord ■ A.U.R. ■ Centre ■ Sud ■ TNO

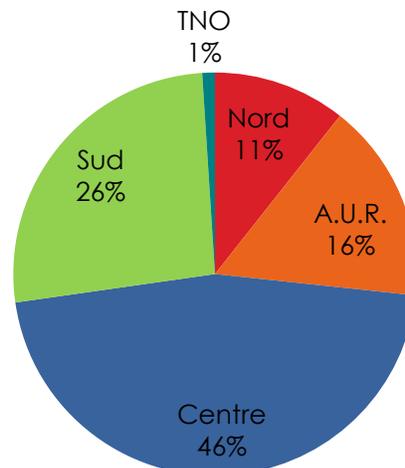
Graphique 1B (données 2013) *estimée sur la base de 2,8 hab./chalet

Part relative des secteurs de la juridiction selon leur superficie*

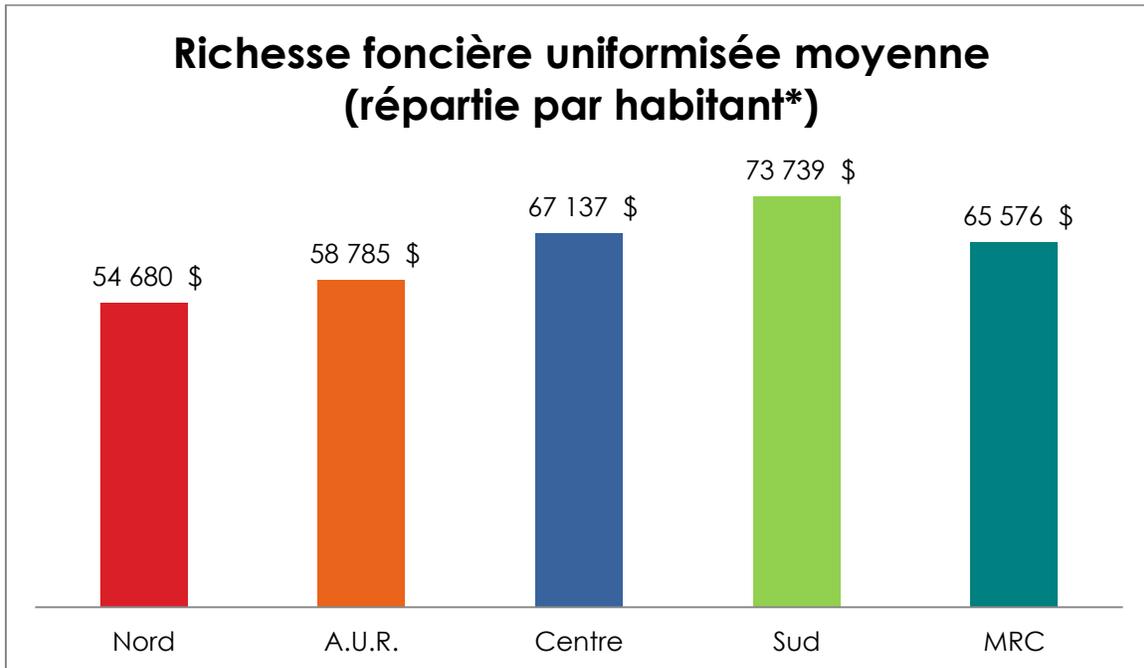


Graphique 2 (données 2013) *le calcul des superficies inclut tous les plans d'eau

Répartition de la richesse foncière uniformisée selon les secteurs



Graphique 3 (données 2013)



Graphique 4 (2013) - RFU de la juridiction : 2 482 377 533 \$; Population de la juridiction : 37 713 habitants.

* à toutes fins pratiques, « habitant » désigne ici toute personne qui est officiellement comptabilisée comme résidente et toute personne qui est incluse dans l'estimation de la population saisonnière sur la base de 2,8 hab./chalet. Ces données ne doivent pas être considérées autrement que pour les fins du présent exercice permettant de caractériser les différents secteurs du territoire en faisant ressortir les disparités à travers les secteurs du territoire dans la relation entre la population d'un secteur et la valeur des unités d'évaluation d'un secteur; elles fournissent donc seulement un ordre de grandeur, un indicateur, qui renseigne sur la richesse moyenne par habitant en immeubles de toutes sortes rapportée à la collectivité concernée et ne peuvent servir de base pour l'analyse de situations individuelles.

Nota bene : certains résidents du territoire, comptabilisés dans la population résidente officielle, peuvent se retrouver également comptabilisés dans la population estimée des villégiateurs dans le cas où ces résidents ont aussi une résidence secondaire sur le territoire.

Les graphiques précédents montrent la diversité qui caractérise la Vallée-de-la-Gatineau et dévoilent le grand défi que l'on devine pour concilier les aspirations d'une population hétérogène (résidente et saisonnière) dont la part relative est en outre disparate entre le Nord et le Sud du territoire, et dont la richesse foncière peut connaître des écarts importants d'un type de population à l'autre, pouvant occasionner par ricochet des écarts importants de la contribution relative (compte de taxe municipale) dans le secteur résidentiel.

Le développement du sentiment d'appartenance et d'un vivre-ensemble entre des communautés et des populations variées est l'un des enjeux qu'il faudra relever pour conjuguer la Vallée-de-la-Gatineau au futur.

Les graphiques révèlent aussi qu'à peine plus d'un quart du territoire est municipalisé, ce qui laisse un territoire public exceptionnel fait de grands espaces et de richesses à découvrir et à exploiter avec vertu.

Pour davantage de données chiffrées, un profil socio-économique du territoire est placé en annexe 2 à la fin du présent document.

UNE VISION STRATÉGIQUE TERRITORIALE, POUR QUOI FAIRE?

« La vision stratégique est une représentation du futur souhaité, à la fois rationnelle et intuitive, englobante et prospective. Elle implique les forces vives de la communauté et elle propose un cadre d'intervention convergent et cohérent, dans la mise en œuvre d'une ambition commune.

La vision stratégique n'est pas de même nature que les autres éléments des documents de planification. Elle se situe en amont du processus de planification de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. C'est la première étape dans l'expression du changement souhaité, une matrice de base qui donne un élan et une direction au développement d'une communauté en général : développement [culturel,] économique, environnemental et social. »³

La vision stratégique englobe ainsi les quatre dimensions du développement :

- Le niveau de vie (économie)
- Le milieu de vie (environnement)
- Le mode vie (société)
- **La qualité de vie (développement durable)**

Le présent document constitue l'énoncé de vision stratégique qui sert de préalable à la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Produit sous la supervision de son comité d'aménagement et de développement économique, cet énoncé (et avant cela son projet) est notamment le fruit d'un exercice prospectif et collectif qui débuta par une causerie visionnaire le 30 novembre 2011 au Château Logue à Maniwaki. C'est à partir du slogan **Une Vallée pour demain – Horizon 2025** que les communautés val-gatinoises ont commencé à imaginer et à dessiner leur avenir commun.

Un forum fut organisé les 19 et 20 octobre 2012 en partenariat avec la Société d'aide au développement des communautés (SADC), le Centre local de développement (CLD), le Centre local d'emploi (CLE). Son franc succès tient à la mobilisation qu'il a su susciter en rassemblant les forces vives et des acteurs des secteurs clés du territoire val-gatinois.

³ Collectif, La vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social. 2005, Direction de l'aménagement et du développement local, Ministère des Affaires municipales et des Régions.

Une Vallée pour demain – Horizon 2025 peut s'entendre comme l'expression de la volonté d'aménager et de développer durablement le territoire val-gatinois en misant sur ses richesses tant humaines que naturelles. Cette démarche prospective vise à trouver, autant que faire se peut, un point d'équilibre entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale au bénéfice de ses habitants.

Une communauté peut se définir comme une population partageant un sentiment d'appartenance dans un territoire donné. Son développement repose sur la mise en valeur des potentialités du territoire en visant l'amélioration des conditions de vie et en assurant un environnement physique, social et économique favorable au développement humain dans le respect des écosystèmes.

En se projetant dans l'avenir, on cherchera à maintenir et à renforcer les bases de communautés qui se prennent en main, qui sont apprenantes et innovantes, c'est-à-dire une population qui jouit ou qui se donne les moyens :

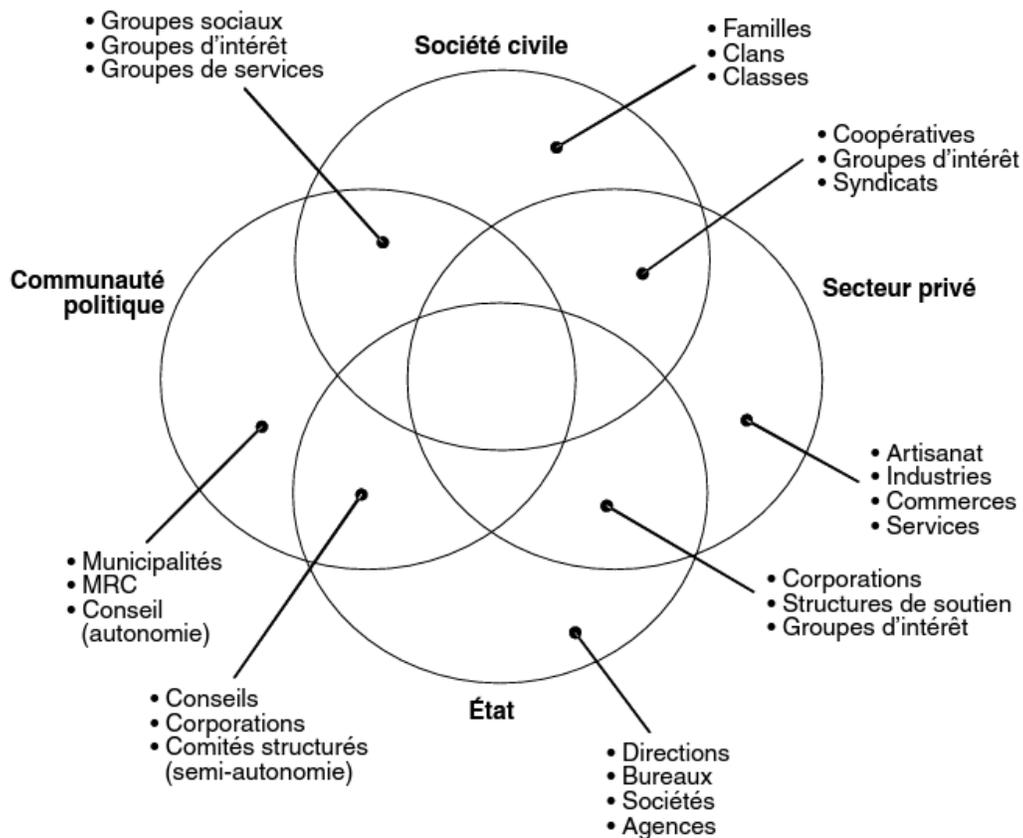
- ✓ De l'accès aux services de base (commerces, éducation, santé, transport)
- ✓ De la sécurité (aux personnes, aux biens, alimentaire)
- ✓ D'un environnement naturel protégé
- ✓ De l'accès à des emplois de qualité et en nombre suffisant
- ✓ De conditions attractives pour fonder une famille ou y vieillir
- ✓ De la présence de réseaux sociaux de soutien et de groupes d'entraide
- ✓ D'une accessibilité à des activités récréatives et culturelles variées
- ✓ D'une participation citoyenne et démocratique valorisée

Le développement de la communauté⁴ peut ainsi se résumer comme une démarche visant à améliorer la capacité des gens à vivre ensemble en toute sécurité et à leur permettre de participer pleinement à la vie en société. Il est indissociable de son caractère culturel, écologique, économique, politique et spirituel et ne peut être envisagé dans une perspective uniquement sectorielle.

Ainsi l'exercice de planification stratégique de la MRC doit-il considérer de manière compréhensive non seulement une multitude de secteurs d'activités mais encore une multitude d'intervenants territoriaux de la planification qui œuvrent dans leurs propres champs d'expertise et avec lesquels l'avenir commun se construit.

⁴ Définitions inspirées de G. Letarte, *Portrait des communautés de l'Outaouais*
<http://www.communautesoutaouais.org>

Les acteurs territoriaux de la planification

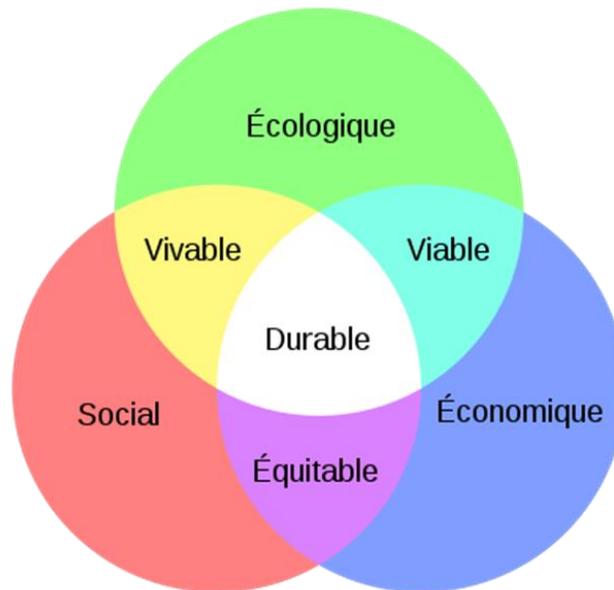


Source : Proulx, M.-U., *Territoires et développement : la richesse du Québec*. 2011, Québec: Presses de l'Université du Québec. xxvii, 444 p.

Parmi les autorités publiques, la MRC a cette mission de faire un pont entre d'une part les lois et règlements ainsi que les grandes orientations gouvernementales, et d'autre part les réalités de son territoire afin de rendre effectifs, de manière cohérente et parfois adaptée, les principes qui guident la nation.

La prise de conscience des enjeux environnementaux à l'échelle mondiale montre à quel point il est plus que jamais indispensable, en tant que communauté et dans une perspective de moyen et long terme, de planifier les actions que nous voulons poser. Cela favorisera la pérennité d'un certain mode de vie, tout en prenant conscience de ses limites en essayant alors de le renouveler. Ultiment, il faut veiller à ce que nos actions ne viennent pas grever les chances des générations futures de choisir leur propre avenir que ce soit à l'échelle de notre territoire ou d'une manière plus globale.

Ainsi, la planification devrait être conçue comme une démarche de développement durable qui peut être synthétisée comme suit à partir des trois grandes dimensions dans lesquelles évoluent les sociétés humaines soit économique, sociale et environnementale (écologique) :

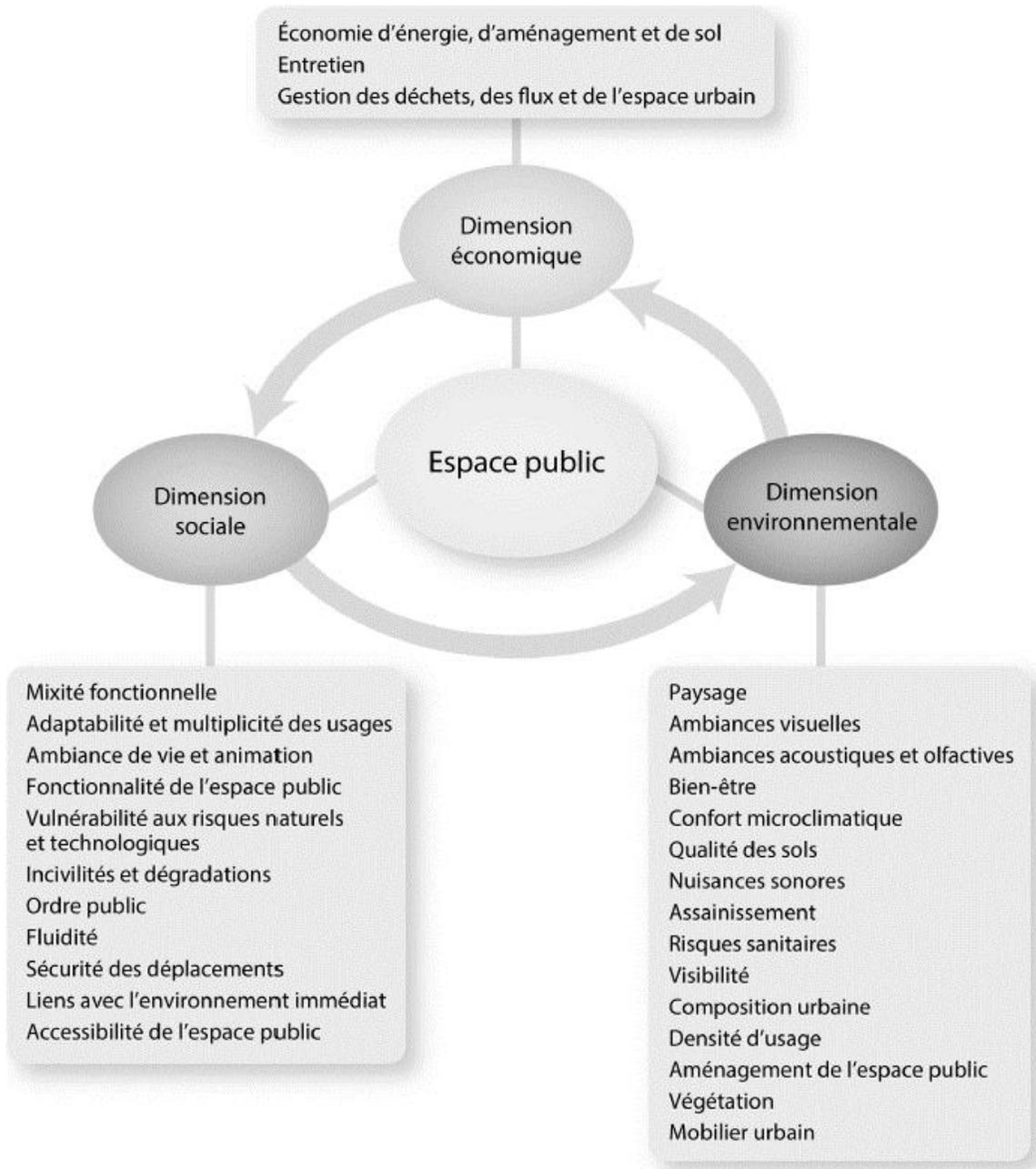


Un schéma du développement durable⁵

Rapportées à l'espace public ⁶ qui constitue le cœur de la compétence des gouvernements démocratiques, et en particulier des organisations municipales dans les territoires, le fil directeur du développement durable montre les variables sur lesquelles, en tant que société constituée et administrée, il est possible d'agir pour assurer une certaine harmonie entre la population qui y vit et son environnement. On perçoit alors à quel point l'aménagement du territoire est essentiel pour offrir les conditions d'un développement durable considérant ces trois dimensions. Celles-ci interagissent dans l'espace public et définissent une société que nous souhaitons « moderne ».

⁵ Source : Wikipédia; article « Le développement durable »; auteur : VIGNERON.

⁶ Voir schéma page suivante « L'évaluation de la qualité des espaces publics : un outil d'aide à la décision »



Source : HADJI Lydia, « L'évaluation de la qualité des espaces publics : un outil d'aide à la décision », Cahiers de géographie du Québec, vol. 57, n 160, 2013, p. 28 (Figure 2 Les critères de qualité du modèle « espace public ») DOI: 10.7202/1017803ar / URI: <http://id.erudit.org/iderudit/1017803ar>

FIL THÉMATIQUE DE LA VISION STRATÉGIQUE

Le développement culturel, économique, environnemental et social de La Vallée-de-la-Gatineau peut être abordé en suivant un fil thématique comprenant cinq grands thèmes :

- **Thème 1 : Aménagement, habitation et occupation du territoire**
- **Thème 2 : Développement socio-économique et vitalité du territoire**
- **Thème 3 : Environnement et saines habitudes de vie**
- **Thème 4 : Communications et mobilité durable**
- **Thème 5 : Gouvernance de proximité, partenariats et culture(s) en mouvement**

Ces thèmes connexes forment l'ossature d'une vision de développement durable et équilibré du territoire dans l'intérêt pérenne de la population val-gatinoise. La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est, directement ou indirectement, au service de ses municipalités constituantes et de sa population; les gestes posés par l'autorité régionale doivent donc répondre à ce principe. Les actions qui seront entreprises pour répondre aux enjeux soulevés dans un thème auront nécessairement des répercussions sur les autres; il faudra donc veiller à mettre en œuvre ces actions selon une approche compréhensive et, autant que possible, dans un souci de complémentarité.

Le développement socio-économique du territoire et de la population qui l'habite constitue l'objectif central de cette vision stratégique. Le contexte économique difficile de la dernière décennie ainsi que l'ampleur des défis à relever pour améliorer l'attractivité du territoire incitent à **mettre tous les efforts nécessaires au redressement productif de La Vallée-de-la-Gatineau**. Ainsi, les autres thèmes de la vision stratégique sont abordés selon la même orientation non seulement pour donner une base saine et encadrer le développement économique mais plus encore pour le faciliter en autant qu'il suive une logique de développement durable à évaluer à l'échelle macroscopique du territoire.

THÈME 1 – AMÉNAGEMENT, HABITATION ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

Aménager le territoire pour mieux l'habiter, l'occuper et assurer des conditions propices à son développement.

L'aménagement du territoire est la prémisse du développement durable des communautés qui y vivent. Assurer à la population et aux entreprises des conditions optimales et sécuritaires de localisation et d'implantation de l'habitat et des activités socio-économiques en répondant à la diversité de leurs besoins, tout en tenant compte de la capacité et de l'utilisation efficiente des équipements et infrastructures en place, permettra d'habiter et d'occuper l'espace de manière dynamique et pérenne. La qualité du réseau routier principal et de ses embranchements est un déterminant important de la croissance potentielle d'un territoire.

L'aménagement veillera aussi à assurer une protection et une mise en valeur de ce qui caractérise le territoire et participe à son identité, soit les milieux naturels, le patrimoine bâti comme témoignage de l'héritage culturel, ainsi que les paysages.

THÈME 2 – DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET VITALITÉ DU TERRITOIRE

Développer la vitalité économique du territoire en valorisant pleinement ses richesses naturelles et en misant sur les atouts de ses communautés.

Pour habiter le territoire, il faut pouvoir en vivre ce qui suppose d'être proactif en matière de développement socio-économique. Celui-ci se rapporte aux aspects relatifs à la production agricole et industrielle résultant de l'exploitation et de la transformation des ressources primaires ainsi qu'aux activités commerciales et de services. Les retombées financières directes et indirectes des activités socio-économiques sont un moyen puissant pour doter le territoire d'une capacité d'action autonome indispensable pour donner corps aux ambitions socioculturelles de ses communautés.

Le développement socio-économique doit aussi se conjuguer avec la diversification des activités et des sources de revenus afin de générer davantage de valeur ajoutée sur le territoire à partir de l'exploitation de ses ressources naturelles; celles-ci deviennent alors une richesse pour ses communautés.

THÈME 3 – ENVIRONNEMENT ET SAINES HABITUDES DE VIE

Protéger l'environnement pour un territoire et une population en santé.

Le territoire est cet espace dans lequel évoluent des communautés humaines dans un environnement naturel qu'elles transforment. Les dégradations écologiques, les menaces sur la biodiversité, les changements climatiques d'origine anthropique sont autant d'enjeux qui affectent non seulement les autres espèces vivantes mais l'humain lui-même. La préservation des ressources en eau potable et de la qualité de l'air constituent des préalables à une population en santé qui pourra de plus bénéficier d'aménagements récréatifs et urbanistiques ainsi que des loisirs favorisant les saines habitudes de vie.

L'intégration des objectifs de développement durable à la trame productive considère la croissance socio-économique sous un jour nouveau qui peut s'exprimer par la mise en œuvre, à l'échelle du territoire, d'une forme adaptée d'économie circulaire basée sur la prise en considération du flux des matières selon les principes d'écologie industrielle et sur une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

THÈME 4 – COMMUNICATIONS ET MOBILITÉ DURABLE

Agir pour une population branchée et mobile.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) constituent au Canada une industrie à part entière, essentiellement mais non exclusivement dans les grands centres économiques. Elles sont aussi devenues incontournables pour la population en générale, jusque dans les milieux ruraux. Elles permettent de rapprocher virtuellement les territoires des grands pôles de décisions régionaux et nationaux; elles peuvent fournir différemment toute une panoplie de services dans les territoires, comme l'accès à une offre élargie de programmes d'études et de formation, et constituer un vecteur de création et de diffusion socioculturelle.

En outre, ces rapprochements virtuels doivent être complémentaires de l'amélioration de l'offre de d'activités et de services offerts physiquement sur le territoire que ce soit au niveau de la culture, des loisirs, de l'apprentissage, de la santé, des services bancaires et financiers, des administrations publiques. En tout état de cause, le développement et l'amélioration du transport collectif des personnes, incluant le transport adapté, doit être pensé de façon à donner l'accès aux services qui se situent sur le territoire (système de transport intraterritorial) et à l'extérieur (liaisons interrégionales ou interurbaines).

THÈME 5 – GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ, PARTENARIATS ET CULTURE(S) EN MOUVEMENT

Renouveler la gouvernance au service de communautés riches de leur diversité culturelle qui se donnent les moyens de leur développement.

Les nouvelles connaissances sociologiques et le développement de nouveaux outils technologiques permettent une compréhension plus fine du territoire, au-delà des seules limites administratives actuelles. Il est aujourd'hui possible d'aborder le territoire selon des groupes relativement homogènes distincts que l'on peut qualifier de « communautés ».

Les organes d'administration et de gestion du territoire devraient intégrer cette évolution et engager un renouvellement visant d'une part à favoriser davantage des coopérations intermunicipales et à pousser plus loin la mutualisation par délégation de certains services, et d'autre part à adapter l'envergure et la représentativité de la structure de gouvernance. Aussi, il est primordial que la MRC devienne une structure mieux connue des citoyens d'une part et renforce sa collaboration avec ses municipalités constituantes d'autre part. Le dialogue avec les autres partenaires sociocommunautaires du territoire doit également être maintenu et développé afin de s'assurer d'une complémentarité des actions entreprises par l'ensemble des organisations.

Dans le contexte particulier de communautés culturelles et historiques diversifiées (algonquins, anglophones, francophones), il sera important qu'un dialogue interculturel s'établisse et que ces communautés soient représentées dans les processus décisionnels. Le développement socioculturel pourra favoriser la rencontre des cultures et mettre de l'avant les créateurs pour une culture vivante et accessible à travers le territoire afin de soutenir le sentiment d'appartenance et la fierté des communautés.

À la lumière du fil thématique retenu, **la vision stratégique s'énonce ainsi** :

Une Vallée pour demain – Horizon 2025 ou l'ambition de faire de La Vallée-de-la-Gatineau un territoire gouverné efficacement, avec une MRC au service des municipalités qui la constituent et des citoyens qui l'habitent, maîtrisant sa destinée grâce à la prospérité économique, capable d'offrir à toutes ses communautés un environnement sain où s'épanouir, et disposant d'une gamme de services modernes et adaptés à la ruralité dans toute sa diversité.

THÈME 1 : AMÉNAGEMENT, HABITATION ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

Aménager le territoire pour mieux l'habiter, l'occuper et assurer des conditions propices à son développement.

Selon Eugène Claudius-Petit⁷, l'aménagement du territoire « se propose de substituer un nouvel ordre à l'ancien, de créer une meilleure disposition, une meilleure répartition dans l'espace de ce qui constitue les éléments de fonctionnement d'une société; meilleure par rapport aux buts, c'est-à-dire non seulement à des fins économiques, mais davantage encore pour le bien-être et l'épanouissement de la population; termes vagues mais qui définissent néanmoins clairement la finalité sociale, humaine, de l'aménagement du territoire. ». Cette définition rencontre pleinement les objectifs recherchés au Québec par les énoncés de vision stratégique territoriaux du développement culturel, économique, environnemental et social.

En aménageant le territoire val-gatinois, on cherchera à **rendre possible un développement durable et équilibré de La Vallée-de-la-Gatineau**. Une politique d'aménagement du territoire consiste à accompagner le développement économique de celui-ci tout en réduisant les inégalités spatiales pour les communautés qui l'habitent.

Bien que La Vallée-de-la-Gatineau soit encore un territoire jeune et que près des trois-quarts de celui-ci soient formés de territoires non organisés, on ne part pas d'une feuille blanche. Aussi est-il important de considérer les infrastructures, les équipements et l'organisation spatiale existants afin de voir d'abord comment consolider et valoriser les actifs collectifs en place, puis de s'intéresser à soutenir de nouveaux développements en fonction des besoins présents et futurs de la population et des perspectives économiques, tant en termes quantitatif que qualitatif. L'ensemble des actions d'aménagement doit permettre d'**occuper l'espace en optimisant ses utilisations** et à la population d'**habiter le territoire dans des conditions favorisant une bonne qualité de vie**.

⁷ Homme politique français du 20^e siècle qui fut l'initiateur du projet urbanistique de Firminy-Vert visant à transformer cette cité industrielle en ville moderne, selon les plans du Corbusier.

CONSOLIDER, AMÉLIORER ET MIEUX UTILISER LES ACTIFS COLLECTIFS

Le territoire val-gatinois est doté de nombreux actifs collectifs et privés, principalement constitués par les infrastructures, les bâtiments et équipements présents dans les périmètres d'urbanisation de ses dix-sept municipalités et par les réseaux routiers locaux et intermunicipaux. À cela s'ajoutent les chalets de villégiature et les chemins développés en zones périphériques ou en terres publiques, ainsi que les infrastructures et équipements récréotouristiques construits notamment dans les parcs régionaux (existants ou projetés) du territoire.

La Vallée-de-la-Gatineau est dotée de deux centres de services desservant la population val-gatinoise et correspondant aux deux villes du territoire, soit Gracefield pour la partie méridionale et Maniwaki pour son pôle régional de services. Les autres cœurs de villages sont formés par le regroupement de logements résidentiels et de services de proximité qui visent à répondre aux besoins essentiels de leur population résidente et saisonnière.

Les périmètres d'urbanisation de neuf municipalités val-gatinoises sont traversés ou jouxtent directement la route 105 du Nord au Sud (Grand-Remous, Bois-Franc, Egan-Sud, Maniwaki, Messines, Bouchette, Gracefield, Kazabazua, Low), ainsi que la réserve indienne de Kitigan Zibi. Les autres municipalités, à l'exception notable de Denholm, sont raccordées à la route 105 par des routes collectrices. Il importe de renforcer le développement autour de ces axes de qualité dont l'aménagement et l'entretien sont largement assurés par le palier provincial.

Ce sont dans les périmètres d'urbanisation que l'on retrouve aussi, lorsqu'il y en a, les infrastructures d'aqueduc et d'égout. Une analyse coût-bénéfice du renforcement ou de l'adaptation d'un tel réseau doit être entreprise selon les perspectives de croissance démographique à l'échelle des municipalités et la pression qui s'ensuit sur les aquifères et les ressources aquatiques. Le vieillissement de la population et le risque de décroissance posent un défi inédit à la société québécoise. La croissance atone de la démographie val-gatinoise, et en particulier de sa population active, doit inciter plus qu'ailleurs à limiter l'étalement urbain voire à **ramener certaines activités dans les périmètres d'urbanisation**. Des raisons purement fonctionnelles et économiques appellent un tel choix :

- **Optimiser l'utilisation des infrastructures et équipements en place** lorsque ceux-ci sont sous-utilisés et réaliser ainsi des économies d'échelle;
- **Privilégier les développements résidentiels dans les centres de services** (locaux et territoriaux), en considérant les logements et espaces vacants dans les périmètres d'urbanisation des municipalités, et en renforçant la densité des cœurs de village qui pourront aussi être plus facilement desservis par des transports collectifs intraterritoriaux, interurbains et transrégionaux;

- **Assurer la pérennité des services de base existants à travers le territoire et augmenter la panoplie des services offerts dans les centres de services territoriaux;**
- **Renforcer les parcs industriels à proximité des axes routiers principaux et des pôles de concentration résidentielle des travailleurs** tout en veillant à la mitigation des nuisances éventuelles par des zones tampons;
- **Mettre à niveau l'axe routier Nord-Sud alternatif** situé à l'Est de la rivière Gatineau qui emprunte en partie la route nationale 107 actuelle entre Aumond et Bouchette; cet axe devrait aussi être considéré selon son utilité d'itinéraire de déviation en cas d'entrave majeure sur la route 105 et pourrait être continué vers le sud dans les municipalités de Gracefield et de Lac-Sainte-Marie.

Les actifs collectifs sont aussi constitués par les édifices publics comme les bureaux municipaux et salles communautaires, les bibliothèques, les musées et centres d'interprétation, les salles de spectacle et de divertissement, les arénas. Il est important de **maintenir ces actifs en état et de les améliorer collectivement** car ils sont des lieux de rassemblement populaire et participent au développement culturel et social (accès à la lecture, spectacles, sports, activités communautaires), mais aussi économique et environnemental (administration des services aux citoyens et aux entreprises, application de lois et règlements toujours plus nombreux et précis, élaboration et modification de plans et règlements d'urbanisme, etc.).

Enfin, dans la Vallée-de-la-Gatineau, **les parcs récréotouristiques, qu'ils soient municipaux ou régionaux**, forment une dernière catégorie d'actifs collectifs que l'on pourrait désigner comme **infrastructures et équipements d'intérêt supra-local** en matière récréative et touristique. Il importe de cibler les sites qui permettront au territoire de se distinguer et d'y investir les sommes requises pour permettre leur conservation et leur amélioration afin d'offrir une expérience de qualité à leurs usagers, qu'ils soient résidents, villégiateurs, excursionnistes ou touristes.

Pour assurer la pérennité des infrastructures et des équipements collectifs municipaux et d'intérêt supra-local, il faut tenir compte notamment :

- Du vieillissement des infrastructures et des coûts pour leur renouvellement
- De l'impact de l'endettement municipal
- Du niveau de services offerts aux citoyens et aux entreprises
- De l'augmentation de la demande en services et du transfert croissant de responsabilités provenant d'autres paliers de gouvernement
- Des perspectives visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics permettant une diminution des coûts de fonctionnement et d'entretien

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE

On ne saurait cependant limiter l'aménagement du territoire à la seule consolidation des actifs existants. Il importe aussi parallèlement d'améliorer sans cesse l'attractivité du territoire pour les entreprises et les nouveaux arrivants afin de garantir minimalement une stabilité démographique au risque de se retrouver avec des actifs désaffectés, une baisse de richesse foncière et un surdimensionnement des services collectifs. En effet, l'exercice prospectif de la vision stratégique amène à considérer les nouvelles tendances et à offrir un territoire propice pour leur installation dans la Vallée-de-la-Gatineau, selon une approche de développement durable.

Les investissements dans des infrastructures et équipements collectifs nouveaux devraient être fondés sur l'amélioration de l'attractivité du territoire val-gatinois pour des entrepreneurs et investisseurs qui désireraient y implanter des activités et des projets résidentiels nouveaux. La consolidation des périmètres d'urbanisation ne va pas à l'encontre d'une telle perspective pour autant qu'**une complémentarité** s'instaure, dans le temps et dans l'espace, **entre de nouveaux développements et les zones déjà prévues pour le développement**; l'écueil à éviter est la démultiplication de mini-cœurs villageois supplémentaires comprenant une panoplie de services que l'on retrouve déjà dans les centres de services territoriaux et locaux (incluant les faubourgs).

Le soutien à **de nouveaux développements** doit donc s'inscrire dans une démarche partenariale entre les autorités municipales et les acteurs du développement, afin de s'assurer de la neutralité fiscale et financière à moyen terme des investissements publics dans de nouveaux équipements et infrastructures collectifs. Ceux-ci **devront également être conformes à un développement durable**, notamment en ce qui a trait d'une part à **la capacité hydrique des milieux**, tant pour la fourniture en eau potable de qualité que pour le traitement des eaux usées, et d'autre part à **l'accessibilité au réseau routier supérieur et aux transports collectifs**.

Le réseau routier lui-même doit être réévalué afin de mettre en valeur toutes les portes d'entrée du territoire. Il s'agit non seulement de celles situées sur la route nationale 117 (Montcerf-Lytton, Grand-Remous) et sur la route 105 (Grand-Remous, Low) mais encore de celles qui sont traversées par d'autres routes du réseau routier supérieur (Kazabazua avec la route 301, Aumond avec la route 107), ainsi que de celles qui sont inexploitées à ce titre (Cayamant depuis la MRC du Pontiac, Denholm depuis la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la MRC de Papineau). Aussi, il sera important d'améliorer les axes de communication Est-Ouest (notamment, la route Transoutaouaise, le chemin de Point Comfort, la route Maniwaki-Témiscaming). Cela permettra de favoriser l'inclusion territoriale de toutes les municipalités et de démultiplier les échanges avec les territoires voisins en misant sur des dynamiques interterritoriales parfois laissées pour compte.

Le ciblage de nouveaux parcs industriels ou de zones d'activités industrielles permettra aussi de développer une offre de terrains compatibles avec l'installation d'entreprises

manufacturières désireuses de profiter des ressources naturelles et humaines du territoire, préférablement dans un esprit de complémentarité au sein de **grappes industrielles innovantes**, que ce soit dans les branches économiques traditionnelles de la région ou dans des branches nouvelles pour le territoire.

Avec le prolongement de l'autoroute 5 jusqu'au secteur Wakefield dans la municipalité de La Pêche qui est contigüe à la municipalité de Low, la porte d'entrée sud de la Vallée-de-la-Gatineau, **les perspectives sont favorables à l'installation de nouveaux résidents permanents dans les municipalités du secteur sud de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et dans la ville de Gracefield**, soit dans un rayon d'une heure et moins en transport terrestre de Gatineau-Ottawa. Cette partie du territoire pourrait connaître une croissance démographique importante, à l'image de celle qu'a connu et connaît encore la MRC des Collines-de-l'Outouais, en devenant le lieu d'habitation de travailleurs de la région de la capitale nationale. Le défi sera donc d'**offrir les conditions favorables au développement résidentiel**, tant en termes d'espaces à bâtir, d'infrastructures et de services, **pour des personnes travaillant à l'extérieur du territoire**, tout veillant à **renforcer également les conditions de la vitalité des communautés concernées** (l'offre locale de produits et services recherchés par ce type d'habitants) pour éviter l'écueil de la « banlieue-dortoir ».

Enfin, **la localisation des nouveaux développements de villégiature, en territoire municipalisé, doit être pensée en vue d'être appariée aux centres de services locaux et territoriaux** afin de maximiser les retombées socio-économiques générées par la population saisonnière et permettre l'émergence de la commercialisation de produits en circuit court.

METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES NATURELS, BÂTIS ET PAYSAGERS

La Vallée-de-la-Gatineau comprend **un patrimoine naturel remarquable** qui s'articule autour de trois ressources : **l'eau, la forêt et l'air**. Le territoire jouit d'une biodiversité intéressante tant au niveau de la variété des essences végétales que des espèces animales terrestres et aquatiques. Plusieurs aires protégées sont identifiées. Les nombreux plans d'eau et rivières de la Vallée-de-la-Gatineau caractérisent le territoire. Enfin, à l'échelle macroscopique, la qualité de l'air permet de distinguer le territoire à la fois par rapport aux grandes agglomérations mais aussi d'autres territoires ruraux. **Il est possible de capitaliser sur ce patrimoine naturel sans le détériorer de façon majeure en l'utilisant à des fins récréatives et récréotouristiques de manière structurée.**

Bien que l'implantation permanente sur le territoire soit assez récente, **un patrimoine bâti a aussi commencé à se constituer** et est répertorié comme tel⁸. **Sa mise en valeur est aussi une reconnaissance des identités culturelles formées par les communautés du territoire.** Ce patrimoine s'exprime aussi dans les paysages où La Vallée-de-la-Gatineau peut acquérir une notoriété et en tirer avantage.

« Des travaux récents montrent à quel point les pratiques récréotouristiques, notamment celles qui sont associées à l'écotourisme, interpellent une expérience paysagère plurielle. Si, par exemple, la qualité visuelle du paysage reste un aspect très attrayant quand on descend une rivière ou quand on choisit un parcours cyclable, la qualité de l'expérience physique recherchée exercerait aussi un pouvoir d'attraction fort significatif. Loin de la contemplation du tableau statique et cadré, l'expérience esthétique se mêle ici au plaisir, au dépassement, au sublime. C'est la singularité des significations portées par ces expériences qui participerait à élever certains milieux, certains territoires au rang de paysage. La fabrication du paysage, dans les pratiques de tourisme d'aventure, est par conséquent indissociable de l'expérience intime du lieu, de la relation physique, interpellant la vue mais aussi le toucher, l'ouïe et l'odorat. En mettant à distance l'attitude contemplative classique, elle reconnaît que l'individu représente un agent actif dans l'évocation esthétique d'un lieu. »⁹

Indubitablement, **les paysages caractérisent l'identité d'un territoire**, surtout dans le regard d'autrui. Les communautés humaines ont ce pouvoir de façonner un territoire qui leur ressemble et qu'ils sont fiers de montrer au visiteur. **Aménager le territoire, c'est dessiner son paysage, c'est-à-dire construire son identité.** Celle-ci est forcément ambivalente avec sa part de naturel que l'on veut protéger (les écosystèmes), et sa part issue de la créativité humaine que l'on veut aussi valoriser auprès de nos semblables comme un savoir-faire culturel. On peut notamment soutenir la fierté de la collectivité en s'assurant de la protection et de l'apparence du patrimoine bâti dans les municipalités.

⁸ Voir l'inventaire du patrimoine bâti de la région de l'Outaouais dans le *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* (<http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>) ainsi que *Patrimoine outaouais, Fonds et Collections* (<http://patrimoineoutaouais.ca>)

⁹ P. Poullaouec-Gonidec, *Paysages en perspective*. 2005, Montréal : Presses de l'Université de Montréal. 360 p.

THÈME 2 : DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET VITALITÉ DU TERRITOIRE

Développer la vitalité économique du territoire en valorisant pleinement ses richesses naturelles et en misant sur les atouts de ses communautés.

Longtemps connue seulement comme « région ressource », l'Outaouais rural est engagé sur la voie de la diversification économique. La Vallée-de-la-Gatineau veut être reconnue pour l'ensemble de ses richesses naturelles et de ses savoir-faire, afin d'asseoir son développement économique sur la mise en valeur des potentiels physiques et humains de son territoire, en comptant sur sa population de bâtisseurs et de nouveaux arrivants.

L'enjeu majeur pour les années à venir est **le redressement productif**, non seulement pour **exploiter durablement les ressources** du territoire mais encore pour **réaliser de la transformation à forte valeur ajoutée sur le territoire**, tant au niveau du **secteur primaire** avec le bétail, les cultures, les petits fruits, les plantes indigènes, les produits maraîchers que du **secteur secondaire** en mettant en œuvre une stratégie de développement industriel. De la vigueur de ces secteurs s'ensuivra celle du **secteur tertiaire privé**.

Selon les atouts apparents du territoire, l'économie val-gatinoise devrait s'articuler autour de **quatre (4) grands pôles d'activités socio-économiques** :

- **Pôle n°1 : la foresterie**
- **Pôle n°2 : l'agroalimentaire**
- **Pôle n°3 : le récréotourisme**
- **Pôle n°4 : la villégiature**

À ces pôles existants, déjà bien implantés et qu'il faut encore renforcer, se greffent trois (3) autres créneaux de soutien qu'il convient de promouvoir :

- **Créneau n°1 : le développement du transport de marchandises et de la chaîne logistique**
- **Créneau n°2 : le développement de l'aéroport desservant le territoire**
- **Créneau n°3 : le développement de l'apprentissage (formation et éducation)**

La bonification du projet d'énoncé et la consultation sur le projet d'énoncé ont en effet permis de faire émerger ces créneaux de soutien au développement socio-économique. Ils revêtent deux caractéristiques principales : d'une part ils appréhendent **le territoire dans ses aspects dynamiques** en considérant l'espace-temps dans lequel évoluent la population et les entreprises val-gatinoises; d'autre part ils constituent **des voies de diversification** en tant que niches de développement relativement inexplorées ou insuffisamment exploitées jusqu'à ce jour dans la Vallée-de-la-Gatineau.

PÔLE N°1 : LA FORESTERIE

C'est d'abord et avant tout la forêt qui a placé la Vallée-de-la-Gatineau au rang des « régions ressources ». Selon le Thésaurus de l'activité gouvernementale¹⁰, une région ressource est une « région dont l'économie repose sur la mise en valeur des ressources naturelles, par exemple les mines, les forêts, les stocks de poissons ». La foresterie demeure au cœur d'une portion très importante des activités du territoire. Toutefois, comme ailleurs au Québec, ce secteur d'activité vit une profonde mutation caractérisée par la décroissance accélérée de l'industrie du papier.

Le vocable de « région ressource » symbolisait le mode de gouvernance centralisée qui prévalait et qui considérait la forêt comme une simple « quantité de bois ». L'évolution vers un mode de gouvernance décentralisé la considère davantage d'un point de vue holistique comme un système vivant dont il faut prendre soin et qu'il faut revitaliser. Cette décentralisation, qui transparait dans le nouveau régime forestier introduit en 2013, va supposer un apprentissage par les communautés qui devront composer avec de multiples acteurs, dont les Autochtones¹¹, et veiller à la durabilité du patrimoine écologique pour assurer une gouvernance efficace.

« La forêt est perçue aujourd'hui comme un espace qui procure des biens et remplit des fonctions multiples (production de matière ligneuse, lieu d'activités récréatives et touristiques, espaces à habiter et à fréquenter pour ses qualités esthétiques, etc.). Aussi le rapport entre les ressources financières tirées de l'exploitation de la forêt entre la vente de bois et l'activité récréative pencherait largement en faveur de la seconde. Cela montre l'ampleur des nouvelles attentes sociales avec lesquelles le monde forestier se doit de composer. »¹²

L'utilisation de la biomasse pour répondre à des besoins énergétique risque de connaître une forte croissance et pourrait devenir le principal débouché des produits forestiers en complémentarité de l'industrie du papier. Le bois a aussi le potentiel de devenir l'une des principales sources alternatives aux produits pétroliers.

Dans la Vallée-de-la-Gatineau, le défi de l'adaptation et de la transformation est particulièrement complexe en raison de la riche diversité de sa forêt qui contient une trentaine d'essences d'arbres et de nombreux produits forestiers non ligneux (PFNL). Aussi, il y a peu de deuxième et troisième transformations du bois. Le ralentissement de l'industrie forestière entraîne une diminution de ressources humaines et de compétences vers d'autres secteurs; il est important de ne pas perdre les savoir-faire acquis au fil des dernières décennies afin préserver la compétitivité du secteur forestier.

¹⁰ Fiche du terme : <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=10756>

¹¹ Fiche terminologique http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?id_Fiche=17483311

¹² P. Poullaouec-Gonidec, Paysages en perspective. 2005, Montréal : Presses de l'Université de Montréal. 360 p.

Principaux enjeux pour la foresterie :

- **Consolider le secteur et conforter les acquis :** l'aménagement, la cueillette et le transport forestier constituent les principales activités de ce pôle; il faut d'abord **s'assurer de la pérennité et de la constance de l'offre et de la demande de matière ligneuse de l'industrie, également auprès des producteurs forestiers privés.**
- **Innover dans la transformation :** considérant l'importance économique de ce secteur pour la Vallée-de-la-Gatineau, mais aussi la récurrence des crises forestières, il importe de procurer localement des débouchés nouveaux en favorisant des projets de 2^e et de 3^e transformation porteurs de valeur ajoutée.
- **Développer la filière forêt-bois-énergie :** l'utilisation optimale de la biomasse disponible en milieu forestier à des fins énergétiques permettrait de développer une telle filière et de favoriser une utilisation moindre des énergies fossiles pour les systèmes de chauffage, qu'ils soient individuels ou collectifs.
- **Exploiter l'autre forêt :** l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) est une des voies d'un renouveau et d'une diversification dans le domaine de l'exploitation forestière. C'est un des domaines de prédilection pour un travail en collaboration avec les Algonquins dont l'héritage culturel favorise un accès à ce type particulier de connaissance de la forêt. Il reste à trouver une rentabilité économique à ce type d'exploitation complémentaire de la forêt, notamment via l'aménagement intégral.
- **Innover dans la proximité :** des projets de *forêt de proximité* seraient un atout pour la mise en œuvre des quatre pistes évoquées précédemment et optimiser les retombées économiques locales et régionales de son exploitation.

PÔLE N°2 : L'AGROALIMENTAIRE

Le caractère rural de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau confère au secteur agroalimentaire une place importante dans l'économie de la région. Au total, ce sont plus de 300 personnes réparties dans 169 entreprises qui étaient inscrites en 2010 au fichier d'enregistrement des exploitations agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Le revenu total déclaré par ces fermes s'élevait à 12,14 millions de dollars.

À l'instar du type de production prédominant de l'ensemble des fermes de la région administrative de l'Outaouais, l'agriculture dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau se spécialise dans les productions animales, en particulier la production bovine. Sur les 169 fermes présentes en 2010, 115 d'entre elles déclaraient retirer leur revenu principal de la production de vaches et de bovins de boucherie, tandis que 10 autres se spécialisaient dans la production laitière. Ces deux types de production généraient à eux seuls des revenus de 9,4 millions de dollars, soit plus de 75% des revenus agricoles totaux de la MRC.

NOMBRE DE FERMES ET REVENUS EN MILLIONS DE DOLLARS DANS LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU, 2012 (SOURCE : MAPAQ, 2012)

Production	Nombre de fermes					Revenus en Millions \$				
	2000	2006	2010	Ecart 10 ans		2000	2006	2010	Ecart 10 ans	
				Nombre	Pourcentage				Nombre	Pourcentage
Lait	17	13	10	-7	-41,2%	2,3	2,5	2,7	0,4	17,4%
Bovins	122	140	115	-7	-5,7%	4,3	6,7	6,7	2,4	55,8%
Horticole	7	6	11	4	57,1%	0,2	1,7	1,3	1,1	550,0%
Autres animaux	7	14	8	1	14,3%	0,23	0,4	0,19	-0,04	-17,4%
Acéricoles	4	8	7	3	75,0%	0,2	0,4	0,77	0,57	285,0%
Autres production	23	8	18	-5	-21,7%	1,66	1,2	0,48	-1,18	-71,1%
Total	180	189	169	-11	-6,1%	8,89	12,9	12,14	3,25	36,6%

La superficie occupée par les fermes de la MRC totalisait 33 936 hectares en 2007, dont 18 384 non cultivés. Conséquemment au type de production dominant, près de 94% des terres en culture sont dédiés au fourrage et au pâturage afin d'alimenter les milliers d'animaux d'élevages. L'horticulture, la production de céréales et protéagineux, les cultures abritées et les autres cultures se partagent les quelques 850 hectares restants.

Forces

- Terres de bonne qualité sans être exceptionnelles
- Fort potentiel au niveau de cultures irriguées qui n'a jamais été exploité
- Seul cannebergaie de la région (potentiel d'attraction)
- Tendances chez certaines entreprises à faire elles-mêmes la mise en marché de leurs produits
- Bassins de consommateurs importants à proximité (1,2 million de personnes à Ottawa-Gatineau et 3 millions à Montréal)
- Disponibilité de terres agricoles non-exploitées
- Augmentation du revenu agricole total depuis 2000

Faiblesses

- Sous-capacité de livrer dans la majorité des types de production à l'exception de la production chevaline et la production végétale ornementale
- Industrie en retard dans le virage vers le biologique certifié
- Présence de néoruraux qui acquièrent des terres agricoles sans intention de faire de l'agriculture
- Difficulté à trouver de la relève
- Diminution du nombre total de fermes depuis 2000

L'industrie agroalimentaire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau présente de nombreux potentiels qui peuvent être développés. La présence d'une agriculture unique dans la région, à savoir la canneberge, de milieux humides et de cours d'eau à profusion, et d'entreprises vendant leurs produits locaux sont des composantes intéressantes de cette industrie qui mériteraient une meilleure reconnaissance dans la région et au-delà. La proximité géographique du bassin de population de la région de la capitale nationale permet de compter sur une stabilité de la demande en aliments.

Les agriculteurs val-gatinois « sont confrontés à des besoins d'investissement et de développement qui seraient nécessaires pour leur permettre de rattraper la demande puisqu'ils ne peuvent pas lui répondre entièrement »¹³. De plus, la difficulté à trouver de la relève et l'arrivée de néoruraux dans la zone agricole, plus attirés par la possibilité de s'offrir une retraite dans un milieu champêtre avec quelques animaux, mettent en péril l'héritage de production agricole dont jouit le territoire.

« Le contexte est on ne peut plus favorable à la mise en valeur du potentiel agricole et agroalimentaire de l'Outaouais. La relève agricole et les entrepreneurs qui souhaitent s'investir dans le domaine et démarrer leur propre entreprise peuvent compter sur le soutien et l'accompagnement des différents acteurs du milieu. Toutefois, un défi de taille se pose : cultiver des valeurs entrepreneuriales, intéresser des promoteurs formés et compétents, et favoriser des investissements dans l'agriculture et la transformation pour

¹³ Ciblexpert : synthèse pour le projet d'innovation socio-économique au travers des pôles économiques Forêt, Agriculture, Villégiature, Tourisme (2012)

faire de ces secteurs une industrie bioalimentaire forte contribuant à stimuler l'économie dans les différentes parties du territoire de l'Outaouais. »¹⁴

Des tendances globales à considérer

La globalisation et la mondialisation de l'industrie agroalimentaire

Tout comme la majorité des secteurs de l'économie, l'industrie agroalimentaire tend vers la globalisation et la mondialisation. Ce concept économique consiste à permettre l'ouverture des marchés (*free market*) et l'enlèvement des barrières économiques entre les différentes nations afin d'agrandir au maximum les possibilités d'affaires. « *A truly global economy will allow greater geographic specialization, greater standardization of processes and products, and thus, will allow global corporations to achieve even greater economies of scale.* »¹⁵

L'impact de la globalisation et de la mondialisation de l'économie est majeur sur l'industrie agroalimentaire. L'apparition de grande corporation multinationale qui contrôlent des fermes de grandes envergures spécialisées dans un seul produit permettent la réduction des coûts de production des aliments.

Les fermes locales de plus petite envergure, ne pouvant rivaliser avec les économies d'échelles, les investissements, la standardisation et la spécialisation de ces corporations, n'ont pas la capacité de produire des produits alimentaires à des coûts aussi bas que leurs compétitions. Elles ont donc de la difficulté à trouver de la demande pour leurs aliments et ainsi pouvoir continuer leurs opérations.

L'émergence des concepts « d'aliments biologiques », de « slow food » et de « manger local »

Redoutant de nombreux impacts négatifs de la production de masse de produits alimentaires, plusieurs organismes et regroupements à travers le monde ont conceptualisé des méthodes de production alimentaire axées davantage vers la prise en compte des principes du développement durable. L'apparition de certification d'aliments biologiques, d'adeptes de la méthode « slow food » et d'organismes sensibilisant la population à l'importance de « manger local » sont une réponse directe à la globalisation et la mondialisation de l'industrie agroalimentaire.

¹⁴ MAPAQ, Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, 2011

¹⁵ John E. Ikerd, Agricultural Economics, University of Missouri, Columbia, Missouri, É.-U., *The Globalization of Agriculture: Implication for Sustainability of Small Horticultural Farms* (<http://web.missouri.edu/ikerdi/papers/TorontoGlobalization.html>)

Au Québec, les aliments portant l'appellation « biologique » (« *organic* » en anglais), et tout autre terme apparenté, doivent respecter le *Cahier des charges relatif aux produits issus du mode de production biologique* édicté par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV)¹⁶. « *Un produit certifié bio se distingue d'un produit courant par ses techniques de production, plus respectueuses de l'environnement et de la santé humaine. Par exemple, l'utilisation d'intrants de synthèse (pesticides et fertilisants) ou de semences génétiquement modifiées est interdite.* »¹⁷

Plusieurs organismes, dont Équiterre, ont créé des campagnes publicitaires afin d'encourager la population à manger des produits du terroir local, bref à « manger local ». Ce concept a pour but d'encourager l'économie locale, de diminuer l'émission de gaz à effet de serre reliés au transport des produits et d'améliorer la santé de la population. Selon Équiterre, « *les consommateurs, mais aussi les établissements et les responsables de service alimentaire (au sein des écoles, CPE, établissements de santé, restaurants, etc.) souhaitent de plus en plus mettre en valeur les produits de chez nous dans leur menu* ». Cet organisme propose donc une démarche complète afin de s'approvisionner localement.

L'agrotourisme en vogue

L'agrotourisme est une activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes et permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte. « *L'agrotourisme au Québec est en plein essor. Le nombre d'entreprises agrotouristiques est passé de 534 en 2005 à 837 en 2012, ce qui représente aujourd'hui environ 3 % de l'ensemble des entreprises agricoles* »¹⁸.

À certains endroits, l'agrotourisme devient un palier important de l'économie locale. Un réseautage de quelques entreprises agricoles peut permettre le développement de circuits et routes thématiques qui font la renommée de certaines parties rurales de la province.

¹⁶ Cahier des charges relatif aux produits issus du mode de production biologique (comprend depuis le 1^{er} janvier 2012 un référentiel de certification basé sur la norme nationale sur l'agriculture biologique publiée par l'Office des normes générales du Canada (ONGC)

http://www.cartv.gouv.qc.ca/sites/documents/file/lois_reglements/CdC_BioPartie1o_01012015_fr.pdf

¹⁷ Fiche d'information, Équiterre, 2011 : <http://www.equiterre.org/fiche/certification-biologique>

¹⁸ Agrotourisme en chiffres, MAPAQ, 2013 :

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/agrotourismechiffres/Pages/agrotourismechiffres.aspx>

Des tendances locales et régionales

La Table (de concertation) agroalimentaire de l'Outaouais et son plan stratégique

La Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO)¹⁹ est un organisme à but non lucratif qui a pour objectif de développer le secteur agricole dans la région de l'Outaouais. Pour ce faire, la TAO regroupe les principaux acteurs de cette industrie afin d'« élaborer et assurer la mise en œuvre de la planification stratégique régionale. Cette politique émane du milieu et oriente le développement de la filière agroalimentaire; promouvoir les produits régionaux et les entreprises agroalimentaires régionales, notamment à travers la coordination de la campagne de promotion « Croquez l'Outaouais! »; contribuer au dynamisme du secteur en facilitant le réseautage des entreprises et la circulation de l'information. » (TAO, Croquez l'Outaouais, 2013)

La TAO a adopté le Plan stratégique agroalimentaire de l'Outaouais 2013-2018. À la suite de consultations auprès des producteurs, transformateurs et autres intervenants du milieu, la TAO s'est donnée comme vision stratégique « que l'agroalimentaire soit reconnu comme un levier majeur pour le développement économique local et régional ainsi que pour sa contribution à la qualité de vie des citoyens »²⁰ (TAO, Plan stratégique, 2013). Pour atteindre cette vision, la Table prévoit réaliser une dizaine d'actions dont soutenir la transformation, la diversification et la commercialisation des produits agricoles locaux, soutenir l'établissement d'entreprises agroalimentaires et améliorer la notoriété de ce secteur de l'économie.

Les marchés publics de producteurs locaux

Certains agriculteurs locaux participent aux différents marchés publics de l'Outaouais. Il s'agit, pour le producteur, d'un moment idéal pour faire connaître leur entreprise et vendre leurs marchandises. La TAO énumère six marchés publics en Outaouais : Marché des saveurs de Wakefield, Marché du Pontiac, Marché Notre-Dame, Marché public de la Petite-Nation, Marché Old Chelsea et le Marché du Vieux-Hull.

En 2012, la municipalité de Denholm a inauguré son propre marché public qui jouit d'une structure permanente ouverte. « La municipalité veut profiter pleinement de l'achalandage dans ce secteur particulier et invite les producteurs agroalimentaires, les artistes, les artisans, les transformateurs de produits à profiter de cette nouvelle infrastructure. Le projet s'inscrit dans une démarche de diversification et de développement de la municipalité et vise à dynamiser l'économie locale, à rompre l'isolement et à créer un sentiment d'appartenance. Il vise également à faire connaître

¹⁹ anciennement Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO) jusqu'au 20 novembre 2013

²⁰ Planification stratégique agroalimentaire de l'Outaouais 2013-2018 :

http://www.agro-outaouais.com/files/1514/1156/9891/WEB_5875_TCAO_PSAO_FR.pdf

les producteurs locaux et leur fournir l'occasion de se mettre en valeur. » (Place aux jeunes en région, 2012)

La Ville de Gracefield a également réactivé en 2014 un marché public estival permettant notamment la commercialisation des produits des agriculteurs des secteurs centre et sud du territoire. D'autres initiatives municipales dans ce sens sont à prévoir et à encourager.

Un plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour la Vallée-de-la-Gatineau

Une telle démarche sera assurément bénéfique pour la Vallée-de-la-Gatineau car elle lui permettra à la fois de diversifier ses activités en lien avec l'agroalimentaire tout en consolidant son agriculture existante qui pourra trouver **des sources de revenus supplémentaires via des activités complémentaires**. Cette démarche sera l'occasion de mettre au jour de nouvelles potentialités des terres agricoles et de favoriser un développement durable pour le territoire (notamment via la commercialisation en circuit court).

Le CLD de La Vallée-de-la-Gatineau a d'ailleurs inauguré en 2013 un projet de répertoire des terres en friches et sous-exploitées dans la MRC La Vallée-de-la-Gatineau. Ce projet a pour objectif de redynamiser l'agriculture de la MRC grâce à un recensement des terres situées en zone agricole susceptibles d'être mises en valeur. Les propriétaires intéressés à mettre en valeur leurs terres, en implantant de nouvelles cultures ou en les louant peuvent le cas échéant se voir proposer des conseils d'un agronome.

Le répertoire permettra ainsi une meilleure transmission de l'information entre les différents intervenants de la MRC, les agriculteurs et les autres personnes intéressées. Il contiendra les informations sur la caractérisation des terres, les types de production propices, l'emplacement géographique, l'intérêt du propriétaire, la possibilité de location et le stade du couvert végétal.

Principaux enjeux pour l'agroalimentaire :

- **La transformation alimentaire :** le développement des activités de préparation d'aliments a un potentiel avec l'émergence des nouvelles tendances des circuits courts dans l'industrie agroalimentaire. La diversification agricole déjà en cours dans La Vallée-de-la-Gatineau permettra de produire des quantités toujours plus grandes de petits fruits et il serait tout-à-fait opportun d'en faire la transformation dans la région. En outre la diversification gastronomique et la production de produits du terroir sont des leviers de revenus intéressants, eu égard à des clientèles de villégiateurs et de touristes.
- **La production animale :** la diversification devrait aussi s'intéresser à l'élevage, notamment afin de répondre à la demande pour des viandes nouvelles et pour profiter des accords commerciaux internationaux. Aussi, l'introduction de nouvelles viandes dans le circuit commercial viendrait supporter le développement de projets de transformation alimentaire en leur fournissant des aliments à fort potentiel de diversification.
- **Le développement d'une signature gastronomique territoriale :** plus qu'un potentiel c'est un complément à la stratégie de transformation alimentaire visant à en valoriser commercialement et culturellement les produits. Ce serait aussi un levier pour le développement de l'agrotourisme. Cette identité gastronomique à construire devrait aussi valoriser les spécialités culinaires algonquines.
- **Le développement de la zone agricole** par le renforcement des activités agricoles productives et la possibilité d'activités complémentaires à l'agriculture.

NB : la démarche de PDZA viendra préciser les enjeux spécifiques du pôle agroalimentaire par rapport aux logiques internes et externes de ce secteur. Les enjeux relevés dans le présent énoncé de vision stratégique visent à donner des pistes pour le volet agroalimentaire du développement socio-économique du territoire.

PÔLE N°3 : LE RÉCRÉOTOURISME

La Vallée-de-la-Gatineau est d'un terrain de jeu remarquable, à l'année longue, pour les amateurs de plein air. C'est aussi un espace de découvertes variées qui ravira les amateurs de patrimoine historique et culturel, incluant la dimension algonquienne, de paysages remarquables, d'eaux vives, de lacs, de chasse et de pêche, de randonnée à pied, à vélo, à cheval, en quad, en motoneige, en skis de fond, en raquettes dans des environnements qui demeurent très naturels. Le territoire val-gatinois offre autant d'attraits et de possibilités de récréation pour sa population que pour les visiteurs désirent s'adonner à des activités ou cherchant à vivre des expériences telles que regroupées sous les appellations²¹ d'écotourisme, de tourisme de nature et de tourisme d'aventure.

Selon des études²², le tourisme de plein air en général est une industrie en croissance qui se renouvelle, autant par la présence d'une relève d'amateurs que par l'émergence régulière de nouvelles activités. C'est aussi une industrie qui est de plus en plus « branchée », non seulement en amont avec la planification de leurs activités par les amateurs de plein air via internet mais encore sur le terrain avec le recours de plus en plus fréquents aux téléphones intelligents pour se repérer, s'informer, s'éduquer. C'est aussi une industrie prometteuse en raison de la proximité géographique du Québec avec la Nouvelle-Angleterre et l'État de New York, attendu que les Américains sont friands de plein air, environ la moitié d'entre eux s'adonnant à de telles activités. À l'échelle du Canada, le Québec tire aussi son épingle du jeu puisqu'une majorité d'adeptes de plein air indiquent avoir préféré leur expérience de plein air au Québec qu'ailleurs au pays, et que la province semble y posséder un avantage comparatif.

Un nouveau créneau est aussi en émergence : le tourisme de santé et de bien-être. La qualité environnementale de l'endroit visité est ainsi devenue un critère déterminant du choix de la destination pour nombre de touristes recherchant ces expériences « nature ».

Les actifs naturels de La Vallée-de-la-Gatineau sont importants, notamment avec la rivière Gatineau et le territoire non organisé. Ce dernier, bien que qualifié de « non organisé » est administré par des organismes gestionnaires qui offrent des services et des activités dans la réserve faunique La Vérendrye, les pourvoires et les zones d'exploitation contrôlées (ZEC); on y retrouve plusieurs terrains de camping et des activités de plein air qui s'articulent principalement mais non exclusivement autour de la chasse et de la pêche, activités pour lesquelles La Vallée-de-la-Gatineau jouit d'une grande notoriété. L'observation et l'interprétation fauniques sont également à l'honneur avec la présence d'une biodiversité intéressante et la présence de deux centres d'interprétation animaliers, l'un sur le doré jaune à Grand-Remous et l'autre sur le cerf de Virginie à Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

²¹ Tourisme de nature et d'aventure : <http://veilletourisme.ca/2007/09/17/tourisme-d%E2%80%99aventure-de-quoi-parle-t-on-au-juste>

²² dont des données du rapport annuel 2011 de *The Outdoor Foundation* (repris par le Réseau de veille en tourisme): <http://veilletourisme.ca/2013/02/13/plus-de-la-moitie-des-americains-font-du-plein-air/>

Une multitude d'activités touristiques sont accessibles sur le territoire. Elles ont besoin d'être mieux structurées et renouvelées. Le parc d'hébergement touristique doit être adapté au niveau du confort et des services attendus par une clientèle de plus en plus exigeante qui s'attend souvent à y retrouver le même niveau qu'en milieu urbain. Les acteurs du tourisme territorial gagneront à travailler ensemble pour profiter de synergie et pallier leur taille limitée qui peut nuire à leur compétitivité.

Afin de donner l'envie aux touristes de faire de la Vallée-de-la-Gatineau une destination où ils reviennent et d'attirer de nouveaux segments de clientèle, il importe de rénover et d'aménager des infrastructures conviviales et intergénérationnelles qui auront aussi une vocation récréative pour les résidents et les villégiateurs.

Principaux enjeux pour le récréotourisme :

- **Un réseau d'hébergement :** comme l'immense territoire de La Vallée-de-la-Gatineau présente des intérêts ou des activités touristiques potentiels, apparaît la nécessité de développer l'offre de l'hébergement pour desservir aussi directement que possibles ces différents sites. Il s'agirait d'amorcer le développement d'un réseau d'hébergement mixte dont l'accès et la gestion devraient être centralisés afin de maximiser le rendement économique d'une multitude de petites initiatives. Très concrètement, ce réseau pourrait donner accès à une diversité de formes d'hébergement tel que des chambres du type « couette et café » (*bed and breakfast*), ou encore des chalets à louer pour une nuit avec service d'entretien, et aussi l'amélioration du réseau d'hébergement déjà utilisé pour la chasse et la pêche. Également, il serait important qu'une auberge de jeunesse soit implantée sur le territoire au niveau d'un pôle de services desservi par le transport collectif et interurbain.
- **Un réseau intégré de plein air :** c'est un levier stratégique pour La Vallée-de-la-Gatineau d'autant plus que le tourisme de plein-air est celui qui connaît la plus forte croissance. Le territoire devra identifier les combinaisons d'activités qui pourraient profiter d'une synergie de promotion car les atouts que sont la qualité de l'environnement naturel ajoutée au nombre de rivières et de plans d'eau en font un endroit de choix pour tout touriste amateur de plein-air. Le concept du « corridor récréatif de la rivière Gatineau » représente l'intégration des différents attraits du plein-air val-gatinois dans le territoire municipalisé. Le récréotourisme a plusieurs facettes, avec d'un côté l'écotourisme et le tourisme d'aventure qui cherchera d'abord l'expérience « nature » et à laquelle on peut répondre au travers de sentiers en site propre et des parcs, qu'ils soient régionaux ou municipaux, et d'un autre côté le récréotourisme motorisé (quad et motoneige) qui peut jouir de l'immense espace en territoire public pour autant que des sentiers structurés soient aménagés, sécurisés et entretenus.

- **Le développement et la promotion de routes touristiques** : le Centre et le Nord de l'Outaouais sont absents des guides touristiques nationaux officiels. Des circuits pour le tourisme en voiture et à moto permettraient d'atteindre de nouvelles clientèles en misant sur la promotion des concepts routiers comme la Route de l'Eau-Vive avec un redéploiement vers le Sud de la route 107 jusqu'à Bouchette.
- **Le renouvellement régulier de l'offre d'activités événementielles** : il ne suffit pas d'avoir un territoire ou des infrastructures et équipements à proposer; encore faut-il être en mesure d'attirer les clientèles cibles dans la Vallée-de-la-Gatineau. S'assurer d'une offre d'activités et d'événements récréatifs et culturels basée sur les actifs de plein air du territoire permettra non seulement de vitaliser la vie des communautés qui y vivent mais encore d'attirer des touristes, pour qu'ils viennent et reviennent dans la Vallée-de-la-Gatineau.

PÔLE N°4 : LA VILLÉGIATURE

Le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau regorge d'étendues d'eau. Ces paysages aquatiques attrayants sont les éléments catalyseurs qui ont encouragé de nombreux villégiateurs à construire leurs résidences secondaires sur le territoire de la MRC. En 2013, on dénombrait 6 542 chalets ou résidences secondaires dans La Vallée-de-la-Gatineau, dont 86 dans les TNO. En estimant la taille moyenne des foyers de villégiateurs à 2,8 personnes, il y a approximativement 18 317 villégiateurs dans la MRC. Le parc de résidences secondaires représente en outre environ 40% de la valeur de son patrimoine immobilier.

Les dépenses de cette population qui dispose d'un chalet ou d'une résidence saisonnière dans la MRC, sont un levier important de l'économie de la Vallée-de-la-Gatineau. Les nombreux commerces offrant des biens de consommation de base, tels la nourriture, l'essence, les produits de santé, profitent grandement de la présence de cette population. On estime que la consommation des villégiateurs représente 10% du PIB de la MRC.

Le potentiel de développement de cette clientèle demeure lié au pourcentage de retraités de la fonction publique fédérale qui viennent ou reviennent dans La Vallée-de-la-Gatineau à la fin de leur vie active. C'est aussi une classe de population qui attache une importance grandissante à l'achat local et écologique, ce qui permet de construire un pont avec les développements souhaités au niveau agroalimentaire.

Dans un autre ordre d'idée, une nouvelle classe de résident permanent émerge dans les municipalités rurales. La proximité du secteur sud de La Vallée-de-la-Gatineau avec la région de la capitale nationale fait en sorte de laisser entrevoir la possibilité de développements résidentiels de type chalet, en marge des périmètres d'urbanisation des municipalités rurales. Les attentes de ces nouveaux résidents sont aussi plus élevées en termes de services et comparables à ceux qu'ils pourraient retrouver en ville. Les profils de consommation des résidents et des villégiateurs sont une réalité que doivent gérer les commerçants et les organismes de services. Il faudra donc s'attacher à augmenter l'offre de services et de commerces disponibles correspondant aux attentes de cette population nouvelle.

Le développement de la villégiature, dans sa forme traditionnelle, et l'accueil dans les municipalités rurales du Sud de néo-résidents à l'emploi à Gatineau-Ottawa, constituent un potentiel démographique certain mais aussi un facteur de pression pour les milieux naturels et peuvent provoquer la disparition des terres forestières et agricoles en l'absence de contrôle.

L'augmentation de l'évaluation foncière et du niveau de taxation des résidences riveraines risque encore de créer une ségrégation dans l'accès aux rives et de favoriser l'émergence de communautés hétérogènes voire antagoniques.

Principaux enjeux pour la villégiature :

- **Les productions locales artisanales :** l'évolution des critères d'achat vers des produits à saveur locale nécessite l'émergence d'une synergie et d'un regroupement d'organisations entre les fabricants de produits locaux et les commerçants de détail. Il sera important de bien comprendre les besoins et les attentes des villégiateurs afin que les fabricants de produits locaux puissent y répondre adéquatement. Le développement d'une signature gastronomique favorisera également l'appétence des villégiateurs pour les produits alimentaires du terroir.
- **La construction résidentielle :** dans le contexte global de renchérissement des coûts énergétiques et d'augmentation des contraintes environnementales, le potentiel de développement immobilier doit se différencier pour maintenir voire accroître l'attrait d'un territoire comme la Vallée-de-la-Gatineau en suivant une stratégie de développement durable permettant de valoriser les ressources transformées en région (biomasse, bois). En outre, le deuxième et parfois le troisième rayons d'habitation autour des lacs permettraient de démultiplier le nombre de résidences de la catégorie villégiature avec un moindre impact environnemental et une optimisation de l'utilisation des infrastructures en autant qu'un accès au plan d'eau soit proposé. Dans un autre ordre d'idée, la stratégie de développement de la villégiature privée en terres publiques offrira aussi de nouvelles opportunités d'occuper et d'habiter le territoire dans toute sa grandeur jusque dans les TNO avec l'objectif de rendre disponibles des espaces à bâtir pour l'implantation de chalets isolés aux abords de plans d'eau ayant un potentiel intéressant.

À ces quatre pôles de développement et de diversification socio-économiques ancrés dans le territoire et dans l'histoire de la Vallée-de-la-Gatineau, viennent s'ajouter trois créneaux de marché relatif à des industries et services qui sont insuffisamment exploités et qui présentent pourtant des opportunités à saisir pleinement d'autant qu'ils viennent soutenir les pôles traditionnels en leur procurant des conditions plus favorables à leur maintien ou à leur expansion.

CRÉNEAU DE SOUTIEN N°1 : LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT DE MARCHANDISES ET DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE

La logistique est un domaine stratégique de la compétitivité des entreprises qui répond à une logique privée. A priori, l'action des pouvoirs publics ne semble pas pertinente. Pourtant, parce qu'elle est inscrite dans l'espace et que les décisions privées en matière de logistique ont un impact fort sur les territoires, l'action publique peut avoir un rôle à jouer et une légitimité à intervenir.

La Vallée-de-la-Gatineau est traversée par deux routes nationales (117 et 105) qui peuvent accueillir du transit de poids lourds pour le transport de marchandises. La route 117 est aussi une route Transcanadienne qui traverse la Vallée-de-la-Gatineau à peu près à mi-chemin entre la Communauté métropolitaine de Montréal et l'Abitibi-Témiscamingue. La route 105 offre quant à elle une connexion entre la Région métropolitaine de recensement de Gatineau-Ottawa à la route Transcanadienne 117 puis l'Abitibi-Témiscamingue.

Ainsi, le nord du territoire municipalisé val-gatinois se situe-t-il à une intersection intrinsèquement stratégique, à la confluence de voies de transit issues ou en direction des régions de Montréal et d'Ottawa depuis l'ouest et le nord du Québec. Il semble que cette situation géoéconomique avantageuse du territoire n'ait pas été exploitée jusque-là, ou du moins certainement pas avec toute l'intensité possible et permises par ces axes du réseau routier supérieur.

Au-delà du seul transit de poids lourds, qui représente une opportunité à saisir pour créer de la richesse, il conviendrait de mieux positionner le territoire val-gatinois au sein du Québec et en égard au nord-est ontarien en vue de l'implantation d'une ou plusieurs plateformes logistiques intégrées reposant sur l'industrie du camionnage. **La dorsale que représente la route 105 devrait aussi être considérée comme un corridor de commerce et d'industrie proposant des services de transport routier de marchandises et utilisant ces services pour exporter les productions manufacturières**, notamment mais non exclusivement issues de l'exploitation forestière.

Il faudra donc se pencher sur la compétitivité du territoire c'est-à-dire en l'espèce l'efficacité des conditions offertes en matière d'infrastructures et d'espaces disponibles pour l'implantation de commerces et d'industries le long des grands axes routiers de camionnage. **L'implantation d'une plateforme logistique est elle-même source d'attractivité pour un territoire**, et permet d'enclencher un cercle vertueux d'implantation d'entreprises qui viendront en nourrir les activités. L'autre défi connexe sera celui d'attirer ou de former une main d'œuvre qualifiée désireuse de faire carrière dans les métiers du camionnage et de la logistique.

CRÉNEAU DE SOUTIEN N°2 : LE DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT DESSERVANT LE TERRITOIRE

La Ville de Maniwaki et le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau sont desservis par un aéroport (CYMW) de qualité. Cette infrastructure est notamment constituée par une piste pavée et éclairée de 45 mètres par 1 524 mètres qui est utilisée par la SOPFEU en plus de faciliter les déplacements des voyageurs et des gens affaires au travers de vols nolisés.

Depuis 1997, l'aéroport est géré par la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki. Les frais d'opération de l'aéroport sont assumés par l'ensemble des municipalités de la MRC. Il constitue **un pôle d'emploi et d'expertise important via la SOPFEU**. Les activités de cette dernière dans la Vallée-de-la-Gatineau sont aussi un gage de sécurité pour la ressource forestière de la région.

Sa localisation le long de la route 105 dans la municipalité de Messines entre les deux centres de services territoriaux, à douze kilomètres au Sud du pôle régional de services de Maniwaki et à moins de vingt minutes de Gracefield, lui confère **un potentiel d'intérêt pour le développement industriel et commercial de toute la zone aéroportuaire** qui pourrait se muer en une plateforme logistique.

De plus, son accessibilité en fait un vecteur pour attirer de nouveaux résidents travaillant à l'extérieur de la région voire de la province, notamment dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles, en leur offrant la possibilité de faire du « *fly in, fly out* ».

L'aéroport représente un attribut essentiel au développement de la région et un vecteur de développement pour d'autres activités. Des pistes sont explorées depuis quelques années pour diversifier son développement et ses clientèles. **L'aérotourisme** est l'une des voies empruntées avec **la formation de pilotes de brousse** et la création de **circuits de découverte de la région par les airs**. Cette branche pourrait être plus largement exploitée au niveau **des sports aériens** comme la voltige ou encore le parachutisme, ou selon les activités en vogue en matière de tourisme d'aventure.

CRÉNEAU DE SOUTIEN N°3 : LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE (FORMATION ET ÉDUCATION)

Une population éduquée constitue la clé du progrès et du développement d'activités à valeur ajoutée. Pour le futur de la Vallée-de-la-Gatineau, il est crucial d'offrir l'accès à **une gamme de programmes post-secondaires diversifiés et répondant aux besoins de compétences recherchées sur le territoire** pour développer l'économie et assurer une gestion efficace des entreprises.

De même, l'accès à la formation continue, tout au long de la vie, est indispensable à l'actualisation des compétences et à la préservation de la compétitivité de la main d'œuvre. Plus encore, le développement d'**une offre pertinente de formations professionnelles et techniques** sur le territoire, en lien avec les autres atouts et opportunités de développement du territoire, sera nécessaire pour améliorer son attractivité d'une part, et pour favoriser la rétention des jeunes et le sentiment d'appartenance d'autre part.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) fournissent aux étudiants des possibilités d'enseignement à distance qu'il faut revendiquer auprès des institutions dispensant les formations post-secondaires. Cela implique parallèlement de s'assurer de la viabilité technologique d'une telle option en développant l'accès à internet haute vitesse minimalement dans des pôles de visioconférence qui pourraient se retrouver dans les écoles ou les centres communautaires.

Le lien avec les établissements post-secondaires ne saurait se faire seulement sur une base d'enseignement à distance. Il y a lieu de favoriser l'accès physique des étudiants val-gatinois aux campus d'études en favorisant leur accessibilité, avec le concours des autorités collégiales, universitaires et gouvernementales pour ce qui a trait au logement et au transport collectif.

Une jeunesse mieux formée et une population active qui s'adapte tout au long de la vie sont les gages d'un développement pérenne moins sensible aux fluctuations économiques cycliques d'une région de ressources. Les études post-secondaires sont aussi un gage pour **la mobilité sociale**.

Enfin, il sera utile de **créer des liens avec les entreprises du territoire** pour offrir des perspectives d'emploi aux jeunes val-gatinois dans leur région et ainsi **favoriser la persévérance scolaire en faisant mieux connaître les métiers** en demande et les possibilités de carrière futures.

THÈME 3 : ENVIRONNEMENT ET SAINES HABITUDES DE VIE

Protéger l'environnement pour un territoire et une population en santé.

Quand le territoire est en santé écologique, les conditions primaires pour que sa population soit en santé physiologique et psychologique sont réunies. Il convient de veiller à ce que le développement d'activités économiques se fasse dans le respect des principes de développement durable. L'application des concepts d'économie circulaire et d'écologie industrielle semblent un moyen de s'en assurer à condition de les comprendre adéquatement et dans la limite des caractéristiques propres à un vaste territoire encore marqué par son héritage mono-industriel et doté d'une population relativement peu nombreuse et, d'une manière générale, peu dense.

La protection de l'environnement se définit comme « l'ensemble des moyens mis en œuvre afin de préserver l'environnement des effets néfastes des activités humaines »²³. Elle consiste d'une part à prévenir et à contrôler des comportements individuels et collectifs qui portent ou sont susceptibles de porter atteinte aux écosystèmes alors qu'ils ne démontrent pas d'utilité économique dans une optique de développement durable ou qui présentent des risques sanitaires, et d'autre part à traiter d'une manière aussi écologique que possible les extrants liés aux activités humaines afin de minimiser l'apport et la dissémination de substances toxiques dans l'environnement de manière incontrôlée.

En outre, la population doit continuer d'être sensibilisée aux saines habitudes de vie afin d'adopter des comportements alimentaires et physiques qui lui permettront de garder la forme. Le milieu de vie environnant largement naturel de la population val-gatinoise doit être saisi par elle comme une opportunité de conditionnement physique et de ressourcement psychique qui est, dans une large part, librement à sa disposition, et qui s'appuie aussi sur l'implication de municipalités, d'associations et de professionnels du récréotourisme qui proposent des loisirs actifs et plus particulièrement des activités physiques de plein air.

²³ Définition de l'Office québécois de la langue française :
http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?ld_Fiche=8878383

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU DE QUALITÉ

Comme pour tout être vivant, l'eau est essentielle aux humains non seulement pour leurs besoins biologiques mais encore pour le développement de certaines activités, notamment agricoles, industrielles et récréotouristiques; il convient d'en prévenir les pollutions et d'en optimiser l'utilisation à l'échelle du bassin versant, tant pour les eaux de surface que pour les eaux souterraines. L'enjeu de la protection des sources est de première importance pour sécuriser l'alimentation en eau potable des diverses communautés et pérenniser les sources d'approvisionnement et les installations de production d'eau potable. Il faudra d'ailleurs composer avec les multiples bouleversements reliés aux changements climatiques et avec l'amplification des conflits d'usages en lien avec la densification du territoire.

La gestion de l'eau par bassins versants est l'une des clés pour permettre une utilisation rationnelle et écologique de cette ressource. Le développement économique du territoire, qu'il soit industriel, résidentiel, commercial, agricole, doit en premier lieu être analysé en fonction de l'abondance et de la qualité de l'eau disponible, ainsi qu'à la lumière de la capacité d'absorption des extrants de ces activités par le milieu naturel et leur traitement par les systèmes collectifs ou privés appropriés. Le contrôle des installations septiques des résidences isolées et la modernisation des centres de traitement collectifs des eaux usées doivent permettre de limiter la concentration de polluants dans les extrants. La préservation d'une bande riveraine efficace est garantie, sauf déversement majeur, de la qualité des plans d'eau.

FAVORISER LES CONDITIONS D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR CRÉER DE LA RICHESSE ET LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

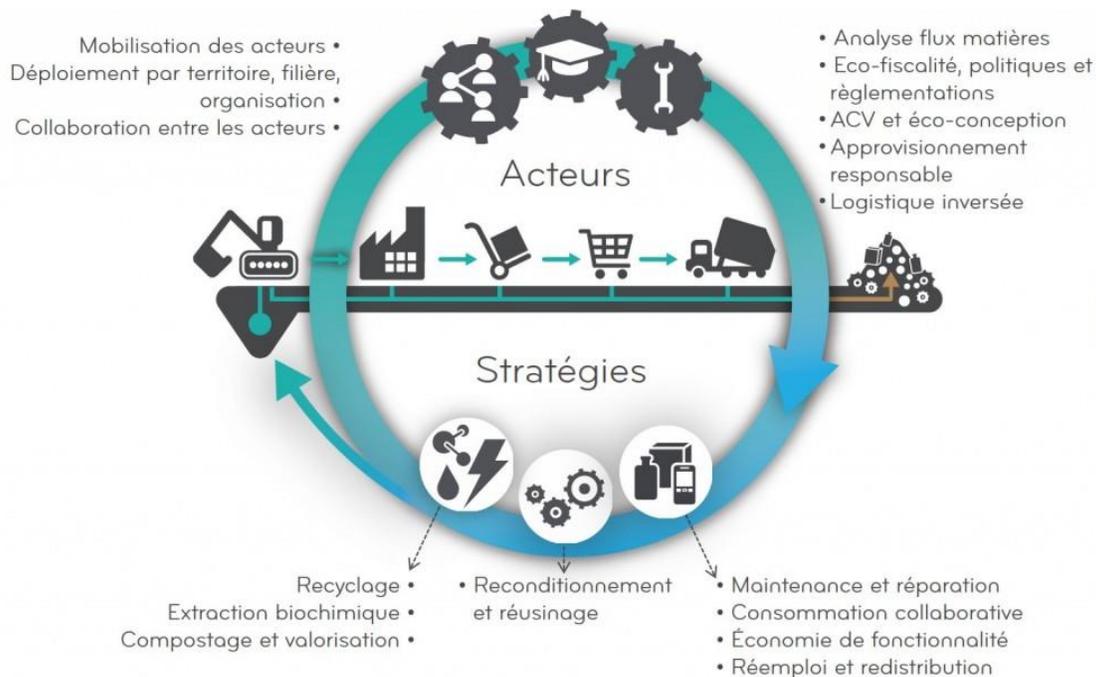
Selon l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME, France), l'économie circulaire est « *système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en permettant le bien-être des individus* »²⁴.

Pour François Michel Lambert, président de l'Institut de l'économie circulaire (France), « *l'économie circulaire propose en effet de transformer les déchets en matière première*

²⁴ Cité par l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire du Campus Montréal (HEC Montréal, Polytechnique Montréal, Université de Montréal)

réutilisée pour la conception des produits ou pour d'autres utilisations. En d'autres termes, ne plus créer de résidus que les systèmes industriel et naturel ne puissent absorber. La boucle est bouclée. Cela représente bien entendu un gain de compétitivité énorme pour les industries qui ont une maîtrise de leur flux de matières premières ».

L'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire (Institut EDDEC)²⁵ du Campus Montréal développe ce concept au Québec et propose un schéma synthétique de l'économie circulaire (superposé à celui de l'économie linéaire) :



Derrière ce concept d'économie circulaire se trouvent des intérêts très concrets pour La Vallée-de-la-Gatineau, et cela tant du point de vue environnemental (réduction de l'empreinte écologique) qu'économique (création d'emplois qualifié dans cette branche innovante). Il faut toutefois aborder l'écologie industrielle, aujourd'hui, comme une opportunité d'innovation et de développement supplémentaire à saisir à travers le territoire sans nécessairement en faire un préalable à tout projet industriel. Éventuellement, elle sera amenée à supplanter progressivement, et grâce à ses qualités intrinsèques, les modes de production classiques.

Pour nouveau qu'il soit, le concept d'économie circulaire est lui-même issu d'un approfondissement et d'une transposition à l'économie – on parle alors d'écologie industrielle – des grandes lignes directrices qui guident les services municipaux chargés

²⁵ Institut EDDEC : <http://instituteddec.org/institut/>

de l'environnement et de l'hygiène du milieu. Il s'agit au premier chef de l'application du principe des 3RV-E dans le traitement du cycle de vie des matériaux, en conformité avec la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*²⁶.

Ce principe est retranscrit à l'article 53.4.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE)²⁷ et prévoit une hiérarchie impliquant « de prioriser **la réduction à la source**, puis de respecter dans le traitement des matières résiduelles l'ordre de priorité suivant :

- **le réemploi;**
- **le recyclage**, y compris par traitement biologique ou épandage sur le sol;
- **toute autre opération de valorisation** par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substituts à des matières premières;
- **la valorisation énergétique;**
- **l'élimination.** »

Essentiellement, il appert du concept de « déchet-ressource » qu'il est possible de protéger l'environnement tout en créant de la richesse par des activités productives, et de la sorte éviter autant que faire se peut d'en arriver à un déchet ultime qui représente un coût économique et environnemental.

BONIFIER LES INFRASTRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DU TERRITOIRE EN MATIÈRE D'HYGIÈNE DU MILIEU

Dans le domaine environnemental, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a notamment pour mission la planification, l'information, la sensibilisation et l'éducation. Par l'entremise de son service de l'Environnement et de l'Hygiène du milieu, elle accomplit sa tâche de planification de la gestion des matières résiduelles au moyen du Plan de gestion des matières résiduelles et opère deux sites intervenant dans le cycle de vie des produits et des matières résiduelles.

Une portion notable des matières résiduelles domestiques et des industries, commerces et institutions (ICI) transitent par le centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau situé à Maniwaki. Il serait possible de bonifier l'offre de services en gestion de matières résiduelles à ce site, que ce soit en élargissant l'éventail des matières reçues ou en offrant des solutions de collecte. Il serait envisageable d'ajouter un second pôle de récupération au sud du territoire.

²⁶ MDDELCC : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/pamr/>

²⁷ Loi sur la qualité de l'environnement :

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q_2/Q2.htm

Au niveau du traitement des boues de fosses septiques des résidences isolées, celui-ci est réalisé au centre installé à Kazabazua. Il serait possible d'optimiser son utilisation, par exemple en diversifiant les matières compostées issues du territoire ou en traitant des boues de fosses septiques issues d'autres municipalités situées en dehors de la juridiction val-gatinoise. Cela supposerait un agrandissement et une adaptation aux éléments de la chaîne de traitement des solides et des eaux usées.

En renforçant les infrastructures et services existants et en continuant à faire mieux connaître ses services par le biais d'activités d'information, de sensibilisation et d'éducation continues, il serait ainsi possible d'optimiser l'utilisation et le rendement environnemental et économique de la gestion des matières résiduelles. Il s'ensuit que la charge fiscale que représente le traitement des extrants produits par les ménages et les entreprises val-gatinoises en serait amoindrie et améliorée selon la hiérarchie des 3RV-E.

ASSAINIR L'AIR

Si globalement la qualité de l'air est très bonne dans la Vallée-de-la-Gatineau et constitue même l'un de ses atouts, elle demeure un enjeu important dans les cœurs de villages alors que le mode de chauffage au bois est encore très présent. Il a pour défaut d'émettre quantité de particules fines dans l'air qui peuvent provoquer des difficultés respiratoires.

Le remplacement progressif des systèmes de chauffage à bois par des systèmes de chauffage à bois émettant moins de particules fines (combustion lente, granules, etc.) constituerait un bon moyen de réduire l'émission des particules fines dans l'air et d'augmenter l'efficacité énergétique de ce type de chauffage qui demeure traditionnel.

La mise en valeur d'autres produits issus de la forêt val-gatinoise, comme les granules et les copeaux de bois, donnerait non seulement une alternative aux systèmes de chauffage traditionnels pour aider à limiter la diffusion de particules fines dans l'air mais permettrait aussi de fournir un débouché local à ces « nouveaux » produits.

Principaux enjeux en environnement :

- **Préserver la qualité des ressources en eau** (souterraine et superficielle) par la prévention et le contrôle de la dissémination de polluants liés aux activités anthropiques.
- **Favoriser l'émergence des conditions propices à l'implantation d'une économie circulaire** en vue de promouvoir des modes de productions qui répondent aux principes de l'écologie industrielle et de développer le secteur de l'économie verte.
- **Optimiser les infrastructures et les équipements collectifs et bonifier les services servant au maintien de l'hygiène du milieu**, dont le traitement des boues de fosses septiques et des matières résiduelles.
- **Poursuivre l'information, la sensibilisation et l'éducation environnementale;**
- **Améliorer la qualité de l'air** en favorisant la mise à niveau progressive des systèmes de chauffage au bois en vue de diminuer la quantité de particules fines émises dans l'air.

ÊTRE EN SANTÉ DANS LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Si un environnement sain apparaît comme un préalable à une population en santé, il n'en demeure pas moins que l'accès rapide au réseau des services sociaux et de santé est essentiel pour atteindre cet objectif. La pression sur ce réseau peut être amoindrie en favorisant les saines habitudes de vie.

DÉVELOPPER DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES AUX SAINES HABITUDES DE VIE ET PROMOUVOIR LES LOISIRS ACTIFS DE PLEIN AIR

La promotion d'environnements favorables aux saines habitudes de vie se traduit entre autres par des mesures incitant par exemple au transport actif (à pieds, à vélo, etc.), à la consommation de fruits et légumes frais, à l'exercice physique. La Vallée-de-la-Gatineau jouit d'un environnement naturel propice aux activités récréatives et sportives de plein air. Il s'agit de sensibiliser la population à ce que son environnement immédiat peut lui apporter à peu de frais si elle adopte les comportements adéquats dans son mode de vie. Les loisirs actifs devraient être promus pour les bienfaits psychiques et physiques qu'ils apportent.

AMÉLIORER LE NIVEAU DE SANTÉ DANS LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU PAR L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ EN OUTAOUAIS

Le niveau de santé est en partie déterminé par l'accès à des services sociaux et de santé. Il convient de maintenir et d'améliorer sur le territoire l'accessibilité à une gamme complète de services sociaux et de santé de qualité. En fonction des besoins, cette accessibilité peut être favorisée par l'offre de soins et de services sociaux à domicile, par l'existence d'établissements de santé publics de proximité où officient des médecins, ou encore par un transport organisé et abordable vers les différents hôpitaux de la région. Également, l'accès à un médecin de famille doit demeurer une priorité; à défaut ou en complément, la présence de « cliniques sans rendez-vous » contribue à renforcer l'accès aux soins de l'ensemble de la population.

Les territoires qui seront desservis par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) devraient aussi être repensés en tenant compte de la proximité réelle, en temps et en distance, des résidents des municipalités voire en fonction des secteurs de municipalités. En la matière, le pragmatisme devrait l'emporter sur les découpages territoriaux administratifs, ce qui pourrait être réalisé au travers d'une meilleure intégration du réseau de la santé en Outaouais et le maintien de points de services efficaces du réseau de la santé à travers les territoires ruraux de l'Outaouais.

Principaux enjeux en santé :

- Favoriser **la pratique de loisirs actifs et d'activités physiques** par le développement et le maintien d'**environnements favorables aux saines habitudes de vie**.
- **Améliorer l'accès aux services sociaux et de santé** en sollicitant d'une part le renforcement des services et soins dispensés, sur sites et à domicile, par les établissements val-gatinois du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) et en s'attendant d'autre part à optimiser les consultations et les soins hautement spécialisés dispensés hors du territoire pour la population val-gatinoise au sein du réseau de la santé.

THÈME 4 : COMMUNICATIONS ET MOBILITÉ DURABLE

Agir pour une population branchée et mobile.

Deux courants qui peuvent apparaître contraires de prime abord, se complètent finalement : il s'agit d'une part du **développement de nouveaux moyens de télécommunications**, et d'autre part du **besoin croissant de mobilité physique des personnes**. Cette réduction de l'espace-temps résultant des rapprochements virtuels et des possibilités de transports vers l'agglomération outaouaise et la métropole québécoise ne doivent toutefois pas signifier l'absence de développement, et à fortiori la réduction, des services de proximité et de première ligne offerts physiquement sur le territoire val-gatinois.

UNE POPULATION BRANCHÉE

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ont émergé et se sont développées d'abord dans les milieux urbains. L'internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire constituent des technologies innovantes qui permettent d'être connecté au monde pour toutes sortes de transactions dématérialisées et cela, qui plus est, sans nécessairement recourir à une infrastructure filaire.

Ces NTIC sont aussi une chance pour les zones rurales qui peuvent d'une part se rapprocher virtuellement des grands centres de décisions et profiter de certains services immédiatement, et d'autre part jouer un rôle nouveau dans leur relation avec les centres de décisions en devenant producteur de services et développer une relation immédiate avec le monde. En ce sens l'importance des NTIC pour les zones rurales n'est plus à démontrer; il faut donc s'assurer de leur connectivité numérique. Enfin, la connectivité à internet permet aussi de repenser les interactions entre les citoyens et leur(s) municipalité(s) en apportant une proximité nouvelle et des possibilités de transactions dématérialisées particulièrement utiles aux résidents éloignés du cœur de village autant qu'aux villégiateurs venant de l'extérieur.

INTERNET HAUTE VITESSE

Avec internet haute vitesse, une nouvelle économie s'est mise en place autour des transactions dématérialisées. Celle-ci est à la fois une menace et une opportunité pour les zones rurales. Une menace au sens où elle donne accès à une offre de produits et services qui risquent de ne pas être achetés ou utilisés localement. Mais une opportunité aussi car elle donne des perspectives de développement jusque-là inimaginables pour des régions éloignées des centres décisionnels auxquels elles peuvent désormais fournir certains services, via par exemple des centres d'appels et de support à la clientèle, des centres d'emballages et d'expédition de colis.

Internet apporte aussi une nouvelle façon pour les habitants de s'informer et d'interagir avec les administrations publiques. De plus, internet facilite la vie communautaire via le développement des réseaux sociaux dans la dernière décennie.

Les contenus de plus en plus riches en données numériques diffusés sur internet rend indispensable une connexion à haute vitesse. Celle-ci passe notamment par une infrastructure moderne autour de la fibre optique et dans une moindre mesure le satellite. Les Val-Gatinois demeurent parmi les moins branchés du Québec, en partie faute d'accès à internet dans plusieurs zones du territoire municipalisé et faute d'accès à une connexion à un débit suffisant eu égard aux flux de données importants générés par les contenus disponibles sur internet.

TÉLÉPHONIE SANS-FIL (CELLULAIRE)

La téléphonie cellulaire est devenue un standard et les zones hors couverture sont clairement désavantagées dans leurs possibilités de développement. La couverture est relativement de qualité le long de la route 105 à quelques exceptions; mais à l'échelle du territoire, de trop nombreuses zones, dont des cœurs de village, restent encore à l'écart de cette technologie.

De plus, les zones de villégiatures sont parfois mal desservies alors qu'elles hébergent une clientèle particulièrement en pointe au niveau *high tech*. On imagine que difficilement le développement de nouvelles zones résidentielles ou de villégiatures sans la perspectives que la technologie cellulaire y soit offerte.

Aussi, dans une perspective de développement touristique impliquant de plus en plus les NTIC (informations sur le territoire, réservations d'hébergement, géolocalisation), il est primordial de se hisser au niveau des standards de la province. Dans les zones récréotouristiques plus isolées, le téléphone cellulaire devient un instrument de sécurité permettant de rejoindre les secours.

Principaux enjeux en NTIC :

- Doter le territoire des technologies nécessaires à **l'accès à internet haute vitesse pour couvrir autant que possible la population**, résidents et villégiateurs.
- Favoriser l'accès de la population à **une offre de téléphonie cellulaire concurrentielle** et **l'extension de la zone de couverture aux sites récréotouristiques**, même en territoires non organisés.
- **Développer l'administration municipale « en ligne »** afin d'offrir aux habitants des facilités d'interaction et de transaction avec leur municipalité (par exemple, demandes et paiement de permis, accès aux plans d'urbanisme et aux règlements, accès aux rôles d'évaluation, etc.).

UNE POPULATION MOBILE

La mobilité de la main d'œuvre, des citoyens jeunes et d'âge avancé, ne devrait pas être limitée au seul recours à l'automobile individuelle à propulsion thermique qui est un mode de déplacement relativement coûteux, énergivore et polluant (notamment émission de GES). La réflexion devra nécessairement considérer toutefois le caractère rural de la MRC dont la diversité et la configuration nécessitent des solutions adaptées dans lesquelles l'automobile a toute sa place; il s'agit donc de réfléchir à l'intermodalité entre des modes de transport individuels et collectifs, actifs et motorisés.

La mobilité durable implique le développement de services de transports collectifs des personnes qui desservent autant le territoire lui-même que les pôles urbains extérieurs, régionaux et transrégionaux. La mobilité ne doit pas seulement se limiter aux motifs de santé; l'ensemble de la population, les travailleurs et les étudiants devraient pouvoir en bénéficier afin de pouvoir demeurer en région. Le caractère collectif du transport permet de le rendre viable économiquement et soutenable d'un point de vue environnemental lorsqu'il est utilisé à pleine capacité.

Des modèles propres à notre territoire doivent être développés afin de tenir compte des besoins de clientèles variées, des distances et de la faible densité de la majorité des municipalités rurales. Cette mobilité doit aussi être favorisée car elle est un des facteurs importants sur le front de l'emploi, tant pour pourvoir aux emplois offerts sur le territoire et pallier les effets de la saisonnalité que pour combler des emplois offerts à l'extérieur tout en permettant de demeurer un résident val-gatinois.

Principaux enjeux en mobilité durable :

- Favoriser **des aménagements urbains compatibles avec le transport actif** et promouvoir **les déplacements par des moyens alternatifs à l'automobile**.
- Organiser, au prorata des transferts gouvernementaux et de la capacité de financement local, **un transport collectif d'accès universel et un transport adapté aux personnes handicapées, notamment :**
 - o En déployant **un réseau et un système de transport collectif structuré** favorisant l'intermodalité;
 - o En facilitant **la mobilité intraterritoriale** en interconnectant les municipalités entre elles;
 - o En renforçant **la mobilité transrégionale** (transport interurbain et interrégional) pour faciliter les échanges.

THÈME 5 : GOUVERNANCE DE PROXIMITÉ, PARTENARIATS ET CULTURE(S) EN MOUVEMENT

**Renouveler la gouvernance au service de
communautés riches de leur diversité culturelle qui se
donnent les moyens de leur développement.**

MODERNISER L'EXERCICE DE LA GOUVERNANCE

Cette section repose en partie sur les données recueillies à l'occasion d'une démarche entamée à la fin de l'année 2010 lorsque le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau résolut de créer un comité ad hoc dont le mandat fut « *de se pencher sur le mode [existant] de taxation et de proposer au législateur des modifications à la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) afin de permettre aux organismes municipaux de pouvoir moduler les taux de taxation selon les secteurs d'activité, secteurs géographiques ou tout autre paramètre jugé opportun* »²⁸.

De ce mandat, il résulta un document de synthèse qui servit lors d'un forum municipal de la Vallée-de-la-Gatineau sur les taxes municipales et les quotes-parts à la MRC, qui a été tenu le 24 août 2013 – et en reprise le 18 mars 2014, notamment à l'intention des nouveaux élus municipaux (issus du scrutin de novembre 2013). Il permit d'une part de préciser la situation fiscale des municipalités val-gatinoises et des transferts à leur MRC, et d'autre part à interroger l'administration du territoire tant au niveau des services municipaux locaux et supra-locaux qu'au niveau de l'appareil de gouvernance municipale, politique et administrative à travers le territoire.

Ce dernier thème invite à poursuivre la réflexion engagée lors des deux sessions du forum municipal, et ce dans un esprit de responsabilité et dans une perspective de moyen terme; en effet, on parle ici de réingénierie et de modernisation de la structure de gouvernance, ce qui devrait être entrepris de manière graduelle avec le souci d'une gestion du changement qui soit respectueuse pour l'ensemble des parties prenantes.

²⁸ Résolution 2010-R-AG482 adoptée le 14 décembre 2010

ADAPTER LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE DU TERRITOIRE ET EN OPTIMISER LES PROCESSUS

L'appareil à gouverner doit être conçu de manière à bien remplir sa fonction. Pour un territoire d'environ 20 000 habitants, La Vallée-de-la-Gatineau compte 120 élu(e)s locaux dont 17 mairesses et maires qui siègent au conseil de sa MRC. Sans entrer dans le détail, une telle structure a un coût comparable à celle que l'on peut retrouver dans des villes moyennes comme Gatineau (env. 270 000 habitants) ou Laval (env. 410 000 habitants); dès lors, le coût de la représentation municipale par citoyen est mécaniquement très élevé dans cette approche comparative. Un constat similaire peut être fait au niveau de l'appareil administratif municipal.

Il faut toutefois relativiser cette comparaison eu égard à l'étendue du territoire val-gatinois et à la présence de villégiateurs qui fait quasiment doubler la population totale réellement administrée par les municipalités à l'échelle du territoire val-gatinois. Cette réalité apporte aussi son lot d'enjeux complexes en raison de l'hétérogénéité des utilisateurs du territoire. En outre, l'objectif d'une gouvernance de proximité suppose-t-elle par essence une accessibilité des services municipaux ainsi qu'une représentativité des différents milieux selon leurs particularités.

La plupart des types de services rendus, qu'ils soient requis par la loi ou facultatifs, sont les mêmes d'une municipalité à l'autre du territoire, incluant dans une certaine mesure la MRC lorsqu'elle agit comme municipalité locale des TNO. Afin de **dégager des ressources humaines et financières à réaffecter aux services délivrés aux citoyens et aux organisations** du territoire, il y aurait lieu de voir à rationaliser certains de leurs services. Des économies d'échelle sont notamment possibles pour les municipalités dans les services qu'elles dispensent en développant des coopérations avec leurs consœurs ainsi qu'en mutualisant certains d'entre eux à la grandeur du territoire via leur MRC. Cette dernière doit également devenir plus proche des citoyens, notamment en se faisant mieux connaître d'eux, et continuer sur la voie d'un dialogue constructif avec ses municipalités membres.

FAVORISER LES CONDITIONS DE MAINTIEN D'UN GOUVERNEMENT DE PROXIMITÉ REPRÉSENTATIF QUI VALORISE L'IMPLICATION CITOYENNE

Les pratiques d'occupation, d'aménagement, et maintenant de développement du territoire connaissent de façon récurrente des cycles de reconsidération, voire de requalification. Qu'il s'agisse de réflexions nécessaires à l'établissement d'un consensus territorial, d'identification de perspectives d'emplois ou d'établissement d'un diagnostic, les démarches devant mener à une perception, une position puis une décision commune, et si possible consensuelle, quant au devenir d'un territoire font appel à **l'implication citoyenne**, à la fois en amont et en aval des décisions prises par l'autorité

publique compétente. Cette « habilitation » citoyenne n'est aucunement concurrente du pouvoir des représentants élus; elle constitue plutôt la courroie de transmission dans la société de décisions et favorise en cela leur acceptabilité.

En effet, pour être au centre des décisions municipales et territoriales, il est important **que le citoyen saisisse la portée et les limites de l'action publique municipale**. En faisant preuve d'ascendant (*leadership*) plutôt que de se contenter d'exiger de son administration publique la dispensation de services, la population renouvèlera les modalités d'aménagement et de développement susceptibles de créer des milieux vie stimulants et écoresponsables. Il est donc important que la population s'implique dans les choix qui concernent son milieu et soit encouragée à le faire.

La complexité des problèmes auxquels nos collectivités rurales sont confrontées ainsi que la rapidité des changements implique **un style de gestion plus participatif et collégial** que hiérarchique et autocratique. Avoir une réelle influence sur son milieu est important pour maintenir la motivation et la participation citoyennes qui se traduisent bien souvent dans des actions de bénévolat sans lesquelles beaucoup d'activités sociales et communautaires ne seraient pas réalisables. Aussi, les NTIC sont aussi un moyen pour le citoyen d'une part d'avoir accès à une information pertinente exhaustive et d'autre part de faire connaître son opinion et sa réflexion sur de nombreux sujets de la vie courante qui sont administrés par les conseils municipaux.

Enfin, **l'augmentation des jeunes et des femmes au sein des conseils municipaux** figure parmi les pistes de solutions pour **revigorer la démocratie représentative et favoriser le maintien de la cohésion** – surtout intergénérationnelle – des communautés. Ainsi, outre la participation citoyenne dans les communautés, il importe de promouvoir et de valoriser l'implication en politique locale des citoyens sur des mandats électifs.

SE DONNER LES MOYENS DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le développement culturel, économique, environnemental et social des municipalités val-gatinoises **ne pourra se faire qu'en appariant les moyens financiers que l'on se donne aux ambitions et projets que les communautés nourrissent**. Ce sont certains services collectifs dont vont se doter les municipalités qui vont améliorer leur attractivité, tant auprès de nouveaux résidents qu'auprès d'entreprises. C'est un cercle vertueux qu'il faut initier et nourrir sans hésitation mais qui suppose une certaine implication financière récurrente des municipalités et donc de leur population.

Il revient aux citoyens de réfléchir au niveau de services publics et collectifs qu'ils attendent dans et de leur municipalité au regard du prix qu'ils sont prêts à payer (taxes municipales) pour les avoir en tant que communauté. L'effort fiscal dans la Vallée-de-la-Gatineau est loin d'être parmi les plus élevés de la province pour la plupart des

municipalités du territoire. Il ne faut pas oublier que le développement durable des communautés est le garant d'une qualité de vie qui s'exprime dans l'espace public et qui est le cœur de compétence des municipalités.

Les deux centres de services auront un rôle déterminant à jouer pour construire l'avenir du territoire. Il faudra toutefois accepter de revoir leurs délimitations ainsi que celle des territoires d'influence. Il importe d'explorer l'importance de ces pôles face à la dévitalisation des villages qui se traduit par une perte de proximité des services.

Aussi, le territoire jouit-il **de nombreuses terres publiques dont la mise en valeur peut donner des leviers d'action** pour les autorités municipales et des retombées pour l'ensemble de la population. La délégation des baux de villégiatures et les forêts de proximité représentent certains potentiels, réels ou escomptés, en termes de ressources financières autonomes non fiscales pour le territoire et les municipalités.

INTENSIFIER LES PARTENARIATS ET LE DIALOGUE INTERCOMMUNAUTAIRE

Une meilleure gouvernance passe nécessairement par le renforcement des partenariats avec les organisations qui desservent le territoire val-gatinois en matière de santé, de services sociaux, d'éducation, de développement économique et touristique, mais aussi par un approfondissement du dialogue avec et entre les communautés du territoire.

Arrimer les actions par la concertation dans une perspective intersectorielle et transterritoriale

Tant sur un plan vertical qu'horizontal, il sera important de favoriser la cohérence des planifications et des interventions entre les différents acteurs institutionnels afin de répondre par des actions complémentaires aux défis propres au territoire et aux enjeux des relations interterritoriales et transrégionales.

Saisir la chance offerte par les identités multiples (francophone, anglophone, algonquine) du territoire.

Pour des raisons juridiques, historiques et politiques, le Québec reconnaît onze nations autochtones (la nation Inuit et 10 nations Amérindiennes) totalisant un peu plus de 87 000 individus. Au-delà des considérations de statut et d'entente, la question de la revendication et de la reconnaissance des terres revêt une importance capitale en matière de planification et d'administration du territoire. La Vallée-de-la-Gatineau comprend deux réserves algonquines, soit Kitigan Zibi à proximité de la ville de Maniwaki et Lac-Rapide dans la réserve faunique La Vérendrye.

La Vallée-de-la-Gatineau fournit un bon exemple de cette occupation ancestrale qui a évolué aujourd'hui en une cohabitation passive empreinte d'un réel désir d'intensification des rapports. Des tentatives de décloisonnement furent menées au cours de la dernière décennie sans atteindre l'effet d'inclusion escompté. La présence des peuples autochtones ne doit pas être pour autant décrite comme un problème subi par la majorité de la population. **La réflexion doit se centraliser sur les préalables à une collaboration et à une cogestion qui s'annonce incontournable si nous considérons les revendications ciblées de certaines terres** (Forêt de l'Aigle, Réserve faunique La Vérendrye).

Nous sommes conscients que la réflexion ne peut qu'esquisser de nouveaux éléments qui éviteront d'agir dans l'urgence et en totale méconnaissance. Il paraît possible au contraire de mettre fin à une certaine ignorance symptomatique envers les défis propres à la gouvernance des communautés autochtones et **s'inspirer de réussites québécoises**

de partenariat. Ce type d'initiative est à la portée des capacités locales et ne doit pas seulement interpeller les municipalités limitrophes.

Outre la présence autochtone, la Vallée-de-la-Gatineau est aussi composée de citoyens qui appartiennent aux deux grandes communautés, **les francophones** et **les anglophones**. Cette dernière est particulièrement représentée dans le sud de la MRC et via la population de villégiateurs, avec une forte prévalence de résidents de la région de la capitale nationale et plus particulièrement de l'Ontario.

FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT SOCIOCULTUREL DYNAMIQUE

La diversité des communautés qui habitent le territoire forme un terreau fertile de rencontres et de développement interculturels. Cette richesse doit permettre de renforcer le sentiment d'appartenance et la fierté des communautés du territoire et d'en faire une image de marque vis-à-vis de l'extérieur.

La Politique culturelle de la Vallée-de-la-Gatineau²⁹ (révisée pour la période 2012-2017) constitue la référence en la matière. Voici les axes d'interventions et orientations priorités :



²⁹ Politique culturelle de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en vigueur (adoptée résolution 2011-R-AG253) http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/politique_culturelle_municipale/PolitiqueCulturelle-Vallée-de-la-Gatineau.pdf

Principaux enjeux pour une gouvernance de proximité et le développement socio-culturel des communautés :

- **Moderniser l'appareil de gouvernance** en misant sur l'efficacité et la proximité, en s'assurant de valoriser l'implication citoyenne;
- **Planifier et réaliser les actions dans un souci de cohérence intersectorielle et transterritoriale** au moyen de la concertation des partenaires des régions et de la province;
- **Tirer de la diversité des communautés du territoire la richesse d'une culture vivante et accessible**, forte de ses créateurs, qu'ils soient amateurs ou professionnels.

ANNEXE 1 – DE L'ÉLABORATION À L'ADOPTION DE L'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

La démarche d'élaboration de la vision stratégique a débuté en 2010 dans la Vallée-de-la-Gatineau. De nombreux intervenants et acteurs du milieu val-gatinois ont participé à faire naître un projet d'avenir commun dans une multitude de domaines. Le présent document représente une synthèse des exercices de réflexions menés jusque-là dans les différents secteurs d'activités et de manière transversale.

L'INITIATION DE LA VISION STRATÉGIQUE PAR LE COMITÉ D'ORIENTATION ET DE RECOMMANDATION STRATÉGIQUES (C.O.R.S.)

Membres du Comité d'orientation et de recommandation stratégiques³⁰ ayant contribué à la causerie visionnaire intersectorielle « Une Vallée pour demain – Horizon 2025 » qui s'est tenue le 30 novembre 2011 au Château Logue à Maniwaki :

Mme Christiane Carle - Caisse populaire de la Haute-Gatineau

M. Gilles Lafrenière - Opérateur économique

M. Harold Sylvain – Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Mme Anita Tenasco – KZ Education council

Mme Madeleine Lefebvre – Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

M. Leonard Odjick – Citoyen

M. Norm Odjick – Conseil Tribal de la Nation Algonquine Anishinabeg

Mme Marie-Thérèse Kazeef – Citoyenne

M. Carlos Baez – Agronome

Mme Sylvie Martin – Centre de santé et services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau

M. Marc Grégoire – Villégiateur

M. Christian Major – Chambre de commerce et d'industrie de Maniwaki

³⁰ Résolution 2011-R-AG422 actualisée par les résolutions 2012-R-AG060 et 2014-R-AG023; la composition dudit comité a évolué par la suite

Mme Kerry Ann Gorman – Chambre de commerce et d'industrie de Maniwaki

M. André Riopel – Ingénieur forestier

M. Norbert Potvin – Citoyen

M. Laurent Fortin – Membre du CAT de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

M. Marc Dupuis – Centre local de développement

M. André Galipeau – Société d'aide au développement des collectivités

M. Charles Sirois – Centre local d'emploi

M. Pierre Rondeau – Préfet de la MRCVG (jusqu'en novembre 2013)

Membres du comité de gestion³¹ du C.O.R.S. au moment de la causerie visionnaire :

M. Denis Côté – Centre local de développement

M. Marc Dupuis – Centre local de développement

M. Pierre Monette – Société d'aide au développement des collectivités

Mme Julie Bénard – Société d'aide au développement des collectivités

M. Charles Sirois – Centre local d'emploi

M. Yvon Gauthier – Centre local d'emploi

M. Fabrice Beney – Service de l'aménagement du territoire de la MRCVG

M. Claude Beaudoin – Service de l'aménagement du territoire de la MRCVG

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et ses partenaires ont été aidés dans leur démarche par une firme de services-conseils³² spécialisée en prospective et qui a produit une synthèse des travaux : « Réflexion stratégique et zones d'opportunités Vallée-de-la-Gatineau – Projet d'innovation socio-économique ».

³¹ Résolution 2011-R-AG423

³² Ciblexpert : synthèse pour le projet d'innovation socio-économique au travers des pôles économiques Forêt, Agriculture, Villégiature, Tourisme (2012)

LE MOT DU COMITÉ ORGANISATEUR DU FORUM DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE

« La Vallée-de-la-Gatineau vit, comme beaucoup d'autres régions de ressources, des défis que posent sa population petite et dispersée et l'indispensable diversification de son économie après l'échec du modèle mono-industriel. Partout on doit donc se battre pour que la ruralité soit reconnue, mais ici, on dirait qu'il faut se battre encore plus fort.

Dans l'ombre et l'attraction magnétique de deux métropoles (une heure et demie de Gatineau-Ottawa, et trois heures [de la région] de Montréal), justifier des appuis à l'occupation du territoire et à la qualité de vie de sa population est difficile et sans cesse à recommencer. Personne ne veut d'abord croire que de tels efforts sont nécessaires en Outaouais, qu'on dit si riche. Or, en ces domaines, il y a du chemin à faire dans la Vallée.

Heureusement, la Vallée a deux atouts exclusifs à une telle proximité relative de la grande urbanité : ses milliers de lacs à l'eau pure, souvent immenses, et la forêt la plus riche du Québec par sa diversité. La préservation et la mise en valeur sont les mots d'ordre en vue de l'épanouissement de notre ruralité.

La ruralité val-gatinoise se vit aussi en symbiose avec une charmante petite ville qui a elle-même « plein de campagne dedans » et qui en est le cœur : Maniwaki. Nos défis démographiques et socio-économiques nous paraîtraient insurmontables sans la disponibilité des services de notre « ville rurale » ! Pour les val-gatinois, la ville en campagne c'est non seulement possible : c'est précieux.

Voilà notre ruralité vécue ! »

Le Comité organisateur du forum des 19-20 octobre 2012

INTÉGRATION DES RECOMMANDATIONS ET PRODUCTION DES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE DE LA VISION STRATÉGIQUE

Pour la synthèse des exercices collégiaux de réflexion³³ et la production du projet d'énoncé de vision stratégique :

De la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

Service de l'aménagement du territoire (période 2010-2015):

- M. Claude Beaudoin, coordonnateur du service
- M. Fabrice Beney, agent de planification (2010, 2011, 2012)
- M. Jean-Michel Séguin, agent de planification (2013)
- M. Éric Lebon, agent de planification (2014, 2015)

Pour l'analyse et la bonification du projet d'énoncé de vision stratégique :

Membres du Comité d'aménagement et de développement économique (CADÉ) de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (résolution 2014-R-AG003 du 21 janvier 2014):

M. Bernard Cayen	Maire de la municipalité de Déléage
M. Robert Coulombe	Maire de la ville de Maniwaki
Mme Julie Jolivette	Mairesse de la municipalité de Bois-Franc
M. Gary Lachapelle	Maire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie
M. Michel Merleau	Préfet élu de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
Mme Joanne Poulin	Mairesse de la ville de Gracefield, présidente du comité

³³ Voir *supra* : les réflexions ont été menées sous l'égide du Comité d'orientation et de recommandation stratégiques (CORS); celles-ci ont été complétées par le service de l'aménagement du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau sur la base d'une revue de littérature et des documents de planifications de plusieurs organismes à l'échelle territoriale et régionale.

Pour la révision, la recommandation et l'adoption du projet d'énoncé de vision stratégique :

Les membres du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (élections 2013) :

M. André Carle	Maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
M. Bernard Cayen	Maire de la municipalité de Déléage
M. Denis Charron	Maire de la municipalité d'Aumond
M. Gérard Coulombe	Maire de la municipalité de Grand-Remous
M. Robert Coulombe	Maire de la ville de Maniwaki
M. Ronald Cross	Maire de la municipalité de Messines
M. Alain Fortin	Maire de la municipalité de Montcerf-Lytton
M. Laurent Fortin	Maire de la municipalité de Blue Sea
M. Neil Gagnon	Maire de la municipalité d'Egan-Sud
M. Gaétan Guindon	Maire de la municipalité de Denholm
M. Ota Hora	Maire de la municipalité de Kazabazua
Mme Julie Jolivette	Mairesse de la municipalité de Bois-Franc
M. Gary Lachapelle	Maire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie
Mme Chantal Lamarche	Mairesse de la municipalité de Cayamant
M. Réjean Major	Maire de la municipalité de Bouchette
M. Michel Merleau	Préfet élu de La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
M. Morris O'Connor	Maire de la municipalité de Low
Mme Joanne Poulin	Mairesse de la ville de Gracefield

Pour la révision de l'adaptation du projet d'énoncé de vision stratégique à la suite de la consultation publique et la recommandation de l'énoncé de vision stratégique final :

Les membres de la Commission de consultation sur le projet d'énoncé de vision stratégique (nommés par la résolution 2014-R-AG133 du 15 avril 2014) et les membres du Comité d'aménagement et de développement économique (suite à la réorganisation du de la composition du comité en vertu de la résolution 2014-R-AG314 du 16 septembre 2014) :

M. André Carle	Maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
M. Bernard Cayen	Maire de la municipalité de Déléage
M. Gérard Coulombe	Maire de la municipalité de Grand-Remous
M. Robert Coulombe	Maire de la ville de Maniwaki
M. Gaétan Guindon	Maire de la municipalité de Denholm
Mme Julie Jolivette	Mairesse de la municipalité de Bois-Franc
M. Gary Lachapelle	Maire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie
Mme Chantal Lamarche	Mairesse de la municipalité de Cayamant
M. Michel Merleau	Préfet élu de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
Mme Joanne Poulin	Mairesse de la ville de Gracefield, présidente du CADÉ

Les directions de service de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Pour la validation et l'adoption de l'énoncé de vision stratégique final :

Les membres du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

Les mairesses et maires des dix-sept municipalités composantes de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

M. Michel Merleau	Préfet élu de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
-------------------	--

ANNEXE 2 – PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES

Le revenu disponible des ménages est la somme de tous les revenus des ménages disponibles sur le territoire de la MRC La-Vallée-de-la-Gatineau. Cet indicateur est intéressant puisqu'il permet de connaître le pouvoir d'achat ou d'épargne de la population de la MRC et de pouvoir comparer ce pouvoir avec les MRC avoisinantes.

Le revenu disponible est défini comme la somme de tous les revenus des ménages résidant dans un territoire donné moins les transferts courants versés par ceux-ci à certains secteurs institutionnels. Plus précisément, il est composé de la rémunération des salariés, du revenu net des entreprises individuelles, du revenu des loyers des ménages et du revenu net de la propriété. À cela s'ajoutent les transferts courants aux ménages provenant des non-résidents, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et des administrations publiques tels que les prestations d'assurance emploi, de la sécurité de la vieillesse et de l'aide sociale moins les transferts courants versés par les ménages aux non-résidents, aux ISBLSM (les dons) ainsi qu'aux administrations publiques comme les impôts sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance sociale.

TABLEAU 1 : REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES ET SES COMPOSANTES EN MILLIONS DE DOLLARS, MRC LA-VALLÉE-DE-LA-GATINEAU DE L'OUTAOUAIS, 2007-2011 (SOURCE : ISQ, 2012)

	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011^P</u>	<u>Croissance annuelle moyenne</u> (%)
Rémunération des salariés	271,4	276,6	280,9	297,4	308,5	3,26
Revenu net des entreprises	32,8	25,7	29,1	32,3	32,1	-0,54
Revenu net de la propriété	25,3	25,3	26,7	26,1	26,7	1,36
<i>Égale :</i>						
Revenu primaire des ménages	329,5	327,6	336,7	355,8	367,3	2,75
<i>Plus :</i>						
Transferts courants reçus par les ménages	136,8	142,1	152,7	154,7	158,4	3,73
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	0,7	0,9	0,7	0,7	0,7	0
Des administrations publiques	136	141,2	151,9	153,9	157,6	3,75
Des non-résidents	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0
<i>Moins:</i>						
Transferts courants payés par les ménages	98,6	99,7	99,7	106,5	113,5	3,58
Aux institutions sans but lucratif au service des ménages	2,7	3,1	2,4	2,5	2,6	-0,94
Aux administrations publiques	95,8	96,5	97,1	103,9	110,7	3,68
Aux non-résidents	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	-15,91
<i>Égale :</i>						
Revenu disponible des ménages	367,7	370	389,6	404	412,2	2,90

Le revenu disponible des ménages de la MRC La-Vallée-de-la-Gatineau a augmenté en moyenne de 2,90% par année entre 2007 et 2011. Cette augmentation est majoritairement attribuable à une augmentation des revenus tirés de la rémunération aux employés et des transferts courants reçus des administrations publiques (voir tableau 2 et explications).

La croissance annuelle moyenne des transferts courants reçus par les ménages augmentent plus rapidement que les revenus primaires des ménages, ce qui signifie que le revenu disponible des ménages est de plus en plus dépendant de ces transferts. De plus, la croissance moyenne du revenu net des entreprises est négative, donc en 2011, l'ensemble des entreprises de la MRC avaient un revenu net inférieur à celui enregistré en 2007.

TABLEAU 2 : TRANSFERTS COURANTS REÇUS PAR LES MÉNAGES DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE DANS LA MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU, 2007-2011 (SOURCE : ISQ, 2012)

	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>Croissance annuelle moyenne (%)</u>
<i>Administration fédérale</i>	66	68,3	71,9	72	74,8	3,18%
Allocations familiales et prestations fiscales pour enfant	7,8	7,8	7,6	7,5	7,4	-1,31%
Prestation universelle pour la garde d'enfants	1,3	1,3	1,2	1,3	1,3	0,00%
Prestations d'assurance emploi	19,8	19,9	22	20,9	21,4	1,96%
Prestations de la sécurité de la vieillesse	30,1	32,2	33,4	34,2	36,1	4,65%
Transferts divers et autres	7	7,1	7,6	8,1	8,5	4,97%
<i>Administration provinciale</i>	41	42	45,8	46,5	46,6	3,25%
Indemnisations des accidentés du travail	10,1	9,8	10,4	10,6	10	-0,25%
Prestations d'assurance parentale	3	2,9	3,5	3,5	3,6	4,66%
Aide sociale	12,9	13,1	13,5	13,7	13,7	1,52%
Transferts divers	15	16,2	18,4	18,7	19,4	6,64%
<i>Administrations autochtones</i>	2,4	3,2	4,8	4,6	4,6	17,66%
<i>Régime de rentes du Québec et Régime de pensions du Canada</i>	26,6	27,7	29,4	30,8	31,6	4,40%
Total	136	141,2	151,9	153,9	157,6	3,75%

Les transferts courants reçus par les ménages de l'administration publique sont constitué de l'ensemble des sommes transmises par les différents paliers du gouvernement à la population. En 2011, les 157,6 millions de dollars représentaient plus de 38% du revenu total disponible par ménage dans la MRC La Vallée-de-la-Gatineau. À Gatineau, cette

tranche de revenu comptait pour 17% du total, en Outaouais 19% et au Québec 21%. Donc, le pouvoir d'achat et par le fait même l'économie de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau dépend énormément de ces transferts gouvernementaux.

Sur les 21,6 millions d'augmentations des transferts entre 2007 et 2011 dans la MRC La Vallée-de-la-Gatineau, 11 millions proviennent de la hausse reliée au régime de rentes du Québec (RRQ), le régime de pensions du Canada et la prestation de sécurité de la vieillesse. En prenant en compte les données sur la démographie et le pourcentage des transferts courants reçus par les ménages de l'administration publique, il est possible d'affirmer que ces types de revenu dédié au gens à la retraite prendront de plus en plus d'importance dans le revenu disponible des ménages pour la MRC La Vallée-de-la-Gatineau.

TABLEAU 3 : REVENU DISPONIBLE DES MÉNAGES EN DOLLARS PAR HABITANT, COMPARAISON ENTRE LES MRC DE L'OUTAOUAIS, 2007-2011 (SOURCE : ISQ, 2012)

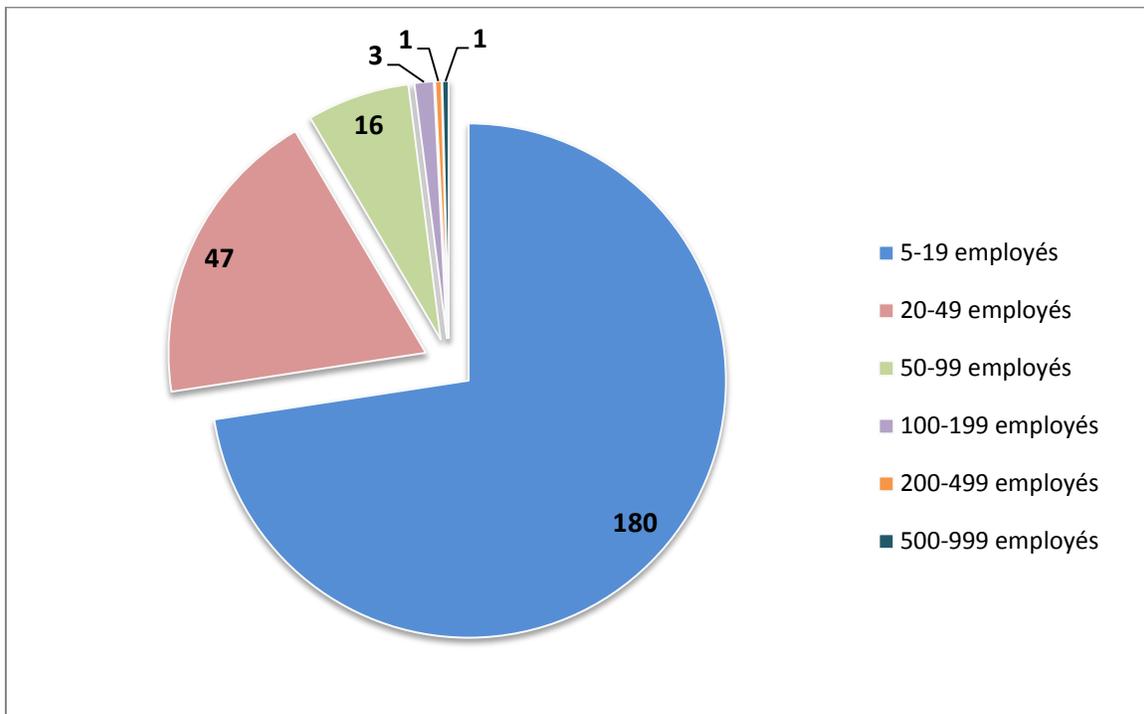
Territoires	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>Croissance annuelle moyenne (%)</u>
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	17 733	17 924	19 013	19 705	20 099	3,18%
Ville de Gatineau	23 406	24 167	25 291	25 646	26 368	3,02%
MRC Les Collines-de-l'Outaouais	24 776	25 676	27 017	26 921	27 370	2,52%
MRC Papineau	18 309	18 997	19 914	20 323	20 896	3,36%
MRC Pontiac	16 750	17 391	17 545	18 289	18 523	2,55%
Outaouais	22 638	23 392	24 506	24 866	25 523	3,04%
Québec	23 480	24 347	24 606	24 988	25 646	2,23%

Le revenu disponible des ménages en dollars par habitant augmente plus rapidement dans la MRC La Vallée-de-la-Gatineau que dans la Ville de Gatineau, dans la région administrative de l'Outaouais et dans la province du Québec. Le pouvoir d'achat par habitant de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau a augmenté de 3,18% entre 2007 et 2011. Même si ces résultats sont à prendre avec des bémols puisque le revenu disponible des ménages par habitant demeure encore grandement inférieur à ceux des territoires précédemment énumérés, il s'agit tout de même d'un signe positif pour l'économie de la MRC.

ENTREPRISES DE PLUS DE CINQ EMPLOYÉS DANS LA MRC

L'information sur le marché du travail (IMT) d'Emploi Québec comptabilise le nombre de commerces et industries sur les territoires municipaux. Les données recueillies par Emploi Québec, bien qu'imparfaites dû à la difficulté de les tenir à jour (ouverture et fermeture fréquente de commerces et industries), permet d'avoir une caractérisation globale du marché de l'emploi dans la MRC La Vallée-de-la-Gatineau.

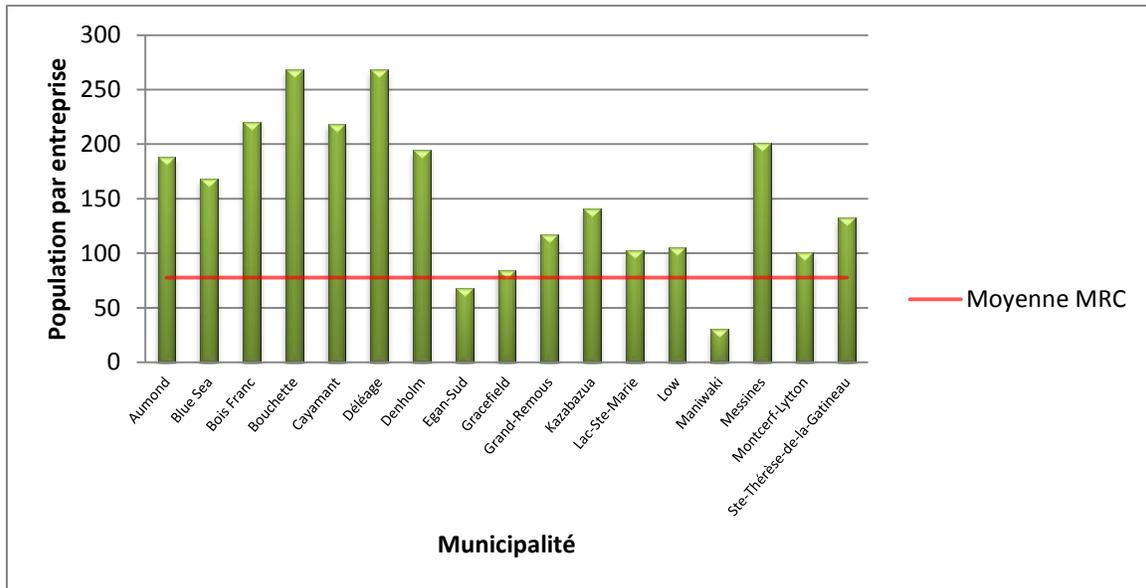
TABLEAU 4 : NOMBRE D'ENTREPRISES DE PLUS DE 5 EMPLOYÉS SELON LE NOMBRE D'EMPLOYÉS DANS LA MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (SOURCE : EMPLOI QUÉBEC, 2013)



Emploi Québec a répertorié 248 entreprises sur le territoire de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau. À l'exception du Centre hospitalier de Maniwaki, l'ensemble des entreprises présentes sur le territoire ont moins de 500 employés dont 180 entreprises de 5 à 19 employés. 9 entreprises sur 10 dans la MRC comptent moins de 50 employés. L'économie de la MRC est fortement dépendante des petites et moyennes entreprises.

La multiplication de la valeur médiane de tous les groupes de données par le nombre d'entreprises de chacune, permet d'estimer le nombre total d'emploi offert par les entreprises de cinq employés dans la région répertoriées par l'IMT. Les entreprises de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau offrent approximativement 6 500 emplois.

TABEAU 5 : NOMBRE DE PERSONNES PAR ENTREPRISE DANS LA MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (SOURCE : EMPLOI QUÉBEC, 2013 ET MAMROT, 2013)



En moyenne, dans la MRC La Vallée-de-la-Gatineau, il y a 77 personnes par entreprises de plus de cinq employés répertorié par l'IMT. Proportionnellement à la population, les entreprises de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau sont particulièrement concentrées dans la Ville de Maniwaki (30 personnes par entreprise), dans la municipalité d'Egan-Sud (67 personnes par entreprise) et dans la Ville de Gracefield (85 personnes par entreprise). À l'opposé, les municipalités de Bouchette et de Délage ont un faible taux d'entreprises par personne, alors qu'on doit compter plus de 250 personnes par entreprise.

TABLEAU 6 : TAUX D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DANS LA MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (SOURCE : EMPLOI QUÉBEC, 2013)

Code SCIAN	Secteur	% Total entreprises
44-45	Commerce de détail	19,8%
72	Services d'hébergement et de restauration	15,7%
91	Administrations publiques	12,5%
61	Services d'enseignement	9,7%
62	Soins de santé et assistance sociale	8,5%
23	Construction	5,2%
31-33	Fabrication	4,8%
48-49	Transport et entreposage	4,8%
54	Services professionnels, scientifiques et techniques	4,4%
81	Autres services (sauf les administrations publiques)	3,6%
11	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	2,4%
71	Arts, spectacles et loisirs	2,4%
41	Commerce de gros	2,0%
52	Finance et assurances	1,6%
51	Industrie de l'information et industrie culturelle	0,8%
21	Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	0,4%
22	Services publics	0,4%
53	Services immobiliers et services de location et de location à bail	0,4%
56	Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	0,4%
55	Gestion de sociétés et d'entreprises	0,0%

Les entreprises de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau sont très diversifiées. Les organismes publics, regroupant les administrations publiques (91), les services d'enseignement (61) et les soins de santé et assistance sociale, comptent pour 38% de l'ensemble des entreprises sur le territoire de la MRC, alors que le commerce de détail regroupe 20%.

FORCES ET FAIBLESSES DE L'ÉCONOMIE DE LA MRC

Forces

- Augmentation relativement rapide du revenu disponible des ménages par habitants
- Augmentation du pouvoir d'achat total des ménages

Faiblesses

- Importance dans l'économie des revenus liés aux transferts gouvernementaux
- Concentration des entreprises au niveau de l'agglomération urbaine
- Revenu disponible par habitant moins élevé que la moyenne québécoise
- Dépendance de plus en plus accrue aux transferts gouvernementaux, surtout les transferts reliés aux personnes âgées

L'économie de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est caractérisée par une augmentation du pouvoir d'achat total des ménages grâce à une hausse du revenu disponible des ménages par habitants. Cette tendance est influencée par la dépendance accrue des transferts gouvernementaux reliés aux vieillissements de la population.

L'agglomération urbaine régionale constitue le pôle économique de la MRC, alors que les entreprises s'y concentrent. Dans la majorité des autres municipalités, le nombre de personnes par entreprises de plus de cinq employés dépassant les 100 personnes laissent présager un problème au niveau de la disponibilité des emplois puisque la majorité des entreprises ont moins de 20 employés.

NOMBRE DE TRAVAILLEURS DE 25 À 64 ANS

Le nombre de travailleurs est un indicateur intéressant développé et comptabilisé par l'Institut statistique du Québec afin de connaître l'évolution du marché du travail dans les différentes MRC. « Le nombre de travailleurs correspond au nombre de particuliers ayant des revenus d'emploi ou d'entreprise comme principale source de revenus. » (ISQ, 2012)

TABLEAU 7 : NOMBRE DE TRAVAILLEURS PAR ÂGE DANS LA MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU, 2007-2011 (SOURCE : ISQ, 2012)

	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>Croissance annuelle moyenne (%)</u>
Total	7 114	7 119	7 012	7 116	7 043	-0,3
25-34 ans	1 430	1 400	1 361	1 374	1 352	-1,4
35-44 ans	2 015	1 928	1 799	1 746	1 667	-4,6
45-54 ans	2 473	2 507	2 483	2 559	2 492	0,2
55-64 ans	1 196	1 284	1 369	1 437	1 532	6,4

Malgré de légères fluctuations, le nombre total de travailleurs de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau est demeuré stable dans la période entre 2007 et 2011. Cependant, la stabilité observée ces dernières années est préoccupante en considérant le vieillissement de la population et la répartition du nombre des travailleurs par tranche d'âge.

En excluant la génération des baby-boomers (45-65 ans en 2011), le nombre de travailleurs diminue dans la MRC. Donc, le vieillissement de la population et le départ à la retraite des baby-boomers pourraient engendrer des problématiques encore plus importantes pour la MRC La Vallée-de-la-Gatineau si le nombre de travailleurs plus jeunes continue à diminuer tel que l'indique sa tendance actuelle. Dans vingt ans, ce sont près de 60% des travailleurs recensés en 2011 de plus de 25 ans qui seront à l'âge de prendre leur retraite.

TABLEAU 8 : NOMBRE DE TRAVAILLEURS PAR REVENU DANS LA MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU, 2007-2011 (SOURCE : ISQ, 2012)

	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>Croissance annuelle moyenne (%)</u>
Moins de 20 000 \$	2 674	2 574	2 449	2 392	2 194	-4,8
20 000 \$ à 39 999 \$	2 431	2 484	2 531	2 456	2 421	-0,1
40 000 \$ à 59 999 \$	1 310	1 323	1 204	1 393	1 405	1,8
60 000 \$ à 79 999 \$	491	510	579	607	709	9,6
80 000 \$ à 99 999 \$	122	124	155	158	176	9,6
100 000 \$ et plus	86	104	94	109	137	12,3

Au niveau de la situation financière des travailleurs, les données démontrent que les revenus des travailleurs de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau tendent à augmenter. Ces données viennent appuyer celles décrites dans la partie sur le revenu des ménages. De plus en plus de travailleurs ont un revenu supérieur à 40 000\$, alors que le nombre de personnes ayant un revenu inférieur à 40 000\$ diminue. Cette tendance positive ne peut être seulement attribuée au concept de la variation des prix, les travailleurs de la MRC ont des revenus de plus en plus élevés. La tranche des travailleurs dont leur revenu est supérieur à 100 000\$ tend à augmenter le plus rapidement.

TAUX D'ACTIVITÉ, TAUX D'EMPLOI ET TAUX DE CHÔMAGE

Le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage sont trois indicateurs fréquemment utilisés afin d'avoir une compréhension générale de la vigueur économique d'un territoire. Le taux d'activité est obtenu en divisant la population active, soit le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus en emploi ou en chômage, par la population totale de 15 ans et plus. Ce taux indique le pourcentage de la population qui est prêt à occuper un poste quelconque. Le taux d'emploi est le résultat de la division du nombre de personne occupées par la population de 15 ans et plus exprimée. Il exprime la portion des gens qui se sont trouvé un emploi. Le taux de chômage est le quotient entre le nombre de chômeur, soit une personne sans emploi qui cherche activement du travail, par la population active. Il permet de connaître le pourcentage des gens qui incapable de trouver un emploi.

TABLEAU 9 : TAUX D'ACTIVITÉ, TAUX D'EMPLOI ET TAUX DE CHÔMAGE DANS LES MRC DE L'OUTAOUAIS (SOURCE : STATSCAN, 2006)

Territoires	Population		Personnes occupées	Chômeurs	Taux d'activité (%)	Taux d'emploi (%)	Taux de chômage (%)
	15 ans et plus	Population active					
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	17240	9580	8215	1365	55,6	47,7	14,2
MRC des Collines de l'Outaouais	33320	23805	22670	1135	71,4	68,0	4,8
MRC de Papineau	18450	10335	9420	915	56,0	51,1	8,9
MRC de Pontiac	12050	6710	5955	755	55,7	49,4	11,3
Ville de Gatineau	195865	138265	130495	7770	70,6	66,6	5,6
Outaouais	276255	188320	176325	11925	68,2	63,8	6,3
Québec	6184490	4015200	3735505	279695	64,9	60,4	7,0

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est en queue de peloton en matière de taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage autant en se comparant aux autres MRC de l'Outaouais qu'à la moyenne régionale et provinciale. Les trois taux démontrent la précarité de l'économie de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau, caractérisée par taux de chômage deux fois plus élevé que la moyenne provinciale en 2006 et par un taux d'emploi inférieur à 50%. C'est donc dire que plus de la moitié des personnes âgées de 15 ans et plus dans la MRC La Vallée-de-la-Gatineau étaient, en 2006, sans emploi. Près de 15% des personnes désirant travailler étaient incapables de se trouver un emploi.

REVENU MOYEN DES TRAVAILLEURS DE 25 À 64 ANS

Le revenu d'emploi moyen des travailleurs est obtenu en divisant la somme des salaires avant retenues, des pourboires, des prestations d'assurance-salaire et des revenus nets des entreprises non constituées en société par le nombre de travailleurs.

TABEAU 10 : REVENU MOYEN DES TRAVAILLEURS DE 25 À 64 ANS DANS LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS, 2007-2011 (SOURCE : ISQ, 2012)

	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<i>Croissance annuelle moyenne (%)</i>
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	30 883	31 612	32 212	33 456	35 154	3,3%
MRC des Collines-de-l'Outaouais	49 166	51 030	53 056	53 665	56 702	3,6%
MRC de Papineau	33 371	34 300	34 702	35 645	37 641	3,1%
MRC de Pontiac	33 845	34 608	34 353	35 991	37 125	2,3%
Ville de Gatineau	48 291	49 495	51 540	51 881	54 422	3,0%
Outaouais	46 322	47 595	49 466	49 984	52 525	3,2%

Le revenu moyen des travailleurs de 25 à 64 ans de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau est le plus bas de toute la région de l'Outaouais. Cependant, le retard observé sur les autres MRC de la région tend à diminuer graduellement, alors que la croissance annuelle moyenne est supérieure dans La Vallée-de-la-Gatineau que dans l'ensemble de la région de l'Outaouais. Seule la MRC Les Collines-de-l'Outaouais ont une croissance annuelle moyenne qui dépasse celle de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau pour la période entre 2007 et 2011.

TAUX DE FAIBLE REVENU

Le taux de faible revenu est un indicateur qui sert à caractériser le profil économique des familles d'un territoire. Ce taux est un pourcentage calculant la portion de famille ayant un revenu inférieur à la mesure de faible revenu développé par Statistique Canada. La mesure de faible revenu a pour prétention de déterminer le revenu nécessaire afin de couvrir les besoins de bases (se loger, se nourrir, etc.) des familles. Par exemple, en 2009, pour les familles de quatre personnes, la mesure de faible revenu avant impôt était de 42 500 \$.

TABLEAU 11 : TAUX DE FAIBLE REVENU DES FAMILLES, MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU, 2005-2009 (SOURCE : ISQ, 2012)

	2005	2006	2007	2008	2009	<u>Écart</u> <u>2009-2005</u>
			%			
Famille à faible revenu	16,2	16,2	17,2	16,5	16,2	-0,1
<i>Famille comptant un couple</i>	9,3	9,8	11	10,4	10,1	0,8
<i>Famille monoparentale</i>	40,3	40	40	39,5	38,8	-1,5
Personne hors famille à faible revenu	27,2	27,5	28,9	28,6	29,1	1,9

En 2009, la MRC La Vallée-de-la-Gatineau a un taux élevé de famille de faible revenu (16,2%) comparativement aux taux de l'Outaouais (8,9%) et de l'ensemble du Québec (9,8%). La situation est particulièrement préoccupante pour les familles monoparentales et les personnes hors famille (célibataire, personnes âgées ayant perdu leur conjoint(e), etc.). Donc, une portion importante des familles de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau vivent, selon cet indicateur, dans une situation économique très difficile ayant de la difficulté à répondre à leurs besoins essentiels.

NIVEAU DE SCOLARITÉ

Le niveau de scolarité de la population permet de caractériser les possibilités d'emplois que la population peut combler. Un territoire ayant une portion importante de diplômée universitaire aura une économie davantage axée vers les entreprises de services professionnels qui génèrent des revenus importants. À l'opposé, une population peu scolarisée aura de la difficulté à se trouver des emplois bien rémunérés et l'économie de la région en sera affaiblie.

TABLEAU 12 : NIVEAU DE SCOLARITÉ DES PERSONNES ÂGÉES DE 25-64 ANS, MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET COMPARAISON, (SOURCE : STATSCAN, 2006)

	MRC La Vallée-de-la-Gatineau		Outaouais		Québec	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucun certificat ou diplôme	3735	32%	36340	19%	725120	17%
Diplôme d'étude secondaire ou équivalent	2465	21%	42465	22%	894935	21%
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métier	2780	24%	30530	16%	765325	18%
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep	1455	12%	34135	17%	742535	18%
Certificat ou grade universitaire	1300	11%	52320	27%	1110910	26%

En 2006, la portion de personnes non éduquées sans certificat ni diplôme est grandement supérieure à la moyenne de la région et celle de la province, alors que les diplômés universitaires ne représentaient que 11% de la population de 25 à 64 ans comparativement à plus de 25% pour la région et la province. La répartition de la population en termes de niveau de scolarité dans la MRC La Vallée-de-la-Gatineau est préoccupante pour l'économie.

MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS

Les données sur la mobilité des travailleurs permettent d'obtenir le taux de rétention des emplois sur le territoire. Le taux de rétention est obtenu en divisant le nombre de déplacement interne (même origine et destination) sur le nombre total de déplacement. Ce taux permet de décrire sommairement le degré de dépendances économiques des travailleurs aux différents territoires.

TABLEAU 13 : MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS ET TAUX DE RÉTENTION, RÉGION DE L'OUTAOUAIS, 2006 (SOURCE : STATSCAN, 2006)

Origine	Destination							Taux de rétention
	MRC La Vallée-de-la-Gatineau	MRC Les Collines-de-l'Outaouais	MRC Papineau	MRC Pontiac	Ville de Gatineau	Autre	Total	
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	5815	80	N/A*	45	325	900	7165	81%
MRC Les Collines-de-l'Outaouais	35	4245	105	80	8275	7135	19875	21%
MRC Papineau	10	70	5345	N/A*	1720	1320	8465	63%
MRC Pontiac	70	20	N/A*	3530	230	1405	5255	67%
Ville de Gatineau	135	1090	365	135	69655	47940	119320	58%
<i>Outaouais</i>	6065	5505	5815	3790	80205	58700	160080	63%

* Donnée non-disponible puisque le nombre est inférieur à 10

Les travailleurs de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau travaillaient en grande partie, soit à plus de 81%, sur le territoire de la MRC en 2006. Le taux de rétention de la MRC est grandement supérieur à ceux des autres territoires de la région de l'Outaouais. L'économie de la Ville de Gatineau n'exerçait pas encore son pouvoir d'attraction sur la population de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau, alors que seulement 325 personnes de la MRC s'y dirigeaient pour y travailler.

L'économie de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau n'exerce pas une grande influence sur les régions avoisinantes. Les déplacements externes (origine et destination différentes) qui ont comme destination le territoire val-gatinois sont peu nombreux.

FORCES ET FAIBLESSES DANS LE PROFIL DE LA POPULATION ACTIVE

Forces

- Augmentation du nombre de travailleurs ayant des revenus supérieurs à 40 000\$
- Augmentation rapide comparée à la région et la province du revenu moyen par travailleurs
- Rétention des travailleurs

Faiblesses

- Vieillesse des travailleurs
- Fort taux de chômage, faible taux d'emploi et d'activité
- Bas revenu moyen
- Taux de faible revenu élevé
- Population insuffisamment éduquée

Le profil socio-économique de la population de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau est préoccupant. La population, qui est en moyenne sous-éduquée, ont de la difficulté à se trouver des emplois et d'avoir un revenu annuel élevé. Bien que le taux de faible revenu soit demeuré stable depuis 2005, il y avait encore à 2009 plus de 15% des familles avec des revenus jugés insuffisants pour répondre à tous leurs besoins essentiels. Le vieillissement de la population affecte la répartition des travailleurs par tranche d'âge. Dans une vingtaine d'année, plus de 60% des travailleurs actuels de la MRC seront en âge d'être à la retraite. Cette situation est d'autant plus préoccupante puisque le nombre de travailleurs âgés de moins de 45 ans tend à diminuer dans la MRC.

ANNEXE 3 – COMMUNICATIONS SUR LE PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

TRANSMISSION DU PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

Au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

Le 05/05/2014

Aux organismes partenaires (municipalités locales) :

Le 05/05/2014

ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION

Dix (10) assemblées publiques de consultation ont été prévues entre le 3 juillet 2014 et le 21 août 2014 dans les municipalités suivantes au bénéfice de toute la population et des organismes intéressés du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

MUNICIPALITÉ RECEVANTE	AUTRES MUNICIPALITÉS CONCERNÉES*	DATE	LIEU
Maniwaki (3 928)	Aumond, Délégé Egan-Sud	JJ/MM/2014	A déterminer
Gracefield (2 408)	Blue Sea, Bouchette	JJ/MM/2014	A déterminer
Messines (1 640)	Blue Sea, Bouchette	JJ/MM/2014	A déterminer
Grand-Remous (1 196)	Aumond, Montcerf-Lytton	JJ/MM/2014	A déterminer
Low (934)		JJ/MM/2014	A déterminer
Cayamant (869)		JJ/MM/2014	A déterminer
Lac-Sainte-Marie (607)	Kazabazua	JJ/MM/2014	A déterminer
Denholm (594)		JJ/MM/2014	A déterminer
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau (544)	Aumond, Bouchette, Délégé	JJ/MM/2014	A déterminer
Bois-Franc (456)	Egan-Sud, Montcerf-Lytton	JJ/MM/2014	A déterminer

* à titre indicatif pour les municipalités sur le territoire desquelles une assemblée publique n'est pas prévue; chaque assemblée publique est ouverte à toute la population val-gatinoise peu importe sa municipalité de résidence et peu importe le lieu de tenue de l'assemblée publique.

Ainsi, des assemblées publiques auront été tenues dans des municipalités rassemblant plus des deux-tiers de la population résidente totale, en permettant de rejoindre les municipalités les plus peuplées et les moins peuplées, et en offrant un maillage du territoire du Nord au Sud, chaque municipalité bénéficiant minimalement d'une assemblée publique dans un rayon maximum de 15 minutes de son centre municipal.

PUBLICITÉ DU PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

Mise en ligne sur le site internet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

Le 21/05/2014

Communiqué de presse dans les médias locaux concernant la mise en disponibilité du projet d'énoncé de vision stratégique et du document de consultation :

Le 26/06/2014

Avis public dans les médias locaux pour les assemblées publiques de consultation :

Le 12/06/ 2014

ANNEXE 4 – RAPPORT SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET D'ÉNONCÉ

Le rapport et ses annexes sont développés dans les pages suivantes.



Projet d'énoncé de vision stratégique
du développement culturel, économique, environnemental et social

RAPPORT SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE

Service de l'aménagement du territoire

Janvier 2015

Contenu

1. L'élaboration et l'adoption du projet d'énoncé de vision stratégique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.....	3
a. Le contexte de la révision du schéma d'aménagement	3
b. La démarche partenariale et participative visant à élaborer un projet d'innovation socio-économique pour la Vallée-de-la-Gatineau	3
c. Le complètement du projet d'énoncé de vision stratégique et son adoption officielle.....	4
2. La publication du projet d'énoncé de vision stratégique et la préparation de la consultation publique.....	5
a. La diffusion officielle du document contenant le projet d'énoncé de vision stratégique.....	5
b. La préparation de la consultation publique	6
3. Les assemblées publiques de consultation	8
a. Les avis publics officiels.....	8
b. La couverture des assemblées publiques par les médias.....	12
c. La participation de la population.....	13
d. Le déroulement type d'une assemblée publique.....	14
e. Les commentaires et les avis	15

ANNEXES A, B, C ET D à la fin du document.

1. L'élaboration et l'adoption du projet d'énoncé de vision stratégique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

a. Le contexte de la révision du schéma d'aménagement

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a amorcé la révision de son schéma d'aménagement qui deviendra un schéma d'aménagement et de développement à l'issue du processus. L'introduction dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), de l'obligation, pour une municipalité régionale de comté, de maintenir un énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire, fait en sorte qu'une étape liminaire devait en toute logique être réalisée avant la présentation du projet de schéma révisé.

b. La démarche partenariale et participative visant à élaborer un projet d'innovation socio-économique pour la Vallée-de-la-Gatineau

Au début de la présente décennie, les jalons pour l'expression collective d'une vision stratégique pour le territoire val-gatinois ont été posés par une initiative partenariale du Centre local de développement (CLD), de la Société d'aide au développement des communautés (SADC), du Centre local d'emploi (CLE) et du Service de l'aménagement du territoire (SAT) de la MRC. Les partenaires ont organisé la tenue de deux événements participatifs notoires qui ont mobilisé la communauté en général ainsi que des acteurs socio-économiques du territoire.

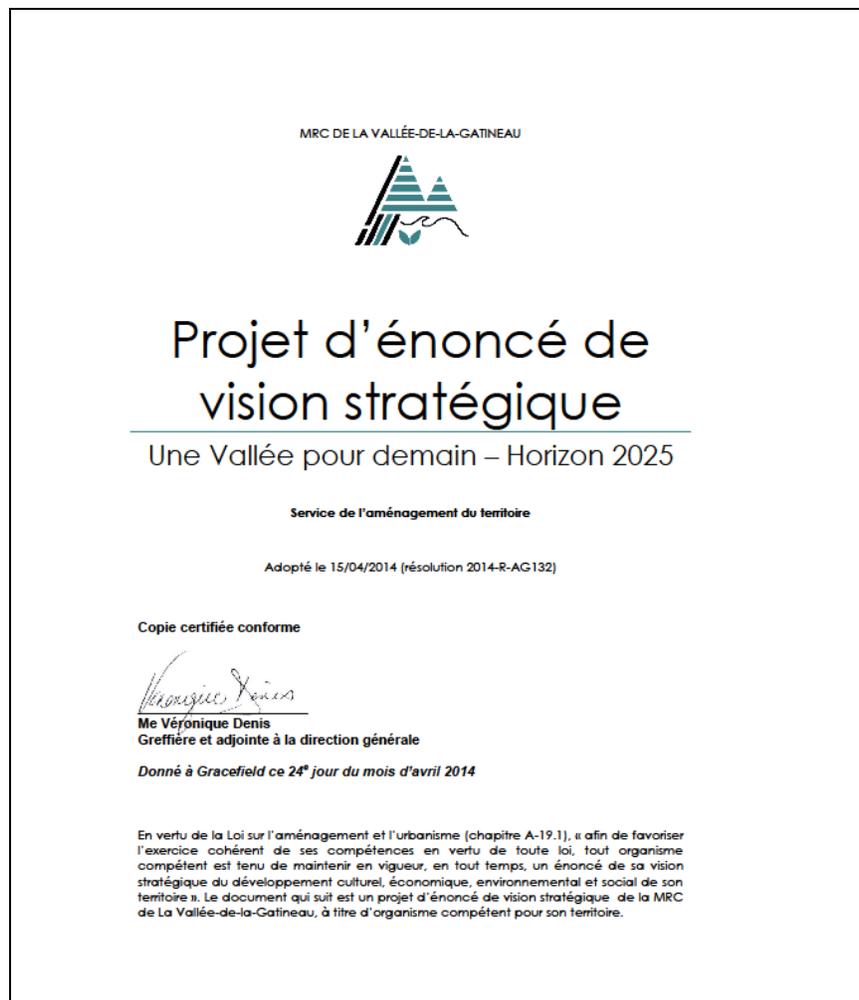
Le 30 novembre 2011, a eu lieu une causerie visionnaire intersectorielle sous l'égide du *Comité d'orientation et de recommandation stratégique (C.O.R.S.)* dont le comité de gestion est alors composé des quatre partenaires organisateurs précités. S'en est suivi un *Forum de réflexion stratégique* les 19 et 20 octobre 2012 duquel a résulté un document de synthèse pour le projet d'innovation socio-économique de la Vallée-de-la-Gatineau qui a émergé à l'occasion de ces réunions.

Ce projet a pris pour titre « **Une Vallée pour demain – Horizon 2025** » et est devenu l'intitulé retenu pour exprimer la vision stratégique dans son ensemble au sein du projet d'énoncé officiel.

c. Le complètement du projet d'énoncé de vision stratégique et son adoption officielle

C'est à partir de ce projet d'innovation socio-économique que le SAT et le Comité d'aménagement et de développement économique (CADÉ) de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ont pu nourrir le projet d'énoncé de vision stratégique qui couvre plus largement les différentes dimensions du développement en tenant compte des sphères culturelle, économique, environnementale et sociale, en s'appuyant sur des documents de planification d'organismes et de services impliqués à l'échelle de la région outaouaise et du territoire val-gatinois. Le document du projet d'énoncé inclut en annexe 1 un profil socio-économique du territoire.

Le projet d'énoncé fut ensuite présenté et recommandé en comité plénier de la MRC le 2 avril 2014 puis adopté par le conseil de la MRC lors de sa séance ordinaire du 15 avril 2014 par la résolution numéro 2014-R-AG132.





COPIE DE RÉSOLUTION

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 15 avril 2014, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Michel Merleau.

2014-R-AG132 Adoption – Projet d'énoncé de vision stratégique « Une Vallée pour demain – Horizon 2025 »

Considérant que l'article 2.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) prévoit que « afin de favoriser l'exercice cohérent de ses compétences en vertu de toute loi, tout organisme compétent est tenu de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire »;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau agit à titre d'organisme compétent conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) en ce qui a trait à l'énoncé de vision stratégique et les municipalités locales sont des organismes partenaires;

Considérant que l'adoption du nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRCVG doit être précédée de l'adoption d'un projet d'énoncé de vision stratégique;

Considérant que la démarche d'élaboration de la vision stratégique a débuté en 2010 dans la Vallée-de-la-Gatineau, avec la participation de nombreux intervenants et acteurs du milieu qui ont fait naître un projet d'avenir commun dans une multitude de domaines, menant au projet d'énoncé de vision stratégique;

Considérant qu'un projet d'énoncé de vision stratégique a été présenté aux membres du Conseil de la MRCVG à l'occasion d'une rencontre du comité Plénier tenue le 2 avril 2014;

Considérant que des modifications ont été proposées par les membres au projet présenté afin que celui-ci puisse être adopté à l'occasion d'une prochaine séance ordinaire du Conseil de la MRCVG;

Considérant que suite à son adoption par le Conseil de la MRCVG, le conseil de chacune des 17 municipalités locales pourra donner son avis sur le projet d'énoncé de vision stratégique et que cet avis devra être exprimé par résolution, avec copie conforme à la MRCVG, dans les 120 jours qui suivront la transmission du projet par la MRCVG, conformément à l'article 2.7 de la LAU;

Considérant que copie du projet d'énoncé sera également signifiée au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Considérant que des assemblées publiques seront tenues par la commission à être formée par le Conseil sur le projet d'énoncé de vision stratégique adopté par le Conseil de la MRCVG;

Considérant la recommandation des membres du comité Plénier à l'occasion de sa rencontre tenue le 2 avril 2014.

En conséquence, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivet, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG :

- Adopte le projet d'énoncé de vision stratégique, avec les modifications proposées à l'occasion du comité Plénier tenu le 2 avril 2014 et précisées à l'occasion de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 15 avril 2014;
- Demande au service du greffe de la MRCVG de signifier copie certifiée conforme du projet d'énoncé de vision stratégique et de la présente résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'aux municipalités locales de la MRCVG.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme au
Livres des procès-verbaux

Me Veronique Denis
Greffière et adjointe à la direction générale

Donné à Gracefield ce 24^e jour du mois d'avril 2014

2. La publication du projet d'énoncé de vision stratégique et la préparation de la consultation publique

a. La diffusion officielle du document contenant le projet d'énoncé de vision stratégique

À la suite de l'adoption du projet d'énoncé de vision stratégique, une copie de celui-ci a été envoyée aux dix-sept municipalités constitutives de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'au Ministre.

Une version électronique a été mise en ligne, en page d'accueil, sur le site internet de la MRC (<http://www.mrcvg.qc.ca>). Une copie papier était mise à disposition (pour consultation) dans chaque bureau municipal ainsi qu'au siège social de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau avec l'avis de consultation publique.

b. La préparation de la consultation publique

Le processus d'adoption (et de modification) de l'énoncé de vision stratégique prévoit la tenue d'une consultation publique sur le projet qui rejoigne au moins les deux tiers de la population résidante officielle de la juridiction, celle-ci étant comptabilisée en additionnant la population résidante officielle de chacune des municipalités sur le territoire de laquelle se tient une assemblée publique de consultation. Sur la base du décret 1293-2013 du 11 décembre 2013, la population résidante officielle s'établissait à 19 395 personnes. Ainsi, des assemblées publiques de consultation devaient-elles être tenues dans un nombre minimal de huit municipalités val-gatinoises en prenant les plus peuplées par ordre décroissant, et ce afin de rejoindre au moins 12 930 résidents.

Afin d'assurer non seulement un équilibre entre les différentes zones géographiques du territoire mais encore une représentativité des municipalités les moins peuplées, des deux villes, et des municipalités dévitalisées **la tenue de dix assemblées publiques de consultation** touchant 13 176 résidents a été choisie selon une logique mixte (quantitative et qualitative) qui se résume ainsi :

- **une assemblée dans chacune des deux villes du territoire**
 - Gracefield
 - Maniwaki

- **deux assemblées dans chaque zone géographique**
 - Nord : Bois-Franc et Grand-Remous
 - Centre : Messines et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
 - Sud : Low et Lac-Sainte-Marie

- **une assemblée dans chacune des deux municipalités excentrées et connaissant une forte dévitalisation** (selon la pondération ministérielle révisée en 2006) :
 - Cayamant (indice de développement de -8,12)
 - Denholm (indice de développement de -7,70)

La tenue d'une consultation publique officielle est souvent limitée, dans le monde municipal, à certaines modifications règlementaires parfois très techniques. L'obligation de tenir une consultation publique sur l'expression de la vision stratégique de développement que se donne un palier de gouvernement régional comme l'est une MRC constitue un exercice démocratique, et participatif dans une certaine mesure. Cela constitue dès lors une chance pour entendre et écouter la population sur des orientations de développement qui ont été réfléchies et lui sont proposées par les représentants qu'elle a élus; l'exercice permet non seulement de valider une vision stratégique déterminant les assises de l'avenir commun que se donnent les communautés du territoire mais encore de pallier des omissions et corriger des erreurs dans un esprit d'ouverture et de manière transparente avec la communauté.



COPIE DE RÉOLUTION

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 15 avril 2014, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Michel Merleau.

2014-R-AG133 Formation d'une commission – Projet d'énoncé de vision stratégique – Assemblées publiques

Considérant l'adoption du projet d'énoncé de vision stratégique par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau par la résolution 2014-R-AG132;

Considérant que conformément à l'article 2.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la MRCVG doit tenir des assemblées publiques sur le projet d'énoncé de vision stratégique adopté;

Considérant que la MRCVG doit tenir ses assemblées publiques par l'intermédiaire d'une commission créée par le Conseil, formée des membres qu'il désigne et présidée par le préfet ou par un autre membre de la commission désigné par le préfet;

Considérant que la LAU prévoit également que le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique peut être délégué au secrétaire (secrétaire-trésorier de la MRC) par le Conseil de la MRCVG;

Considérant la recommandation des membres du comité plénier à l'occasion d'une rencontre tenue le 2 avril 2014 pour la formation de cette commission.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG :

- Nommé, outre le préfet de la MRCVG, les membres suivants afin de siéger à la commission qui tiendra les assemblées publiques sur le projet d'énoncé de vision stratégique :
 - Madame Chantal Lamarche, mairesse de la municipalité de Cayamant;
 - Madame Joanne Poulin, mairesse de la municipalité de Gracefield;
 - Monsieur Gérard Coulombe, maire de la municipalité de Grand-Remous;
 - Monsieur André Carle, maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;
 - Monsieur Gaëtan Guindon, maire de la municipalité de Denholm, au titre de substitut.
- Délégué au directeur général de la MRCVG le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique, après consultation auprès des membres de la Commission nommés par la présente résolution.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme au Livre des procès-verbaux


Me Véronique Denis

Greffière et adjointe à la direction générale

Donné à Gracefield ce 24^e jour du mois d'avril 2014

Le conseil de la MRC avait également pris soin de nommer, par la résolution numéro 2014-R-AG133 adoptée le 15 avril 2014, une commission chargée de tenir les assemblées publiques de consultation sur le projet d'énoncé de vision stratégique. Cette commission est composée du préfet (incluant le préfet suppléant le cas échéant), et de cinq maires, dont un membre substitut.

- M. André Carle, maire de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
- M. Gérard Coulombe, maire de Grand-Remous
- M. Gaëtan Guindon (membre substitut), maire de Denholm
- Mme Chantal Lamarche, mairesse de Cayamant
- M. Michel Merleau, préfet (M. Robert Coulombe, préfet suppléant)
- Mme Joanne Poulin, mairesse de Gracefield

3. Les assemblées publiques de consultation

a. Les avis publics officiels

Les assemblées publiques devaient s'échelonner entre le 3 juillet et le 21 août 2014, soit six au mois de juillet et quatre au mois d'août, avec une distribution des réunions entre les différents secteurs géographiques.

DATE	LIEU	HEURE
Jeudi 3 juillet 2014	GRACEFIELD Salle communautaire 5, rue de la Polyvalente	19h
Mardi 8 juillet 2014	CAYAMANT Salle municipale 6, chemin Lachapelle	19h
Lundi 14 juillet 2014	MANIWAKI Hôtel-de-Ville – Salle du conseil 186, rue Principale Sud	19h
Mardi 15 juillet 2014	LOW Salle Héritage 4A, chemin D'Amour	19h
Mercredi 16 juillet 2014	GRAND-REMOUS Salle Jean-Guy Prévost 1508, route Transcanadienne	19h
Lundi 21 juillet 2014	LAC-SAINTE-MARIE Centre communautaire 10, rue du Centre	19h
Lundi 11 août 2014	DENHOLM Centre municipal 419, chemin du Poisson-Blanc	19h
Mercredi 13 août 2014	MESSINES Salle Réjean-Lafrenière 70, rue Principale	19h
Mercredi 20 août 2014	BOIS-FRANC Centre municipal 466, route 105	19h
Jeudi 21 août 2014	SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU École primaire Laval 29, chemin Principal	19h

Les avis publics qui ont été diffusés contenaient, outre le calendrier des rencontres, la phrase de synthèse de la vision stratégique ainsi que la liste des thèmes qui sont développés dans le projet d'énoncé incluant les objectifs poursuivis dans chacun d'eux. Finalement, la population était invitée à

télécharger le document complet sur le site internet de la MRC ou encore à le consulter dans les bureaux municipaux ou au siège social de la MRC.

Ce ne sont pas moins de trois avis publics qui ont été diffusés dans la presse écrite couvrant spécifiquement le territoire val-gatinois. Le premier avis public officiel fut publié le 12 juin 2014 dans le journal *La Gatineau* qui est un hebdomadaire distribué à la grandeur du territoire via le Publi-Sac.



À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION SUR LE PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU, INCLUANT SES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, ET SES DIX-SEPT (17) MUNICIPALITÉS CONSTITUANTES

EST ICI DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MRC : QUE le conseil de la MRC, par l'entremise de sa commission (résolution 2014-R-AG133), tiendra dix (10) assemblées publiques de consultation sur son projet d'énoncé de vision stratégique adopté lors de sa réunion de conseil du 15 avril 2014 (résolution 2014-R-AG132).

Ces assemblées publiques se tiendront aux dates, lieux et heures qui suivent :

DATE	LIEU	HEURE
Judi 3 juillet 2014	GRACEFIELD Salle communautaire 5, rue de la Polyvalente	19h
Mardi 8 juillet 2014	CAYAMANT Salle municipale 6, chemin Lachapelle	19h
Lundi 14 juillet 2014	MANIWAKI Hôtel-de-Ville – Salle du conseil 186, rue Principale Sud	19h
Mardi 15 juillet 2014	LOW Salle Héritage 4A, chemin D'Amour	19h
Mercredi 16 juillet 2014	GRAND-REMOUS Salle Jean-Guy Prévost 1508, route Transcanadienne	19h
Lundi 21 juillet 2014	LAC-SAINTE-MARIE Centre communautaire 10, rue du Centre	19h
Lundi 11 août 2014	DENHOLM Centre municipal 419, chemin du Poisson-Blanc	19h
Mercredi 13 août 2014	MESSINES Salle Réjean-Lafrenière 70, rue Principale	19h
Mercredi 20 août 2014	BOIS-FRANC Centre municipal 466, route 105	19h
Judi 21 août 2014	SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU École primaire Laval 29, chemin Principal	19h

Nous invitons la population des sept (7) autres municipalités non mentionnées ci-haut et des territoires non organisés à participer à l'une ou l'autre de ces assemblées publiques.

Ledit projet d'énoncé de vision stratégique peut être consulté par toute personne qui se présente au bureau de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (7, rue de la Polyvalente, Gracefield) ou au bureau de l'une des municipalités constituantes de la MRC, aux heures normales de bureau. Il est aussi disponible en téléchargement en page d'accueil du site internet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau <http://www.mrcvg.qc.ca>.

RÉSUMÉ DU CONTENU DU PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

La vision stratégique s'énonce comme suit :
« Une Vallée pour demain – Horizon 2025 ou l'ambition de faire de La Vallée-de-la-Gatineau un territoire gouverné efficacement, avec une MRC au service des municipalités qui la constituent, maîtrisant sa destinée grâce à la prospérité économique, capable d'offrir à toutes ses communautés un environnement sain où s'épanouir, et disposant d'une gamme de services modernes et adaptés à la ruralité dans toute sa diversité. »

THÈME 1 – AMÉNAGEMENT, HABITATION ET OCCUPATION DU TERRITOIRE
Aménager le territoire pour mieux l'habiter, l'occuper et assurer les conditions de sa vitalité

THÈME 2 – DÉVELOPPEMENT ET VITALITÉ DU TERRITOIRE
Développer la vitalité du territoire en valorisant ses richesses naturelles et en misant sur ses atouts

THÈME 3 – ENVIRONNEMENT ET SANTÉ
Protéger l'environnement pour un territoire et une population en santé

THÈME 4 – COMMUNICATIONS ET MOBILITÉS
Agir pour une population branchée, apprenante et mobile

THÈME 5 – GOUVERNANCE ET PARTENARIATS
Renouveler la gouvernance au service de communautés qui se donnent les moyens de leur développement

IMPORTANT : Afin de mieux nous préparer, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre votre nom et l'endroit où vous désirez participer au numéro de téléphone suivant : (819) 449-3242, poste 223 ou par courriel : elebon@mrcvg.qc.ca

MERCI!

Fait à Gracefield, ce neuvième (9^e) jour du mois de juin de l'an deux mille quatorze (2014).

Lynn Kearney
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La période estivale a été choisie pour tenir les assemblées publiques afin de rejoindre également autant que possible la population saisonnière. En effet, à l'échelle du territoire de la Vallée-de-la-Gatineau, celle-ci représente, selon les estimations, près de l'équivalent numéraire de la population résidante officielle; en outre, plusieurs enjeux présentés dans le projet d'énoncé de vision stratégique concernent plus particulièrement cette catégorie de population dont les attentes eu égard au développement du territoire peuvent être différentes voire divergentes de celles de la seule population résidante. Il était

donc important de se donner les moyens d'entendre aussi la population saisonnière sur sa réception du projet d'énoncé de vision stratégique dans son ensemble mais aussi sur des thèmes plus spécifiques comme le développement de la villégiature, les besoins et les attentes des villégiateurs en matière d'infrastructures et de services, ou sur l'environnement, ou encore sur la gouvernance du territoire et la participation démocratique.

La présence d'une communauté anglophone un peu partout à travers le territoire mais plus particulièrement dans la partie méridionale de la Vallée-de-la-Gatineau fait en sorte qu'un avis public a également été publié dans le journal *The Low Down To Hull & Back News* qui rejoint la population anglophone val-gatinoise ainsi qu'une partie des villégiateurs anglophones résidents de Gatineau-Ottawa. C'est ainsi qu'un avis public en anglais fut publié dans cet hebdomadaire le 2 juillet 2014.



TO ALL INTERESTED PERSONS

PUBLIC NOTICE

**PUBLIC CONSULTATION MEETINGS FOR
THE STRATEGIC VISION DRAFT STATEMENT
FOR THE TERRITORY OF THE GATINEAU VALLEY REGIONAL COUNTY
MUNICIPALITY, INCLUDING ITS NON-ORGANIZED TERRITORIES, AND ITS
SEVENTEEN (17) CONSTITUTIVE MUNICIPALITIES**

IS HEREBY GIVEN BY THE UNDERSIGNED, DIRECTOR GENERAL OF THE RCM:

THAT the Council of the RCM, through its Committee (motion 2014-R-AG133), will hold ten (10) public consultation meetings for the strategic vision draft statement adopted at the Council meeting on April 15th 2014 (motion 2014-R-AG132).

These public meetings will be held on the following dates, locations and hours:

DATE	LOCATION	TIME
Thursday, July 3 rd 2014	GRACEFIELD Community Hall 5, rue de la Polyvalente	7 pm
Tuesday, July 8 th 2014	CAYAMANT Municipal Hall 6, chemin Lachapelle	7 pm
Monday, July 14 th 2014	MANIWAKI City Hall – Boardroom 186, rue Principale Sud	7 pm
Tuesday, July 15 th 2014	LOW Heritage Hall 4A, chemin D'Amour	7 pm
Wednesday, July 16 th 2014	GRAND-REMOUS Jean-Guy Prévost Hall 1508, route Transcanadienne	7 pm
Monday, July 21 st 2014	LAC-SAINTE-MARIE Community Hall 10, rue du Centre	7 pm
Monday, August 11 th 2014	DENHOLM Municipal Hall 419, chemin du Poisson-Blanc	7 pm
Wednesday, August 13 th 2014	MESSINES Réjean-Lafrenière Hall 70, rue Principale	7 pm
Wednesday, August 20 th 2014	BOIS-FRANC Municipal Hall 466, route 105	7 pm
Thursday, August 21 st 2014	SAINTE-THERÈSE-DE-LA-GATINEAU Primary school Laval 29, chemin Principal	7 pm

We invite the population of the seven (7) other municipalities not mentioned above and the non-organized territories to participate at one of these public meetings.

The strategic vision draft statement (only in French) can be viewed by anyone who visits the office of the Gatineau Valley RCM (7, rue de la Polyvalente, Gracefield) or the office of one of the municipalities of the RCM, during regular office hours. An electronic version is also available on the Gatineau Valley RCM website <http://www.mrcvg.qc.ca>.

CONTENT SUMMARY OF THE STRATEGIC VISION DRAFT STATEMENT

The strategic vision shall be expressed as follows:

"A Valley for tomorrow – Horizon 2025 or the ambition to make the Gatineau Valley a territory which is efficiently governed, with an RCM serving its constitutive municipalities, controlling its destiny through wealth, capable of offering all its communities a healthy environment to flourish in and featuring a range of modern services adapted to rural life in all its diversity."

THEME 1 – LAND-USE, LIVING AND OCCUPATION OF THE TERRITORY

Planning land-use in order to better live in, occupy and secure the vitality conditions of the territory

THEME 2 – DEVELOPMENT AND VITALITY OF THE TERRITORY

Developing the vitality of the territory by valuing its natural resources and by building on its strengths

THEME 3 – ENVIRONMENT AND HEALTH

Protecting the environment for a healthy territory and population

THEME 4 – COMMUNICATION AND MOBILITIES

Acting for a population which is connected, educated and mobile

THEME 5 – GOVERNANCE AND PARTNERSHIPS

Renewing governance for communities that give themselves the means for development

IMPORTANT: In preparation, we ask that you send us your name and the location you wish to participate in during the public consultation to: (819) 449-3242, ext. 223 or by email: elebon@mrcvg.qc.ca

THANKS!

Gracefield, June 27th 2014

Lynn Kearney
Director general and secretary-treasurer

Afin de rappeler à la population la tenue d'assemblées publiques de consultation au mois d'août, un second avis public en français a été publié le 6 août 2014 dans l'autre hebdomadaire francophone qui dessert la Vallée-de-la-Gatineau, soit le journal *Le Choix*.



À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION SUR LE PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

EST ICI DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MRC :

QUE le conseil de la MRC, par l'entremise de sa commission (résolution 2014-R-AG133), tiendra dix (10) assemblées publiques de consultation sur son projet d'énoncé de vision stratégique adopté lors de sa réunion de conseil du 15 avril 2014 (résolution 2014-R-AG132). **Chaque assemblée concerne tout le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la population peut participer à toute assemblée.**

Six (6) assemblées ont déjà été tenues en juillet. **Il reste les quatre (4) assemblées suivantes :**

DATE	LIEU	HEURE
Lundi 11 août 2014	DENHOLM Centre municipal 419, chemin du Poisson-Blanc	19h
Mercredi 13 août 2014	MESSINES Salle Réjean-Lafrenière 70, rue Principale	19h
Mercredi 20 août 2014	BOIS-FRANC Centre municipal 466, route 105	19h
Judi 21 août 2014	SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU École primaire Laval 29, chemin Principal	19h

Ledit projet d'énoncé de vision stratégique peut être consulté par toute personne qui se présente au bureau de la MRC (7, rue de la Polyvalente, Gracefield) ou au bureau de l'une des municipalités constituantes de la MRC, aux heures normales de bureau. Il est aussi disponible en téléchargement en page d'accueil du site internet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau : <http://www.mrcvg.qc.ca>.

La vision stratégique s'énonce comme suit :

« *Une Vallée pour demain – Horizon 2025* ou l'ambition de faire de La Vallée-de-la-Gatineau un territoire gouverné efficacement, avec une MRC au service des municipalités qui la constituent, maîtrisant sa destinée grâce à la prospérité économique, capable d'offrir à toutes ses communautés un environnement sain où s'épanouir, et disposant d'une gamme de services modernes et adaptés à la ruralité dans toute sa diversité. »

THÈME 1 – AMÉNAGEMENT, HABITATION ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

THÈME 2 – DÉVELOPPEMENT ET VITALITÉ DU TERRITOIRE

THÈME 3 – ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

THÈME 4 – COMMUNICATIONS ET MOBILITÉS

THÈME 5 – GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

Fait à Gracefield, ce vingt-neuvième (29^e) jour du mois de juillet de l'an deux mille quatorze (2014).

Lynn Kearney
Directrice générale et secrétaire-trésorière

b. La couverture des assemblées publiques par les médias

Le 26 juin 2014, la MRC a diffusé un communiqué de presse invitant les médias val-gatinois à une conférence de presse le lendemain à propos de la consultation publique sur le projet d'énoncé de vision stratégique. Le but de la rencontre était d'introduire les thèmes de la vision stratégique et d'inviter la population à participer aux assemblées publiques de consultation à venir.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Pour diffusion immédiate**

CONSULTATIONS – PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

Nous désirons vous informer que les assemblées publiques de consultation sur le projet d'énoncé de vision stratégique débuteront le 3 juillet prochain. Le Conseil de la MRC, par l'entremise de sa commission, tiendra au total dix (10) assemblées publiques de consultations sur ce projet.

L'adoption puis le maintien en vigueur d'un énoncé de vision stratégique par une municipalité régionale de comté (MRC) est une obligation prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et cela afin de favoriser l'exercice cohérent de ses compétences en vertu de toute loi.

Le document constitue un projet de l'énoncé de vision stratégique qui servira de préalable à la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Produit sous la supervision de son comité d'aménagement et de développement, ce projet d'énoncé est notamment le fruit d'un exercice prospectif et collectif qui débuta par une causerie visionnaire le 30 novembre 2011. C'est à partir du slogan *Une Vallée pour demain – Horizon 2025* que les communautés val-gatinoises ont commencé à imaginer et à dessiner leur avenir commun.

Les médias sont invités à participer à une conférence de presse le vendredi 27 juin 2014 à 11 h, aux bureaux de la MRC à Maniwaki, situés au 186, rue King. M. Michel Merleau, préfet de la MRC, ainsi que M. Éric Lebon, agent de gestion et de planification territoriale, vous présenteront les thèmes qui seront abordés lors des assemblées publiques de consultation. À cet effet, vous trouverez, joint au présent communiqué de presse, un résumé du projet d'énoncé de vision stratégique.

Vous êtes priés de confirmer votre présence à cet événement auprès de M. Éric Lebon, à l'adresse suivante : elebon@mrcvg.qc.ca

Source : Éric Lebon
Agent de planification et de gestion territoriale
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
(819) 440-3242 poste 223
elebon@mrcvg.qc.ca

Des journalistes des hebdomadaires *La Gatineau* et *Le Choix* ainsi que des radios CHGA et CFOR se sont présentés à la conférence de presse. Une version préparatoire du résumé du projet d'énoncé de vision stratégique leur a été divulguée à cette occasion, et leur collaboration a été sollicitée pour assurer une couverture médiatique à l'ensemble du processus de consultation publique à venir.

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau peut être satisfaite de la couverture médiatique accordée à la consultation publique, aussi bien pour annoncer les assemblées publiques que pour en faire des résumés-bilans. Celle-ci a sans nul doute favorisé la participation citoyenne à chacune des réunions et il convient de souligner le professionnalisme des médias val-gatinois à cette occasion.

Voici les principaux articles publiés dans les deux hebdomadaires dont une copie figure en annexe A du présent rapport :

Le journal *La Gatineau* :

- ❑ 1^{er} mai 2014, p. 21, « Plan stratégique jusqu'en 2025 »
- ❑ 3 juillet 2014, p. 5, « Quelle Vallée souhaitez-vous pour demain? »
- ❑ 10 juillet 2014, p. 13, « Prochaines consultations »
- ❑ 17 juillet 2014, p. 23, « Rêver ensemble de la Vallée de demain »

Le journal *Le Choix* :

- ❑ 9 juillet 2014, p. 18, « Une Vallée pour demain débute par des consultations auprès des citoyens »
- ❑ 30 juillet 2014, p. 14, « Une Vallée pour demain – Horizon 2025 »
- ❑ 27 août 2014, p. 18, « Une Vallée pour demain – Horizon 2025 »

Les radios CHGA et CFOR ont régulièrement parlé des assemblées publiques de consultation dans leurs points d'information et des entrevues ont été réalisées lors de la majorité des dix assemblées publiques. Des émissions en studio avec des membres de la commission de consultation ont aussi été diffusées.

c. La participation de la population

Lors de chacune des dix assemblées publiques, une feuille des présences a été remplie; toutefois, ce ne sont pas toutes les personnes qui ont souhaité enregistrer leur présence ou qui l'ont fait (arrivée tardive, oubli). Au total, ce sont 346 signatures qui figurent au registre des présences (composé des dix listes des présences) conservé à la MRC. On peut facilement estimer à 20% la participation réelle supplémentaire, ce qui porterait la participation à au moins 415 personnes.

Il faut noter cependant que la participation récurrente du groupe d'intérêts que représentent les producteurs forestiers privés a pu amener une certaine redondance dans la comptabilisation des participants au fil des assemblées publiques, et l'on peut estimer à plus de 30% le nombre participants issus de ce groupe d'intérêt, sur l'ensemble de la consultation publique.

En outre, comme les assemblées publiques avaient lieu dans dix des dix-sept municipalités, il était intéressant de regarder dans quelle mesure les résidents de chacune des municipalités val-gatinoises ont participé à au moins une assemblée publique. Afin de limiter les déplacements requis, toute municipalité qui n'accueillait pas d'assemblée publique était assurée qu'une telle assemblée était organisée dans au moins une des municipalités contiguës. Des citoyens de chacune des municipalités se sont présentés à au moins une assemblée publique de consultation.

d. Le déroulement type d'une assemblée publique

Les participants étaient d'abord invités à enregistrer leur présence et se voyaient remettre une feuille de résumé en quatre pages du projet d'énoncé de vision stratégique, à leur convenance en français ou en anglais (annexe B du présent rapport).

L'ouverture de chaque assemblée publique était réalisée par le président d'assemblée désigné parmi les membres présents de la commission de consultation, si la présidence n'était pas assurée par le préfet. Un mot de bienvenue était généralement donné par la mairesse ou le maire de la municipalité accueillant l'assemblée publique.

Une entrée en matière était ensuite effectuée par le président d'assemblée sur le projet de vision stratégique en tant que tel. Une présentation du territoire, appuyée à l'écran par les cartes incluses dans le document complet, ainsi que certaines données sociodémographiques témoignant de la dualité de la population composée dans des proportions équivalentes de résidents et de villégiateurs, étaient ensuite proposées par l'agent de planification et de gestion territoriale de la MRC qui assura un soutien technique aux membres de la commission tout au long du processus de consultation publique.

Ensuite étaient énumérés, généralement par le président d'assemblée, les objectifs recherchés à moyen terme en dotant le territoire d'une vision stratégique de développement qui était finalement énoncée avec sa phrase synthèse. Cela permettait d'enchaîner sur les cinq thèmes retenus pour exprimer ladite vision. Chaque membre de la commission était alors invité par le président d'assemblée à assurer la présentation d'au moins un thème. Les participants pouvaient intervenir à tout moment en sollicitant la parole.

Tous les thèmes étant connexes, afin d'assurer un traitement équitable des différents thèmes au fil des dix assemblées publiques, l'ordre de présentation des thèmes a été inversé à plusieurs reprises, attendu qu'il est apparu au fil des premières assemblées que le thème 1 focalisait l'attention d'un groupe d'intérêts particulier et accaparait beaucoup de temps dans les deux à quatre heures qu'a duré chaque assemblée. Cela permet également de souligner qu'il n'y a pas un thème plus important que d'autres et que tous participent avec leurs ressorts intrinsèques à l'expression de la vision stratégique pour le développement durable et équilibré du territoire.

Finalement, après la présentation du dernier thème, le président d'assemblée remerciait les participants et précisait que d'autres consultations seraient à venir sur le projet de schéma d'aménagement et de développement révisé en cours d'élaboration. D'ici là, tout commentaire ou avis sur le projet d'énoncé de vision stratégique pouvait aussi être envoyé à la MRC par courriel ou par la poste.

La direction générale de la MRC était représentée dans la moitié des assemblées publiques.

e. Les commentaires et les avis

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* dispose que les municipalités locales peuvent, par résolution de leur conseil, donner un avis sur le projet d'énoncé de vision stratégique. S'il s'agit d'une faculté, toutes ont été invitées à le faire. Certaines municipalités ont formalisé un appui circonstancié. D'autres ont préféré déposer au moment d'une assemblée publique de consultation un mémoire proposant des modifications. La version finale de l'énoncé de vision stratégique intègre ces propositions en les accommodant au format et à l'esprit du document.

Lors des assemblées publiques de consultation, les citoyens et représentants d'organisations ont été invitées à se prononcer sur la vision stratégique qui leur était présentée, en prenant la parole durant une assemblée publique et/ou par écrit.

Faits saillants des commentaires, tant sur la forme que le fond :

- Plusieurs adresses de félicitations pour la qualité du document complet.
- Regrets exprimés que celui-ci n'ait pas été diffusé en version papier.
- Regrets exprimés que celui-ci ne soit pas disponible en anglais.

- Regrets exprimés que la consultation publique s'apparente davantage à des séances d'information (au lieu de réelle consultation impliquant l'expression de choix par les participants).
- Des producteurs forestiers privés ont exprimé leur désaccord avec l'éventualité d'introduire une réglementation ou une politique sur la plantation et l'abattage des arbres, tel que cela a été présenté en lien avec le premier thème et dans une moindre mesure le deuxième thème (NB : cet enjeu n'avait pas été inscrit comme tel dans le projet d'énoncé, toutefois il a été mis de l'avant dans le résumé et relayé par les médias comme une conséquence possible de la concrétisation de la vision stratégique au niveau du thème 1, et ce dans un souci de pleine transparence et intelligibilité du document).
- Craintes exprimées aussi en regard de la protection éventuelle des paysages car une politique ou une réglementation à cet effet viendrait limiter la jouissance de leur terrain pour des propriétaires privés.
- Privilégier des actions incitatives plutôt que punitives.
- Plusieurs producteurs ont en revanche exprimé leur inquiétude face à l'absence de règlement d'abattage d'arbres.
- La zone agricole a suscité plusieurs questionnements en égard aux perspectives de développement pour des activités ou des usages autres qu'agricoles. Rappel de la démarche en cours du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), et éventuellement d'un projet de caractérisation des terres à l'échelle régionale.
- Insistance sur l'importance des liens routiers parfois oubliés comme la route 107, la route Maniwaki-Témiscamingue, le chemin Lépine-Clovas, et la Transoutaouaise.
- Deux centres de services avec les villes de Gracefield et de Maniwaki, celle-ci étant aussi centre régional de services.
- Ajout d'une MRC « au service des citoyens » dans la phrase de synthèse de la vision stratégique, en plus de « au service des municipalités ».
- Ajout d'un pôle 6 au thème 2, concernant l'éducation et la formation.
- Ajout d'un pôle 7 au thème 2, concernant le développement de la plateforme aéroportuaire régionale.
- Crainte de voir des « villages fantômes » dans les années à venir.

- Crainte sur l'accessibilité des services (maintien de services de proximité, coût d'accès aux services bancaires).
- Importance de l'implication citoyenne et du droit de regard des citoyens sur les politiques qui sont mises en œuvre.
- Déployer une stratégie de développement industriel pour créer de l'emploi et permettre à des jeunes de venir s'établir en région et y fonder leur famille.
- Développer l'axe récréotouristique en lien avec le concept du corridor récréatif de la rivière Gatineau. Importance de développer des activités le long du parc linéaire (Véloroute des Draveurs).
- Importance de développer les transports et les plateformes intermodales
- Adapter les services afin qu'ils répondent aux standards attendus par une clientèle extérieure qui sont les villégiateurs et les touristes.
- Évaluation foncière problématique, particulièrement en zone de villégiature.
- Des villégiateurs estiment que cette catégorie de la population contribue trop via les taxes municipales en regard des services reçus en retour.
- Prévoir des possibilités pour le développement de l'exploration et de l'exploitation minière.
- Sentiments de citoyens d'être trop enserrés dans des réglementations.
- Favoriser l'embellissement des cœurs de villages.
- Favoriser l'implantation d'industrie de transformation agroalimentaire et d'un abattoir régional.
- Faciliter la mise en marché des produits val-gatinois.
- Importance de développer un réseau d'hébergement de qualité.
- Nécessité de doter le territoire d'une auberge de jeunesse.
- Développer le corridor récréatif de la rivière Gatineau et en donner l'accès aux citoyens.
- Déployer le réseau des parcs régionaux.

- Favoriser le développement d'une offre de location d'équipements pour profiter du potentiel récréotouristique du territoire.
- Insister sur le fait que la route 117 est une route transcanadienne, soit un axe majeur qui traverse la Vallée-de-la-Gatineau.
- Favoriser les environnements favorables aux saines habitudes de vie.
- Offre insuffisante en foyer d'accueil pour les aînés.
- Les municipalités devraient miser sur l'échange de services entre elles.
- Les vecteurs de communication des municipalités sont à améliorer, et en premier lieu leurs sites internet.
- Réserver des dortoirs spécifiques à la clientèle collégiale val-gatinoise au CÉGEP de l'Outaouais.
- Maintien des écoles dans les municipalités.
- Grande importance accordée à l'accès aux services de téléphonie cellulaire et d'internet haute-vitesse.
- Au chapitre de la gouvernance, les questions des fusions municipales ont été abordées par des participants; la majorité des participants ayant pris la parole à ce sujet s'est exprimée au moins pour des regroupements de services mais d'autres ont fait valoir qu'il n'y avait pas forcément d'économies à attendre de fusions stricto sensu.
- Un agent de liaison entre le monde municipal et les citoyens permettrait peut-être de faciliter leurs relations et leurs interactions (démarche de démocratie participative).
- Critique sur la notion de « gentleman farmer ».
- Ajouter la 2^e et 3^e transformation du bois au thème 2 relativement à la foresterie.
- Lutter contre la malbouffe.
- Préserver la santé des lacs mais critiques par certains de la réglementation sur les bandes riveraines et le littoral.

- Problématique du rattachement de Denholm à la Vallée-de-la-Gatineau sans lien routier direct.
- Importance de développement le transport collectif, mais aussi crainte par certains des coûts afférents vs. le nombre de bénéficiaires ou l'utilisation réelle.

Mémoires ou commentaires déposés par écrit (annexe C du présent rapport) :

- Ville de Maniwaki – déposé le 14 juillet 2014
- Avis de M. Rémi Gauthier, citoyen – déposé le 14 juillet et le 13 août 2014
- Regroupement pour la protection de l'eau – déposé le 13 août 2014
- Association pour la protection du lac des Trente-et-Un Milles
- Société d'aménagement et de gestion du bassin versant du Lac des 31-Milles – déposé le 21 août 2014
- Office des producteurs de bois de la Gatineau – modèle de résolution sur l'abattage d'arbres à l'intention des municipalités

Résolutions municipales (annexe D du présent rapport) :

- Aumond (résolution #2014-09-A2932)
- Cayamant (résolution #AR14-07-200 et #AR14-09-249)
- Déléage (résolution #2014-08-CMD8722)
- Gracefield (résolution #2014-09-295)
- Kazabazua (résolution #2014-09-262)
- Lac-Sainte-Marie (résolution #2014-08-287 et #2014-09-319)
- Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau (résolution #2014-09-R10071)

ANNEXE A

Principaux articles parus dans les journaux *La Gatineau* et *Le Choix*

ÉCOLE SAINT-NOM-DE-MARIE

Un don de 2 500 \$ pour des projets



▲ Pauline Sauvé, conseillère municipale à Lac-Ste-Marie, Ronald Dubeau, représentant de Mont Ste-Marie, Alexandra Paul, enseignante de 5e et 6e année à l'école, Tom McKenna, co-président de «Ski for Kids», et Damien Lafrenière, commissaire à la CSHBO.

LAC SAINTE-MARIE - L'activité «Ski for Kids» a fait un don de 2 500 \$ à l'école de Saint-Nom-de-Marie. Il a été remis par le co-président de l'activité, Tom McKenna, à Alexandra Paul, enseignante de 5e et 6e année, en présence de Damien Lafrenière, commissaire, Ronald Dubeau, représentant de Mont-Ste-Marie, et Pauline Sauvé, conseillère municipale.

L'argent servira à divers projets actuellement non-financés par le gouvernement. Une partie sera notamment utilisée pour la graduation des treize élèves de 6e année. «Comme il y a beaucoup d'élèves qui finissent cette année, nous allons donner une plus grande ampleur aux cérémonies de fin d'année et une soirée sera mise sur pied au pavillon de golf du Mont-Ste-Marie»,

explique Alexandra Paul.

Le montant remis provient d'une activité de financement réalisée le 14 février dernier, au Mont Ste-Marie : «Ski for Kids», au profit de la Fondation de l'hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario (CHEO). Ainsi, 221 skieurs avaient participé à cette activité qui avait permis d'amasser la somme de 225 000 \$.

«Comme la communauté s'était bien impliquée dans cet événement, «Ski for Kids» a tenu à remettre environ un pour cent des dons au milieu, plus particulièrement à l'école, explique Damien Lafrenière. Cela permettra de donner un éclat spécial à la graduation, avec des conséquences positives au niveau de la persévérance scolaire des jeunes.»

CPE VALLÉE-SOURIRE

Près de 300 participants

GRACEFIELD - Le CPE Vallée-Sourire, en collaboration avec le garage Hubert Ford de Maniwaki, invitait les gens à «embarquer à bord pour votre communauté» samedi. La population pouvait faire des essais routiers de voitures neuves.

L'activité a été un succès car il y a eu 292 participants. Pour chaque essai, Ford remettra 20\$ au service de garde. Cet argent servira à l'amélioration des cours extérieures des deux CPE, à Gracefield et de Kazabazua.

Des activités ont aussi agrémenté la

journée. Dans la salle communautaire, il y avait une zone pour les enfants avec des jeux et éducatrices, pour permettre aux parents de faire leurs essais en toute tranquillité. Il y avait aussi une dégustation de hot-dog et les gens étaient invités à faire des dons volontaires.

Sylvie Beauregard, directrice adjointe, tient à remercier «l'équipe dynamique du garage pour son implication dans cette activité, tout le personnel qui a donné de son temps ainsi que tous les participants».

JOURNÉE ENTREPRENEURIALE

«Explorateurs d'un jour»

MANIWAKI - Le 16 mai, en partenariat avec le Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau, les services de garde en milieu scolaire Établissement Le Rucher organiseront pour une troisième année consécutive la Journée entrepreneuriale et orientante «Explorateur d'un jour».

Près de 120 élèves se rendront au centre des loisirs, de 10h à 15h. De 10h à midi les enfants visiteront les kiosques des entrepreneurs afin de découvrir leur métier et de manipuler le matériel relié à celui-ci.

De 12h à 13h le Club Optimiste de Maniwaki servira une soupe maison aux enfants. De 13h à 14h30 ces derniers feront

de l'activité physique avec les Acti-Leader et la Caravane des loisirs. De 14h30 à 15h ils auront droit à une collation-santé et suivie d'une remise des prix de présence.

Voici la liste des entrepreneurs qui seront présents : Radio CHGA, Mylène Lacaille de Coiffure Figaro, l'infirmière Céline Guilbault, Sûreté du Québec, Mami-Construction, Chez Gargantini, l'herboriste Stéphane Charlebois, Linda Lyrette pour le cour de cuisine du Centre de formation professionnelle Vallée-de-la-Gatineau, Tont'Annie, Les Ateliers Boirec, Marie-Pier Michaud de Ressources et Yoga.

PONT DE PIERRE

Des élus contre l'aide de la MRC

LA GATINEAU - Lors de la dernière réunion du conseil des maires de la MRC, une résolution devait être soumise au vote des élus afin de renouveler l'entente entre la MRC et la Société d'aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des Trente-et-un-Milles (Sage).

Dans le but d'entretenir les équipements au site du Pont de pierre dans la municipalité de Délage, dont la MRC est promotrice et propriétaire sous bail, et de maintenir la propreté des lieux, l'entente prévoit le versement par la MRC d'une aide financière de 10 000\$. En contrepartie, la

Sage assure la maintenance, l'entretien et la surveillance des équipements aménagés par la MRC sur le site du Pont de pierre. Un site qui attire de nombreux visiteurs.

La mairesse de Cayamant, Chantal Lamarche, s'est opposée au renouvellement de cette entente, trouvant injuste que la MRC verse 10 000\$ alors que sa municipalité peine à trouver des fonds pour entretenir le Mont Cayamant. D'autres élus se sont joints à sa protestation. Finalement, la résolution a été reportée et un comité étudiera la question au cours des prochaines semaines.

MRC

Plan stratégique jusqu'en 2025

LA GATINEAU - Durant la dernière réunion du conseil de la MRC, les maires ont adopté le projet d'énoncé de vision stratégique «Une Vallée pour demain - Horizon 2025».

Selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout organisme compétent est tenu de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire».

L'adoption du nouveau schéma d'aménagement et de développement de la

MRCVG doit être précédée de l'adoption d'un projet d'énoncé de vision stratégique. La démarche d'élaboration de la vision stratégique a débuté en 2010 dans la Vallée-de-la-Gatineau, avec la participation de nombreux intervenants et acteurs du milieu qui ont fait naître un projet d'avenir commun dans une multitude de domaines.

Suite à l'adoption du projet par le conseil de la MRCVG, le conseil de chacune des 17 municipalités locales pourra donner son avis. Des assemblées publiques seront par la suite organisées.

PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

Quelle Vallée souhaitez-vous pour demain?

LA GATINEAU - Quelle Vallée-de-la-Gatineau pour demain ? La MRC lance ce jeudi, à Gracefield, sa série de 10 consultations publiques sur le projet d'énoncé de vision stratégique, en vue de réviser le Schéma d'aménagement et de développement de la Vallée-de-la-Gatineau. Le préfet Michel Merleau invite toute la population à venir « nous dire dans quel type de milieu ils veulent vivre. C'est une invitation à rêver d'un avenir meilleur dans la Vallée. Les gens ont la responsabilité de nous dire ce qui est important pour eux, ce qu'ils veulent dans leur MRC au cours des prochaines années, pour ensuite mettre en place les outils. On veut prendre le pouls de la population ».

Les maires ont adopté en avril dernier un projet d'énoncé de vision stratégique. L'adoption et la mise en place de cet énoncé par les MRC est une obligation prévue par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ce document servira de préalable à la révision, dans quelques mois, du Schéma d'aménagement et de développement de la Vallée-de-la-Gatineau.

Le comité d'aménagement et de développement, présidé par la mairesse de Gracefield Joanne Poulin, a la charge de superviser la production de cet énoncé, qui a pour slogan « Une Vallée pour demain – Horizon 2025 ». Éric Lebon, agent de gestion et de planification territoriale à la MRC, pilote le dossier. L'objectif est de faire de la région « un territoire gouverné efficacement, avec une MRC au service des municipalités qui la constituent, maîtrisant sa destinée grâce à la prospérité économique, capable d'offrir à toutes ses communautés un environnement sain où s'épanouir, et disposant d'une gamme de services modernes et adaptés à la ruralité dans toute sa diversité ».

La vision stratégique englobe quatre dimensions de développement : le niveau de vie, le milieu de vie, le mode de vie et la qualité de vie. Le but est, en se projetant dans l'avenir, de chercher à « maintenir et renforcer les bases de communautés qui se prennent en main, qui sont apprenantes et qui sont innovantes, c'est-à-dire une population qui jouit ou qui se donne les moyens de l'accès aux services de base (commerces, éducation, santé, transport), de la sécurité (aux personnes, aux biens, alimentaire), d'un environnement naturel protégé, de l'accès à des emplois de qualité et en nombre suffisant, de conditions attractives pour fonder une famille ou y vieillir, de la présence de réseaux sociaux de soutien et de groupes d'entraide, d'une accessibilité à des activités récréatives et culturelles variées, d'une participation citoyenne et démocratique valorisée ».

Le préfet Michel Merleau insiste tout particulièrement sur l'importance des services de proximité : « C'est autant un service qui permet l'achat d'une pinte de lait qu'une garderie et que d'avoir accès à un médecin. » Même chose pour le transport : « Dans toute les régions du Québec un des points dominants de



▲ Le préfet Michel Merleau en compagnie d'Éric Lebon, agent de gestion et de planification territoriale à la MRC, qui pilote le dossier du projet d'énoncé de vision stratégique.

toute stratégie de développement, c'est le transport. Il faut assurer un minimum de transport collectif et du transport adapté pour les personnes qui en ont le plus besoin.»

Les consultations publiques se baseront sur un document de quatre pages, qui sera distribué à tout le monde. Il s'agit d'un résumé du projet d'énoncé de vision stratégique, qui contient cinq thèmes : aménagement, habitation et occupation du territoire ; développement et vitalité du territoire ; environnement et santé ; communications et mobilités ; gouvernance et partenariats.

Michel Merleau, en tant que directeur général de municipalités et consultant auparavant, en tant que préfet aujourd'hui, se définit comme un homme de développement. « Il faut partir de la base pour bien connaître la région, ses forces, ses faiblesses, les besoins de la population, pour ensuite élaborer un plan. » Actuellement, la région est en retard car elle en est encore « à la première génération du schéma d'aménagement alors que beaucoup de MRC en sont déjà à la troisième génération ». Selon le préfet, « on ne développe pas la région à son plein potentiel, on ne profite pas assez de nos atouts, dont la proximité avec Ottawa-Gatineau ».

À noter qu'un comité permanent de relation avec les autochtones a été mis en place et Michel Merleau s'engage « à ne pas les mettre de côté et à tenir compte

de leurs besoins ».

Les dates des consultations

Les consultations se tiendront tous les jours à 19h, ce jeudi 3 juillet à 19h à la salle communautaire de Gracefield ; mardi 8 juillet à la salle municipale de Cayamant ; lundi 14 juillet à l'hôtel de ville de Maniwaki ; mardi 15 juillet à la salle Héritage de Low ; mercredi 16 juillet à la salle Jean-Guy Prévost de Grand-Remous ; lundi 21 juillet au centre communautaire de Lac Sainte-Marie ; lundi 11 août au centre municipal de Denholm ; mercredi 13 août à la salle Réjean-Lafrenière de Messines ; mercredi 20 août au centre municipal de Bois-Franc ; jeudi 21 août à l'école Laval de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Toute la population des 17 municipalités et des territoires non organisés est invitée à y participer. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en téléphonant au 819-449-3242, poste 223 ou par courriel : elebon@mrcvg.qc.ca

Le projet d'énoncé de vision stratégique peut être consulté par toute personne qui se présente au bureau de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ou au bureau de l'une des municipalités de la MRC. Il est aussi possible de le télécharger sur le site internet <http://www.mrcvg.qc.ca>. Il est accompagné d'un portrait du territoire.

Sylvie Dejoux

Cub Cadet

Financement à 0%

Tondeuse RZTS Rayon de braquage zéro RZT L

Fendeuse à bois
27 tonnes - moteur 5.5 hp
Spécial: 1 995\$
86,56\$/mois Rég.: 2 229\$

TROY-BILT

Les équipements portatifs de Cub Cadet sont écologiques!
Détails en magasin.

PASSEZ AU VERT SANS COMPROMIS
Les équipements portatifs de Cub Cadet® sont propulsés par une puissante batterie de 20 volts au lithium-ion, n'offrant aucun compromis sur la puissance et l'efficacité.

Husqvarna

Motoculteurs

Husqvarna FT900
559⁹⁹\$

Husqvarna DRT900
899⁹⁹\$

Anatole Gagnon & Fils inc
Depuis 1972

Tél.: (819) 449-4000
lundi au vendredi: de 8h à 17h30

Ouvert le samedi de 9h à 12h

364, boul. Desjardins, Maniwaki

visitez nous sur

www.anatolegagnon.com

cgagnon111@videotron.ca

Jugement de la Cour suprême sur le titre ancestral

Une reconnaissance des droits de la nation algonquine sur son territoire

C'est avec satisfaction que les chefs du Conseil tribal de la nation algonquine anishinabeg ont pris connaissance du jugement rendu par la Cour suprême du Canada à l'égard la Première Nation Tsilhqot'in en Colombie-Britannique qui reconnaît l'existence d'un titre ancestral sur une vaste étendue de territoire.

C'est la première fois que le plus haut tribunal du pays reconnaît officiellement l'existence d'un titre ancestral et il

s'appliquera à toute revendication territoriale non résolue. Cette décision aura des effets importants pour les communautés algonquines du Québec qui n'ont jamais cédé ou abandonné leur territoire et qui n'ont jamais conclu un traité pour permettre l'utilisation de leurs terres.

« C'est une victoire qui a des effets importants pour nous, car nous demandons depuis des années une table de négociation avec Québec pour participer à la gestion des ressources de notre territoire. Jusqu'à présent, les gouvernements qui se sont succédé ont, dans la plupart des cas, fait fi

de leur obligation de nous consulter. Ce jugement vient confirmer nos droits » a dit la Grand chef du Conseil tribal, Mme Verna Young-Polson.

Les chefs algonquins ont dit espérer que les gouvernements cesseront de dépenser des millions, sinon des milliards de dollars, pour contester les droits des autochtones et qu'ils prendront acte de cette décision pour établir une véritable négociation. « Plusieurs de nos communautés vivent sous le seuil de la pauvreté dans des conditions qu'aucun Canadien n'accepterait. Il est indécent de penser qu'on consacrerait encore

plus de ressources pour les maintenir dans cette situation alors que l'autorité judiciaire la plus haute du pays vient de leur dire que nous avons des droits qui doivent être respectés » a-t-elle ajouté.

Les chefs algonquins avaient demandé une rencontre avec le premier ministre Couillard dès son élection pour discuter de cette question. Ils espèrent que le gouvernement libéral à Québec comprendra que les relations entre la nation algonquine et l'État québécois doivent prendre un autre tournant vers la collaboration plutôt que la confrontation.

Une Vallée pour demain débute par des consultations auprès des citoyens

Toute la population de la Vallée-de-la-Gatineau est invitée à se dessiner un avenir meilleur, par le biais de dix consultations publiques qui se dérouleront dans différentes municipalités du 3 juillet au 21 août prochains.

Avec des échanges et des questionnements avec la population, la MRC souhaite prendre le pouls de ses gens, les premiers concernés lorsqu'il s'agit d'améliorer la qualité de vie sur le territoire de la Vallée. Cet exercice servira à énoncer une vision stratégique et, ultérieurement, à la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. La vision stratégique englobe quatre dimensions : économique, environnementale, sociétale et développement durable. Ainsi, il s'agira d'échanger et de partager des idées innovantes et facilitantes pour renforcer la communauté dans son ensemble. En se projetant dans l'avenir, on cherchera à maintenir et à renforcer les bases de communautés, bref se donner les moyens concrets d'améliorer la qualité de vie de tous dans la Vallée.

Faire le tour des préoccupations

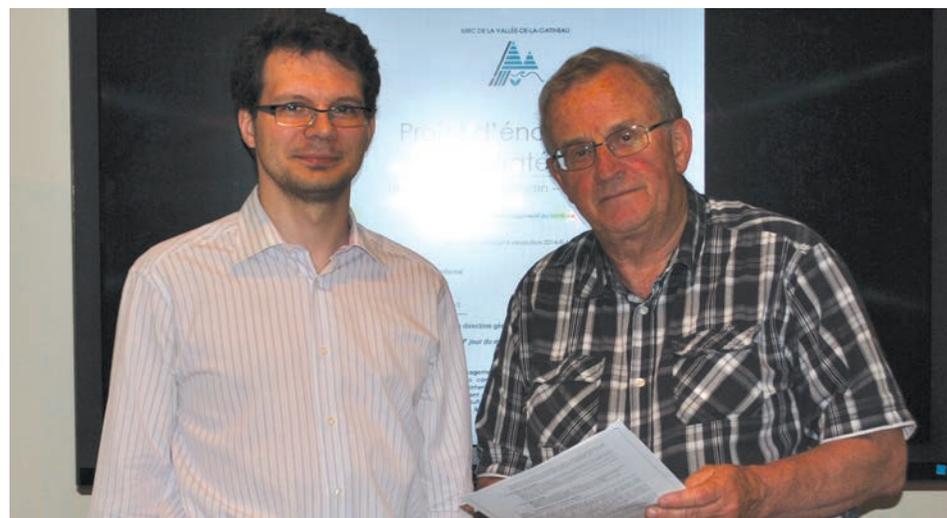
Lors des consultations avec les citoyens, les thèmes suivants seront abordés : l'accès aux services de base (commerces, éducation, santé, transport); la sécurité (aux personnes,

aux biens, alimentaire); un environnement naturel protégé; l'accès à des emplois de qualité et en nombre suffisant; des conditions attractives pour fonder une famille ou y vieillir; la présence de réseaux sociaux de soutien et de groupes d'entraide; une accessibilité à des activités récréatives et culturelles variées; une participation citoyenne et démocratique valorisée. Ainsi, le grand public sera invité à donner son opinion et ses idées à cet effet.

Michel Merleau, préfet de la Vallée-de-la-Gatineau, est plus que satisfait que les consultations prennent enfin vie. « Il faut aller de l'avant pour élaborer le nouveau schéma d'aménagement et la population a le devoir de se prononcer. Avec cet exercice, on a le droit de rêver à un avenir meilleur dans la région. On doit se donner une vision. Que sera la région dans dix ans, dans quinze ans ? C'est intéressant et stimulant de participer à ces échanges publics et j'espère que les gens seront nombreux. »

Notre avenir, l'affaire de tous

Aussi pris en considération, l'immigration sur le territoire. « L'immigration est bienvenue mais l'une des résistances, c'est de se faire dire qu'ils viennent voler nos jobs. Par ailleurs, il y a des services spécialisés, notamment en médecine, qu'on n'est pas en mesure de combler. À ce moment-là, la couleur de la peau ne fait



aucune différence.», ajoute M. Merleau.

Le territoire comprend par ailleurs deux communautés algonquines, même si la MRC Vallée-de-la-Gatineau n'y a pas juridiction. M. Merleau a déjà engagé des pourparlers avec les gens de Kitigan Zibi et des rencontres avec le Lac Barrière suivront. Il tient à les tenir informés de l'évolution du schéma d'aménagement et des orientations puisqu'il voit plusieurs avantages à faire du développement économique et culturel ensemble. « Nous avons beaucoup à apprendre de la culture algonquine alors il faut arrêter de le dire et le faire enfin. J'ai bien l'intention de profiter des documents que l'on va produire dans le cadre du schéma pour les consulter

et voir comment ils peuvent s'intégrer à nous et nous à eux. Trop souvent on ignore ces gens-là », de conclure Michel Merleau.

Il y aura un total de dix consultations publiques dont la première s'est tenue à Gracefield le 3 juillet. Le 8 juillet, c'était au tour des citoyens de Cayamant d'être consultés et ceux de Maniwaki le 14 juillet. Les suivantes, respectivement les 15, 16 juillet et 21 auront lieu à Low, Grand-Remous et Lac-Ste-Marie. Au mois d'août, le 11 sera consacré à Denholm, le 13 à Messines, le 20 à Bois-Franc et le 21 à Ste-Thérèse-de-la-Gatineau. Les consultations ont toutes lieu à 19h00, veuillez contacter le 819 463-3241 pour connaître les lieux précis. C'est gratuit et tout le monde peut y

NOUVEAUX PANNEAUX

Attention aux piétons !

MANIWAKI - Si vous ne vous arrêtez pas alors qu'un piéton est engagé pour traverser, cela vous coûtera 100 \$. C'est ce qui est écrit sur les deux nouveaux panneaux, installés au milieu de la rue sur les traverses devant le Foyer Père-Guinard et devant l'école Pie XII. Deux secteurs à risque, où des personnes âgées et des enfants traversent souvent, où il y a beaucoup de trafic, mais aussi où il a été constaté que des conducteurs roulent vite et que des gens ont peur de traverser.

Par ailleurs, en plus de l'installation de ces deux panneaux, des traverses fréquemment utilisées ont été repeintes, notamment devant la Belle époque, l'école Pie XII, le Foyer Père-Guinard, la passerelle de la rivière Désert, etc.

Il s'agit d'une initiative de la municipalité, dans le cadre de la politique MADA (municipalité amie des aînés). «Un des points soulevés était d'améliorer la sécurité des piétons»,

explique Michèle Côté, technicienne en loisirs à la Ville.

Cette initiative vise à renforcer la sécurité des personnes qui traversent, notamment les personnes âgées, handicapées, les enfants. Traverser n'est pas toujours chose aisée. Il arrive même souvent que des conducteurs ne s'arrêtent pas alors qu'un piéton est engagé pour traverser.

Hélène Lacroix, technicienne en loisirs au Foyer Père-Guinard et au Foyer de Gracefield, salue l'idée : «J'ai aussi beaucoup de bénévoles qui viennent à pieds», précise-t-elle. Même satisfaction pour Michèle St-Amour, maman de trois enfants : «Quand on prend des marches, ce n'est pas toujours facile de traverser, surtout avec des enfants, commente-t-elle. Avec ces panneaux, on trouve ça rassurant.»

Sylvie Dejouy



▲ De gauche à droite : Michèle St-Amour, maman de trois enfants ; de jeunes piétons ; Gilles Lefebvre, résident du Foyer Père-Guinard ; Michèle Côté, technicienne en loisirs à la Ville ; Stéphanie Lyrette, gestionnaire du Père-Guinard ; Hélène Lacroix, technicienne en loisirs au Foyer Père-Guinard et au Foyer de Gracefield.

ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

Prochaines consultations

LA GATINEAU - La MRC poursuit ses consultations publiques concernant son projet d'énoncé de vision stratégique. Voici les prochaines dates, toujours à 19 h : lundi 14 juillet à l'hôtel de ville de Maniwaki ; mardi 15 juillet à la salle Héritage de Low ; mercredi 16 juillet à la salle Jean-Guy Prévost de Grand-Remous ; lundi 21 juillet au centre communautaire de Lac Sainte-Marie ; lundi 11 août au centre municipal de Denholm ; mercredi 13 août à la salle Réjean-Lafrenière de Messines ; mercredi 20 août au centre municipal de Bois-Franc ; jeudi 21 août à l'école Laval de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Toute la population des 17 municipalités et des territoires non organisés est invitée à y participer. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en téléphonant au 819-449-3242, poste 223 ou par courriel : elebon@mrcvg.qc.ca

Le projet d'énoncé de vision stratégique peut être consulté par toute personne qui se présente au bureau de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ou au bureau de l'une des municipalités de la MRC. Il est aussi possible de le télécharger sur le site internet <http://www.mrcvg.qc.ca>. Il est accompagné d'un portrait du territoire.

Rabais jusqu'à

MÉGA VENTE

DE FIN DE SAISON

75%

sur marchandise sélectionnée

Chaussures Lapointe

192, rue Notre-Dame, Maniwaki, 819 449-3200

Carte Mastercard Sears acceptée



Spécial vacances!



500 ho 2010
Tout équipé

4 795\$

Les Sports
DAULT
FRÈRES

383, boul.
Desjardins,
Maniwaki
819-449-1001
www.sportsdault.com

Maintenant ouvert du lundi au samedi dès 8h

PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

Rêver ensemble de la Vallée de demain

LA GATINEAU - Les consultations publiques lancées par la MRC sur le projet d'énoncé de vision stratégique se poursuivent. Déjà cinq ont eu lieu à Gracefield, Cayamant, Maniwaki, Low et Grand-Remous. L'objectif est de définir les orientations pour bâtir la Vallée-de-la-Gatineau de demain.

Le projet comprend cinq thèmes. Le premier, «Aménagement, habitation et occupation du territoire», vise à aménager le territoire pour mieux l'occuper, condition essentielle du développement durable d'une communauté. Il s'agit notamment d'assurer à la population et aux entreprises des conditions optimales, d'optimiser l'utilisation des infrastructures et équipements en place, rapprocher les développements résidentiels des centres de services, augmenter et diversifier les services offerts dans les centres de services, rapprocher les parcs d'activités industrielles des pôles de concentration résidentielle des travailleurs, améliorer l'attractivité du territoire, protéger et mettre en valeur les milieux naturels ainsi que le patrimoine bâti et les paysages.

«Quand on regarde la carte des périmètres urbains des municipalités, il y a bien de la place pour bâtir plusieurs milliers de résidences, commente le préfet Michel Merleau. Selon lui, il faut étudier comment rendre certaines voies plus rentables, sans nuire à l'environnement et à la pérennité de l'agriculture.

Le deuxième thème, «Développement et

vitalité du territoire», vise à développer la vitalité du territoire en valorisant ses richesses naturelles et en misant sur ses atouts. Il s'agit de conjuguer le développement avec la diversification afin de générer davantage de valeur ajoutée à partir de l'exploitation des ressources naturelles du territoire. Cinq secteurs sont concernés : la foresterie, l'agroalimentaire, le récréotourisme, la villégiature, le transport routier et la chaîne logistique.

Michel Merleau souhaite tout particulièrement mettre en valeur la transcandinave et l'intersection 117-105 : «C'est un des dossiers que je juge prioritaire. Dans les quatre ans que je serai là, si j'arrivais à au moins réactiver ce dossier ça serait déjà un succès.»

Le troisième thème, «Environnement et santé», vise à protéger l'environnement pour un territoire et une population en santé. Il s'agit de préserver les ressources en eau de qualité, lutter contre les changements climatiques, assainir l'air, développer des environnements favorables aux saines habitudes de vie, améliorer le niveau de santé dans la Vallée-de-la-Gatineau et l'intégration des réseaux des services sociaux et de santé en Outaouais.

En matière d'environnement, le préfet assure qu'«on va s'assurer que notre réglementation est respectée, il n'y a pas de droit acquis ni de compromis possible».

Le quatrième thème, «Communications et mobilités», vise à développer les nouvelles technologies de l'information et de

la communication (NTIC) ; améliorer l'offre de services offerts sur le territoire que ce soit au niveau de l'éducation et de la formation professionnelle, de la santé, des administrations publiques ; développer et améliorer le transport collectif des personnes. «On ne peut pas avoir la prétention de se développer si on est pas un territoire bien branché, si on ne permet pas à la population de pouvoir se déplacer sur le territoire et si on ne s'assure pas que la région est bien reliée à ses régions voisines par un réseau de transports collectifs», assure Michel Merleau, qui rappelle l'avantage de notre proximité avec la région d'Ottawa, un avantage sous-exploité selon lui.

Autre défi selon le préfet : la main-d'œuvre et sa qualification. «On doit s'assurer qu'on est capable d'attirer de la main-d'œuvre et de la retenir, de mettre en place les services qui nous permettent de le faire, notamment au niveau de la formation.»

Enfin, le cinquième et dernier thème, «Gouvernance et partenariats», vise notamment à moderniser l'exercice de la gouvernance, favoriser davantage des coopérations intermunicipales et pousser plus loin la mutualisation de certains services, faire de la MRC une structure plus proche et connue des citoyens, faire en sorte que les différentes communautés (algonquins, anglophones, francophones) soient représentées dans les processus décisionnels.

«On doit s'interroger sur le nombre de municipalités que nous avons dans notre

Les dates des prochaines consultations

LA GATINEAU - Les consultations se tiendront toujours à 19h, lundi 21 juillet au centre communautaire de Lac Sainte-Marie; lundi 11 août au centre municipal de Denholm ; mercredi 13 août à la salle Réjean-Lafrenière de Messines ; mercredi 20 août au centre municipal de Bois-Franc; jeudi 21 août à l'école Laval de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Toute la population des 17 municipalités et des territoires non organisés est invitée à y participer. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en téléphonant au 819-449-3242, poste 223 ou par courriel : elebon@mrcvg.qc.ca

Le projet d'énoncé de vision stratégique peut être consulté par toute personne qui se présente au bureau de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ou au bureau de l'une des municipalités de la MRC. Il est aussi possible de le télécharger sur le site internet <http://www.mrcvg.qc.ca>. Il est accompagné d'un portrait du territoire.

MRC, commente le préfet. Sur notre capacité économique et sur la logique politique et sociale de continuer à avoir autant de municipalités.»



TOURNOI SQ-MRC 2014 1ère Édition



Desjardins

Merci à nos généreux commanditaires

Les Caisses populaires de la Vallée-de-la-Gatineau

TRONÇONNAGE GAGNON INC.

LA MINISTRE STÉPHANIE VALLÉE



K.Z. GAZ



Assurances André et Claude Benoit

branchaud

Assurancia D. Bonhomme & Ass

Alain St-Amour - Charlebois Trépanier
Anatole Gagnon et fils
Auberge du Draveur
Béton Brunet
Bijouterie la Paysanne
BMR Martel et fils
Boucherie Gauthier
Boutique Abella
Boutique Le Spot
Boutique Plus que femmes
Camp Baskatong
Camping Brunet
Camping Chez Rainville
Camping la Pointe à David
Camping le Noir Lac Blue Sea
Canadian Tire
Centre d'Interprétation SOPFEU
Chez Martineau
Évaluations Charles Lepoutre
Château Logue
Chaussures Lapointe

CLD Vallée-de-la-Gatineau
Club de Golf Lac Ste-Marie
Constructions Langevin
Dépanneur Bouchette
Desjardins-Gauthier avocats
DM Portes et fenêtres
Domaine à l'Aube du Lac
Domaine des Huards
Épicerie J.B. Lévesque
Équipements Maniwaki
ESSO MacEwan/Les Huiles de la Désert
Esthétique Karine Bonicalzi
Galerie de Maniwaki
Garage Boisvenue
Garage Gendron
Garage Martin Fleurant
Garage McConnery
Garage Shell Grand-Remous
Imprimak
Johanne Lachapelle notaire
Jos Bénard

Journal La Gatineau
La COOP Gracefield
Lebeau Vitre d'auto
Les industries Fournier
Lou-Tec Maniwaki
Mani-Pièces Plus
Maniwaki Sports
Marché Métro Kelly
Martin St-Jacques Royal Lepage
Matériaux Bonhomme
Métro Lapointe
Meubles Branchaud
NAPA Pièces d'auto
Nathalie Houle Pharmacienne
Nettoyage Pro-Vac/Mathieu Aubé
Pavillon Arc-en-Ciel
Pavillon des Pins
Pharmacie Gina St-Jacques
Pièces d'auto Kelly
Place Vimy
Pneus Lavoie

Pouvoirie Villa Basque
Propane Maniwaki Hilliker
R. Hamel et fils
R.I.A.M.
Radio CHGA
Relais 117
Remorquage 117
Remorquage Aurel Morin
Remorquage Manik
Restaurant le Classic
Restaurant Le Domaine
Restaurant le Milano
Restaurant le Rabaska
Restaurant le Smoke'n Grill
Restaurant Pignon Vert
Richard St-Jacques Électrique
Rock & Pauline Patry Transport
Serrurerie-Cordonerie Yves Cousineau
Sleeman
Station Esso Brennan
Transport Hubert et Fils

Une Vallée pour demain – Horizon 2025

Mario Danis

Parmi les quelques consultations ayant eu lieu à ce jour concernant le projet d'énoncé de vision stratégique un peu partout sur le territoire de notre MRC, l'auteur de ces lignes a assisté à deux de celles-ci; soit celle qui a eu lieu à Maniwaki le 14 juillet et celle de Grand-Remous ayant été réalisée deux jours plus tard. Ce qui suit se veut un résumé partiel de différents questionnements et inquiétudes évoqués par les citoyens qui y étaient présents. Le tout selon les 5 différents thèmes qui composent ce projet d'énoncé de vision stratégique.

Pour les besoins de l'exercice, les questions seront précédées d'un Q : et les réponses à celles-ci lorsque jugées essentielles à cet article seront précédées d'un R :

Notons d'entrée de jeu que lors de ces deux consultations, un peu moins de 40 personnes étaient présentes à Maniwaki tandis que près de 30 personnes se sont déplacées pour celle de Grand-Remous. Certains ont même assisté à ces deux rencontres et davantage! Notons aussi que la rencontre de Grand-Remous s'est déroulée de façon un peu plus civilisée. À Maniwaki, certains producteurs de bois présents ont pris une forte proportion de la rencontre pour eux et ont par la suite, à certaines occasions, tourné en dérision les interventions d'autres citoyens. Ce qui n'était en aucun cas constructif aux échanges que peuvent habituellement permettre ces consultations.

Aménagement, habitation et occupation du territoire

Q : Pourquoi voulez-vous amener la population à délaisser les chemins de rangs pour les amener à s'établir dans le cœur des villages?

R : La réponse des intervenants de la MRCVG était claire à ce sujet; il n'est nullement question d'un tel plan dans la vision stratégique. Il est même prévu d'ajouter des constructions dans les chemins ruraux. Le développement en milieu rural doit non seulement continuer, il doit y avoir pérennité à ce sujet. Cependant tout ce qui est fait au niveau municipal et de la MRC exige du soutien via les payeurs de taxes. Il faut donc

s'assurer de maximiser l'argent des payeurs de taxes et ne pas le disperser.

Plusieurs questions ont été posées concernant le zonage. Parmi les réponses, la MRC a tenu à expliquer qu'elle n'est pas la première responsable des questions de zonage. Cela passe en premier lieu par les municipalités qui doivent ensuite en faire la demande à la MRC. Il a d'ailleurs été fortement suggéré à citoyens de se rendre aux conseils de leur municipalité afin d'y poser leurs questions et d'exprimer leurs opinions.

Il a également été demandé que soit modifiée la réglementation qui empêche actuellement, en zone agricole, de faire des maisons de type bi-générationnelles. De cette façon, un homme pourrait léguer sa ferme à sa descendance et continuer à vivre sur cette même terre avec les siens.

Q : Lorsqu'il est question de valoriser la ressource forestière par la mise en place d'une politique d'abattage modulée en fonction de la variété des milieux naturels; est-ce que cela concerne seulement le privé ou si la forêt publique y est elle aussi incluse?

R : Bien que la MRC gère des terres publiques, les règlements qui s'y appliquent découlent du ministère des forêts qui en a la juridiction. Ici, on parle davantage de politique s'appliquant à la forêt privée. Lors des consultations antérieures, les avis étaient partagés. La plupart des propriétaires privés s'étant présentée aux consultations affirment ne vouloir aucune réglementation concernant l'abattage d'arbres. Pour d'autres, l'opinion est plus nuancée. Des rencontres de consultation et de travail seront effectuées sous peu avec les organismes représentant des producteurs privés et aussi certains producteurs individuels. Y seront regardées les obligations légales de la MRC avec l'objectif d'un coût minimal. Les producteurs ne veulent pas de surcoût tandis que la MRC ne veut pas non plus d'un coût exorbitant lié à la surveillance des travaux de coupe.

L'une des citoyennes, actuellement enceinte, y est allée d'une proposition plutôt rafraîchissante entre les diverses questions des producteurs de bois. Elle proposait qu'une maison de naissance soit

mise sur pied dans la région.

Q : Un des citoyens présents et producteur privé de bois est venu demander qu'une liberté de coupe puisse être offerte aux producteurs de bois privé. Qu'une confiance intellectuelle leur soit allouée en prenant pour acquis que ceux-ci n'agiront pas en cabochon avec leur propre source de revenu et qu'ils utiliseront ce qui est convenu d'appeler le gros bon sens en matière d'abattage d'arbres sur leur propre terre. « Chacun doit avoir le droit de décider pour sa propre forêt; moi j'en veux pas de règlements » disait-il.

R : La réponse de monsieur Merleau a été plutôt directe « des rencontres sont prévues concernant ce dossier avec les organismes qui représentent les producteurs de bois privé. On l'a, lors de chacune des consultations précédentes, et on le dit à nouveau ce soir, laissez-nous la chance de faire ces rencontres. »

Q : J'aimerais pouvoir acheter des produits locaux, viandes, légumes etc... mais parfois aller jusqu'à Gracefield pour me les procurer, ça fait loin.

R : Nous sommes en train de regarder la possibilité de créer un marché public où de nombreux producteurs locaux pourront venir y vendre en un seul lieu leurs produits. Le site du centre de curling semble avoir toutes les caractéristiques pour accueillir un tel marché public. Ce projet est actuellement à l'étude afin que lors des périodes estivales, un tel marché soit offert à la population de la MRC.

Développement et vitalité du territoire

En matière de récréotourisme, un citoyen est venu faire état qu'il est parfois difficile pour un vacancier de profiter de nos richesses quand il est question de louer des équipements comme des VTT, motoneiges, motomarines, etc... « Il n'y a que trop peu d'endroits qui font la location pour ce type de matériel que les touristes ne possèdent pas habituellement et qui leur permettrait de profiter davantage de notre région. »

Au niveau touristique, la région ne possède pas d'auberge de jeunesse tel qu'il en existe un peu partout dans le monde, peut-être serait-il bon que nous en ayons une.

Un citoyen a été applaudi par une très forte partie de l'auditoire après avoir déclaré que si la région devait changer de couleur comme d'autres régions l'ont fait lors des 2-3 dernières élections, les choses évolueraient probablement mieux dans le dossier du bois. Le rouge ne semble plus faire avancer les choses selon lui. L'exemple du dossier du chemin Lépine-Clova en est un autre que la politique a fait avorter dans les dernières années. Ironiquement, ce citoyen portait une chemise rouge!

Pour les thèmes **Environnement et santé, communications et mobilités** ainsi que celui de **gouvernance et partenariats**, voici un bref résumé de certaines interventions du public. Sachez que ces thèmes ont engendré moins de questions du public, qui a mis son attention pendant plus de deux heures sur les 2 thèmes précédents.

Le Foyer Père Guinard ne répond plus aux besoins, il faut une mobilisation populaire et l'intervention des différents paliers afin que ce dossier débloque. Après 10 ans d'efforts, la confirmation de construction d'un nouveau centre n'a toujours pas été officialisée.

Il a été mentionné que les informations sur une majorité des 17 sites web des municipalités de la MRC sont peu ergonomiques ou pas suffisamment à jour. Ainsi, trouver facilement les informations sur ces sites se veut un exercice parfois périlleux pour un habitué de la navigation. Qu'en est-il alors pour un novice?

En terme de transport collectif, l'on s'interroge sur les possibilités de stationnement à proximité des points d'arrêt de l'autobus.

Enfin, il a été question de fusion dans les dernières minutes de la consultation. Une personne rêvait à voix haute d'un projet 1 MRC = 1 ville. Tandis qu'un autre citoyen proposait 3 villes distinctes soit le nord, le centre et le sud de la MRC. À ces suggestions, la MRC a répondu que la fusion, si fusion il y doit y avoir, devra être volontaire. On parle actuellement de fusion pour des services partagés entre municipalités. Et puisqu'on en parle, plusieurs maires de la MRC ont déjà manifesté leur volonté de fusionner, alors à quand les fusions?

Une Vallée pour demain – Horizon 2025

Mario Danis

Dans le cadre des consultations qui ont eu lieu et celles à venir concernant le projet d'énoncé de vision stratégique qui sera mis de l'avant pour les années à venir par la MRCVG, il est primordial que l'ensemble des intervenants qui y participe le fasse avec une ouverture d'esprit et un respect des opinions, peu importe qui parle, tout en respectant un ordre qui permette aux rencontres d'être productives. Si la MRC organise ces consultations, c'est pour entendre les préoccupations de toute la population.

Messines

Ces conditions furent passablement bien respectées lors de la soirée du 13 août dernier alors que l'énoncé de vision stratégique était présenté dans la municipalité de Messines. En début de soirée, une cinquantaine de personnes étaient présentes dans la salle ce qui en faisait à ce moment, la plus grosse de ces soirées depuis le début de la tournée des municipalités de la MRC.

Aménagement, habitation et occupation du territoire

Comme à chacune des rencontres, le point où il est question de valoriser la ressource forestière par la mise en place d'une politique d'abattage modulée en fonction de la variété des milieux naturels a fait parler et questionner les gens présents durant de longues minutes. Les gens concernés par cette politique sont encore et toujours défavorables à une réglementation dans ce dossier. Il fut expliqué qu'il y a 6 ou 7 lois qui encadrent le schéma d'aménagement. Le minimum que la MRCVG aura à faire dans le cadre législatif sera de protéger certains habitats particuliers dont, entre autre, ceux de la tortue des bois, le rat musqué et le chevreuil.

L'objectif derrière cela n'est pas d'interdire les coupes de bois, mais bien de s'assurer de préserver un équilibre entre la nourriture et l'abri pour ces espèces.

Toujours dans ce sujet, un citoyen est venu exprimer qu'il semble qu'aucune obligation de légiférer en matière d'abattage ne contraigne la MRC à créer cette politique. Ce citoyen affirmait que la MRCVG par ce règlement d'abattage désire simplement faire comme les autres MRC alors qu'elle n'en a pas l'obligation. Monsieur André Carle aura tenté, en vain, de répondre mais était interrompu invariablement par le citoyen en question, ce qui a mené le préfet de la MRC, M. Michel Merleau à rappeler à tous, en utilisant un ton ferme, que l'écoute et le respect de parole doivent être mis de l'avant afin de pouvoir avancer. Afin de s'éclairer à savoir s'il y a, oui ou non, obligation de légiférer, la MRCVG a fait part que l'éventualité d'aller chercher des avis juridiques en ce sens pourrait être une avenue possible.

Développement et vitalité du territoire

Fut suggérée par un citoyen l'idée de faire dans la diversification forestière : de la deuxième et troisième transformation afin de créer davantage que du bois d'œuvre. Une résidente de Blue Sea a par ailleurs questionné le plan de développement de la zone agricole à savoir s'il y avait dans ce plan quelque chose pour soutenir et maintenir l'agriculture qui existe déjà. « Il serait dommage de n'y voir que des plans pour permettre d'aménager en zone agricole des choses qui ne sont pas agricoles » disait-elle. À cela, la MRC a insisté sur le fait que sera priorisé tel que prévu dans ce plan, le développement de l'agriculture. Cependant les terres zonées agricoles au potentiel plus faible en agriculture, seront évaluées en termes de ce qui peut y être fait en

supplément à l'agriculture. On parle donc ici de flexibilité dans les zonages.

En matière de récréotourisme, un résident a suggéré qu'une fois terminée, afin de la faire connaître du plus grand nombre, la véloroute soit le lieu d'un événement spécial. Une compétition de type « Iron man » fut lancée en guise d'exemple ou un grand cyclothon. Ce même résident estimait par ailleurs qu'un soutien au Mont Sainte-Marie était nécessaire afin que celui-ci soit éclairé et puisse rivaliser avec les plus grandes montagnes de ski de la province et ainsi attirer un plus grand nombre de skieurs de la grande région de Gatineau et Ottawa.

Communications et mobilités

Le thème de l'environnement et santé n'aura pas suscité beaucoup de réactions et questionnements, par contre le quatrième thème de la soirée, celui des communications et mobilités aura permis d'entendre quelques bonnes idées. Tout d'abord, l'idée de tenter de développer de la technologie pour avoir internet en milieu isolé. Pour ce faire, il fut suggéré d'appeler Google qui, semble-t-il, fait déjà des travaux en ce sens et pourrait être tenté d'exploiter le secteur sud de la MRC qui devient attrayant avec le bassin populationnel de Gatineau et Ottawa tout près. De plus tenter de convaincre cette compagnie d'installer dans notre MRC un « data center » qui permettrait de créer d'excellents emplois serait une avenue intéressante. Nous avons ici des conditions gagnantes qui risquent d'intéresser Google, ou possiblement d'autres compagnie de ce type, à investir dans un tel projet chez nous.

Il fut suggéré de s'assurer de créer une meilleure attractivité lors de l'entrée dans la MRCVG, tant au sud qu'au nord du territoire. Et finalement une résidente a mis en perspective

que l'avenir en matière de transport est sans aucun doute la technologie électrique. Il deviendra donc impératif de s'y préparer en construisant des bornes de chargement afin de produire l'énergie nécessaire dont dépendront les véhicules qui meubleront sous peu et en grand nombre nos routes.

Gouvernance et partenariats

Les fusions municipales ont fait parler dans ce cinquième et dernier thème. Le préfet de la MRCVG a évoqué qu'il est bien temps d'en parler sans pour autant avouer qu'on est prêt à le faire. Il faut par contre commencer à regarder à réduire un certain nombre de coûts relatifs aux différents services municipaux et les fusions sont probablement une avenue qui permettrait d'y arriver. La discussion doit se faire et les fusions ne se feront pas sans que la population soit consultée.

Un citoyen a mis en perspectives le fait que les priorités des villégiateurs et celles des résidents de la MRC ne sont définitivement pas les mêmes. De son côté, un autre citoyen se questionnait à savoir pourquoi il lui en coûte plus cher de faire le plein d'essence à Messines qu'ailleurs. Le prix de ses plaques est lui aussi plus élevé. Une situation qui semble injuste et mérite qu'on s'y penche car ce citoyen comme bon nombre d'autres ne déboursent pas à Messines pour faire le plein d'essence. Comment assurer la survie des commerces locaux si des taxes spéciales sont ajoutées selon l'emplacement des commerces et empêchent ainsi de rivaliser au prix avec la concurrence.

Après cette soirée du 13 août, les municipalités de Bois-Franc et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau étaient les hôtes d'autres soirées de consultation à propos de l'énoncé de vision stratégique de la MRC dont l'horizon est 2025.

ANNEXE B

Résumé en français et en anglais ayant servi pour la consultation publique

RÉSUMÉ DU CONTENU DU PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

L'adoption puis le maintien en vigueur d'un énoncé de vision stratégique par une municipalité régionale de comté (MRC) est une obligation prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et cela afin de favoriser l'exercice cohérent de ses compétences en vertu de toute loi.

Le document constitue un projet de l'énoncé de vision stratégique qui servira de préalable à la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Produit sous la supervision de son comité d'aménagement et de développement, ce projet d'énoncé est notamment le fruit d'un exercice prospectif et collectif qui débuta par une causerie visionnaire le 30 novembre 2011. C'est à partir du slogan ***Une Vallée pour demain – Horizon 2025*** que les communautés val-gatinoises ont commencé à imaginer et à dessiner leur avenir commun.

Selon le projet présenté, la vision stratégique englobe quatre dimensions du développement identifiées comme suit :

- Le niveau de vie (ou la dimension économique)
- Le milieu de vie (ou la dimension environnementale)
- Le mode vie (ou la dimension sociétale)
- La qualité de vie (ou la dimension de synthèse traduite par le développement durable)

En se projetant dans l'avenir, on cherchera à maintenir et à renforcer les bases de communautés qui se prennent en main, qui sont apprenantes et qui sont innovantes, c'est-à-dire une population qui jouit ou qui se donne les moyens :

- De l'accès aux services de base (commerces, éducation, santé, transport)
- De la sécurité (aux personnes, aux biens, alimentaire)
- D'un environnement naturel protégé
- De l'accès à des emplois de qualité et en nombre suffisant
- De conditions attractives pour fonder une famille ou y vieillir
- De la présence de réseaux sociaux de soutien et de groupes d'entraide
- D'une accessibilité à des activités récréatives et culturelles variées
- D'une participation citoyenne et démocratique valorisée

La vision stratégique s'énonce comme suit :

Une Vallée pour demain – Horizon 2025 ou l'ambition de faire de La Vallée-de-la-Gatineau un territoire **gouverné efficacement**, avec une MRC au service des municipalités qui la constituent, maîtrisant sa destinée grâce à la **prospérité économique**, capable d'offrir à toutes ses communautés un **environnement sain** où s'épanouir, et disposant d'une gamme de **services modernes et adaptés à la ruralité dans toute sa diversité**.

Cinq thèmes connexes sont proposés pour exprimer les différentes dimensions de la vision stratégique :

- **Thème 1 : Aménagement, habitation et occupation du territoire**
- **Thème 2 : Développement et vitalité du territoire**
- **Thème 3 : Environnement et santé**
- **Thème 4 : Communications et mobilités**
- **Thème 5 : Gouvernance et partenariats**

THÈME 1 – AMÉNAGEMENT, HABITATION ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

Aménager le territoire pour mieux l'habiter, l'occuper et assurer les conditions de sa vitalité

L'aménagement du territoire est la prémisses du développement durable d'une communauté. Assurer à la population et aux entreprises des conditions optimales et sécuritaires de localisation et d'implantation de l'habitat, des services et des activités économiques en **répondant à la diversité de leurs besoins**, tout en tenant compte de la capacité et de l'utilisation efficiente des équipements et infrastructures en place, permettra d'habiter et d'occuper l'espace de manière dynamique et pérenne. L'aménagement veillera aussi à assurer une protection et une mise en valeur de ce qui caractérise le territoire et participe à son identité, soit les milieux naturels, le patrimoine bâti et les paysages.

- Consolider les actifs collectifs
 - Optimiser l'utilisation des infrastructures et équipements en place (**rural**)
 - Rapprocher les développements résidentiels des centres de services
 - Augmenter et diversifier les services offerts dans les centres de services territoriaux
 - Rapprocher les parcs d'activités industrielles des pôles de concentration résidentielle des travailleurs

- Soutenir de nouveaux développements durables
 - Améliorer l'attractivité du territoire
 - Privilégier une complémentarité entre les nouveaux développements et les zones déjà développées
 - Développer une offre de terrains compatible avec le développement d'activités industrielles préférablement au sein de grappes industrielles innovantes

- Mettre en valeur les patrimoines naturel et culturel
 - Capitaliser sur un patrimoine naturel de qualité : l'eau, la forêt, l'air
 - Valoriser les paysages et le patrimoine bâti, témoignage des identités culturelles du territoire
 - **Valoriser la ressource forestière par la mise en place d'une politique d'abattage modulée en fonction de la variété des milieux naturels (ajout)**

THÈME 2 – DÉVELOPPEMENT ET VITALITÉ DU TERRITOIRE

Développer la vitalité du territoire en valorisant ses richesses naturelles et en misant sur ses atouts

Pour habiter le territoire, il faut pouvoir en vivre ce qui suppose d'être proactif en matière de développement économique. Celui-ci se rapporte aux aspects relatifs à la production, à la transformation et à l'exploitation des ressources ainsi qu'aux activités commerciales et de services. Les retombées financières des activités économiques sont un moyen puissant pour doter le territoire d'une capacité d'action autonome permettant de réaliser les ambitions de ses communautés dans toutes les dimensions du développement. Au niveau économique, celui-ci doit se conjuguer avec la diversification afin de générer davantage de valeur ajoutée à partir de l'exploitation de ses ressources naturelles qui deviennent alors une richesse pour le territoire et ses communautés.

- Pôle 1 : la foresterie
 - Consolider les acquis
 - Utiliser la biomasse
 - Exploiter « l'autre forêt » (produits forestiers non ligneux)
 - Innover dans la proximité

- Pôle 2 : l'agroalimentaire
 - La transformation alimentaire
 - La production animale
 - Le développement d'une signature gastronomique territoriale
 - Le plan de développement de la zone agricole (PDZA)

- ❑ Pôle 3 : le récréotourisme
 - Un réseau d'hébergement et de restauration proche des sites d'intérêt récréotouristique
 - Un réseau intégré de plein air avec une bonification des sites d'intérêt récréotouristique
- ❑ Pôle 4 : la villégiature
 - Les produits du terroir
 - La construction résidentielle
- ❑ Pôle 5 : le transport routier et la chaîne logistique
 - Renouveler l'attractivité du territoire

THÈME 3 – ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

Protéger l'environnement pour un territoire et une population en santé

Le territoire est cet espace dans lequel évoluent des communautés humaines dans un environnement naturel qu'elles transforment. Les dégradations écologiques, les menaces sur la biodiversité, les changements climatiques d'origine anthropique sont autant d'enjeux qui affectent non seulement les autres espèces vivantes mais l'humain lui-même. La préservation des ressources en eau potable et de la qualité de l'air constituent des préalables à une population en santé qui pourra de plus bénéficier d'aménagements récréatifs et urbanistiques favorisant les saines habitudes de vie.

L'intégration des objectifs de développement durable devrait s'exprimer dans la mise en œuvre d'une économie circulaire basée sur la prise en considération du flux des matières selon le respect des principes écologiques et une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

- ❑ Protéger l'environnement
 - Préserver les ressources en eau de qualité
 - Favoriser les conditions d'une économie circulaire pour créer de la richesse et lutter contre les changements climatiques
 - Assainir l'air
- ❑ Être en santé dans la Vallée-de-la-Gatineau
 - Développer des environnements favorables aux saines habitudes de vie
 - Améliorer le niveau de santé dans la Vallée-de-la-Gatineau et l'intégration des réseaux des services sociaux et de santé en Outaouais

THÈME 4 – COMMUNICATIONS ET MOBILITÉS

Agir pour une population branchée, apprenante et mobile

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) constituent au Canada une industrie à part entière, essentiellement dans les grands centres économiques. Elles sont aussi devenues incontournables pour la population en général, jusque dans les milieux ruraux. Elles permettent de rapprocher virtuellement les territoires des grands pôles de décisions régionaux et nationaux; elles peuvent fournir différemment toute une panoplie de services dans les territoires, comme l'accès à une offre élargie de programmes d'études et de formation.

En outre, ces rapprochements virtuels doivent être complémentaires de l'amélioration de l'offre de services offerts physiquement sur le territoire que ce soit au niveau de l'éducation et de la formation professionnelle, de la santé, des administrations publiques. Il faut également développer et améliorer le transport collectif des personnes, incluant le transport adapté, selon les principes d'une mobilité durable tant intraterritoriale qu'interrégionale.

- ❑ Une population branchée
 - Doter le territoire des technologies nécessaires à l'accès à internet haute vitesse pour couvrir au moins 90% de la population, résidents et villégiateurs.

- Favoriser l'accès de la population à une offre de téléphonie cellulaire concurrentielle et étendre la zone de couverture à tous les sites récréotouristiques, même en territoires non organisés.
- Développer l'administration municipale « en ligne » afin d'offrir aux habitants des facilités d'interaction et de transaction avec leur municipalité (par exemple, demandes et paiement de permis, accès aux plans d'urbanisme. etc.).
- Une population apprenante
 - Offrir une diversité de programmes d'études et de formations techniques en lien avec les besoins en compétences sur le territoire, et favoriser la formation tout au long de la vie de la main d'œuvre.
 - Intégrer les NTIC pour développer l'enseignement à distance en partenariat avec les institutions d'enseignement post-secondaire.
 - Favoriser l'accès aux institutions d'enseignement post-secondaire via un transport collectif disponible.
- Une population mobile
 - Offrir un transport collectif d'accès universel
 - Développer un réseau de transport collectif structuré et favorisant l'intermodalité
 - Faciliter la mobilité intraterritoriale et connecter les municipalités entre elles
 - Renforcer la mobilité interrégionale pour faciliter les échanges
 - Favoriser des aménagements urbains compatibles avec le transport actif

THÈME 5 – GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

Renouveler la gouvernance au service de communautés qui se donnent les moyens de leur développement

Les nouvelles connaissances sociologiques et le développement de nouveaux outils technologiques permettent une compréhension plus fine du territoire, au-delà des seules limites administratives actuelles. Il est aujourd'hui possible d'appréhender le territoire selon des groupes relativement homogènes distincts que l'on peut qualifier de « communautés ».

Les organes d'administration et de gestion du territoire devraient intégrer cette évolution et engager un renouvellement visant d'une part à favoriser davantage des coopérations intermunicipales et à pousser plus loin la **mutualisation** par délégation de certains services, et d'autre part à adapter l'envergure et la représentativité de la **structure de gouvernance**. Aussi, il est primordial que la MRC devienne une structure plus proche et connue des citoyens d'une part et renforce sa collaboration avec ses municipalités constituantes d'autre part.

Dans le contexte particulier de communautés culturelles et historiques diversifiées (algonquins, anglophones, francophones), il sera important qu'un dialogue interculturel s'établisse et que ces communautés soient représentées dans les processus décisionnels. Le dialogue avec les autres partenaires sociocommunautaires du territoire doit également être maintenu et développé afin de s'assurer d'une complémentarité des actions entreprises par l'ensemble des organisations.

- Moderniser l'exercice de la gouvernance
 - Favoriser et valoriser l'implication citoyenne au niveau local, territorial et régional
 - Adapter la structure de gouvernance du territoire et rendre la MRC plus proche de ses citoyens
 - Construire son avenir en se dotant des moyens nécessaires
- Développer un dialogue intercommunautaire
 - Faire des identités multiples (**francophone, anglophone et algonquine**) un atout pour le territoire
 - Favoriser des partenariats avec les communautés autochtones
 - **Faire une place à l'immigration pour combler certains besoins spécifiques en main d'œuvre spécialisée**
- Développer les partenariats avec les organisations qui desservent le territoire
 - Santé et services sociaux, éducation, développement économique
 - Gouvernance régionale (Outaouais) et interrégionale

CONTENT SUMMARY OF THE STRATEGIC VISION DRAFT STATEMENT

The adoption and the maintenance in force of a strategic vision statement by a regional county municipality (RCM) is an obligation under the *Act Respecting Land use Planning and Development*, in order to facilitate the coherent exercise of its powers under the law.

The document on which public meetings are held is a draft statement of the strategic vision for cultural, economic, environmental and social development in the Gatineau Valley territory. It comes prior to the revision of the land use and development plan of the RCM. The draft statement has been produced under the supervision of the land use and development committee of the RCM and is the result of a prospective and collective exercise that began with a visionary chat on November 30th, 2011. From the motto ***A Valley for tomorrow – Horizon 2025***, the Gatineau Valley communities are invited to imagine and draw their common future.

The strategic vision draft statement encompasses four dimensions of development:

- The standard of living (the economical dimension)
- The living environment (the ecological dimension)
- The lifestyle (the social / societal dimension)
- The quality of life (thanks to sustainable and balanced development)

In projecting into the future, we seek to maintain and strengthen the foundations of communities that take themselves in charge, are educated and are innovative, that is to say, a population that enjoys or has the means:

- To get access to basic services (business, education, health, transportation)
- To offer security (as well for people and properties, and ensure food security)
- To live in a protected natural environment
- To get access to quality jobs in sufficient numbers
- To offer attractive conditions for starting a family and growing old
- To get access to social support networks and support groups
- To get access to a variety of recreational and cultural activities
- To ensure the valuation of civic and democratic participation

The strategic vision shall be expressed as follows:

“A Valley for tomorrow – Horizon 2025 or the ambition to make the Gatineau Valley a territory which is **efficiently governed, with an RCM serving its constitutive municipalities, controlling its destiny through **wealth**, capable of offering all its communities **a healthy environment** to flourish in and featuring a range of **modern services adapted to rural life in all its diversity**.”**

A thread of five themes is proposed to explore the different dimensions of the strategic vision:

- **Theme 1: Land use and Occupancy of the Territory**
- **Theme 2: Development and Vitality of the Territory**
- **Theme 3: Environment and Health**
- **Theme 4: Communication and Mobilities**
- **Theme 5: Governance and Partnerships**

THEME 1 – LAND USE AND OCCUPANCY OF THE TERRITORY

Planning land use in order to better live in and occupy the territory, and ensure the conditions of its vitality

The land use planning is the premise of communities' sustainable development. The objective is to provide people and businesses with optimal conditions of housing or establishment, with a range of services and economic activities by responding to their diverse needs. The capacity and the efficient use of existing infrastructure and facilities must be considered, in order to inhabit and to occupy the space in a dynamic and sustainable way. The land use planning will also ensure a protection and an enhancement of what characterizes the territory and contributes to its identity such as the natural environment, the heritage buildings and the landscapes.

- ❑ Strengthening Community Assets
 - Optimizing the Use of Existing Infrastructure and Facilities (in our rural context)
 - Bringing Residential Development Next to Service Centers
 - Increase and Diversify the Services Provided in Territorial Services Centers
 - Bringing Industrial Parks Nearer to the Residential Concentration of Workforce

- ❑ Supporting New Sustainable Developments
 - Improving the Attractiveness of the Territory
 - Focusing on Complementarity Between New Developments and Already Developed Areas
 - Developing a lot supply in accordance with the development of industrial activities preferably within innovative clusters

- ❑ Enhancing the Natural and Cultural Heritage
 - Capitalizing on a natural heritage of quality: water, forest, air
 - Valuing the landscape and the built heritage, as testimony of the cultural identities of the territory
 - Valuing Forest Resources by the Implementation of a Wood Cutting Regulation which Shall Be Adapted in the Context of our Natural Environmental Diversity Across the Territory

THEME 2 – DEVELOPMENT AND VITALITY OF THE TERRITORY

Developing the vitality of the territory by valuing its natural resources and by building on its strengths

To occupy the territory, one and all must be able to live from it which involves being proactive in economic development. It refers to several issues related to the production, the transformation and the exploitation of natural resources as well as the development of businesses and services. The financial impact of economic activities is a powerful way to give the territory the capacity for autonomous actions in order to achieve the ambitions of its communities in all aspects of development. At the economic level, it must be combined with the diversification in order to generate more value added from the exploitation of its natural resources, which become then an asset for the territory and its communities.

- ❑ Focus 1: The Forestry
 - Consolidating the Core Business
 - Fostering the biomass use
 - Exploiting “the Other Forest” (the Non-Timber Forest Products)
 - The Concept of “Local Forest”: Local People Managing Local Forests

- ❑ Focus 2: The Agrifood
 - The Food Processing
 - The Livestock Production
 - The Development of a Local Gourmet Signature
 - The Agricultural Zone Development Plan (AZDP - PDZA)

- ❑ Focus 3: The Recreotourism
 - Fostering a Network of Lodging and Catering Facilities Near Sites of Touristic and Recreational Interest
 - Fostering an Integrated Network of Outdoor Activities with an Improvement of Touristic and Recreational Sites
- ❑ Focus 4: The Cottage Owners
 - The Seek for Authentic Local Products
 - The New Residential Building
- ❑ Focus 5: The Transportation and the Supply Chain
 - Renewing the Attractiveness of the Territory

THEME 3 – ENVIRONMENT AND HEALTH

Protecting the environment for a healthy territory and population

The territory is this space within which human communities evolve. They live in and transform the natural environment: environmental degradation, threats to biodiversity, anthropogenic climate change are some of the issues that affect not only other species but mankind itself. The preservation of both drinking water and air quality are prerequisites for a healthy population who can moreover benefit from recreational facilities and adopt healthy lifestyles.

The integration of sustainable development objectives should be expressed in the implementation of a circular economy approach based on the consideration of material flows according to the respect of ecological principles and rational use of natural resources.

- ❑ Protecting the Environment
 - Preserving Water Resources Quality
 - Fostering the Conditions for a Circular Economy in order to Create Wealth and Fighting Against Climate Change
 - Improving the Air Quality
- ❑ Being Fit and Healthy in the Gatineau Valley
 - Fostering Environments which are Conducive to Healthy Lifestyle Habits
 - Improving the Health Level in the Gatineau Valley Especially throughout the Network Integration of Health and Social Services in the Outaouais Region

THEME 4 – COMMUNICATION ET MOBILITIES

Acting for a population which is connected, educated and mobile

The information and communication technologies (ICT) are in Canada a full-fledged industry, primarily in the major economic centers. They have also become essential for the general population, even in rural areas. They allow virtually bringing the rural territories to the major centers of decision making; they can provide a range of different services in areas such as the access to an expanded offer of education and training programs.

In addition, these virtual services should be complementary to improving the range of services offered physically on the territory, whether in terms of educational and professional training, health and social services, and public administration. We should also develop and improve public transportation of persons, including paratransit, in accordance to the principles of sustainable mobility as well within the jurisdiction of the RCM as at a regional scale.

- ❑ A Connected Population
 - Developing the High Speed Internet Access in order to Cover at least 90% of the Population (Residents and Cottagers)
 - Facilitating the Access to Competitive Cellular Offer and Extend its Coverage to All Touristic and Recreational sites, even in Non-Organized Territories

- Developing the Online Municipal Administration in order to Facilitate the Interaction and Transactions between the Citizens and Their Municipality: access to urban plans and by-laws, to permits claims and payment, to council meetings agenda, etc.
- An Educated Population
 - Offering a Variety of Educational and Technical Training Matching the Needs of Employers Across the Territory, and Fostering the Life-Long Learning of the Population
 - Integrating the ICT to develop distance education in partnership with post-secondary educational institutions
 - Facilitating the Access to Post-Secondary Institutions Through Available Public Transportation
- A Mobile Population
 - Providing a Universal Access to Public Transportation
 - Developing a Structured Network of Public Transportation and Promoting Intermodality
 - Facilitating the Mobility Throughout the RCM and Connect the Municipalities one to Each Other
 - Strengthening Interregional Mobility to Facilitate Trade and Schooling
 - Encouraging an Urban Planning in Accordance with Active Transportation

THEME 5 – GOVERNANCE AND PARTNERSHIPS

Renewing governance for communities that give themselves the means for their development

New sociological knowledge and the development of new technological tools allow a more detailed understanding of the territory beyond the current municipal boundaries. It is now possible to consider the territory according to its distinctive homogeneous groups that can be called "communities".

From a municipal point of view, this could mean pushing further the intermunicipal cooperation and the sharing of certain services on the one hand, and adapting the scope and the representativeness of the governance structure on the other hand. It is also essential that the RCM becomes closer to the citizens on the one hand, and strengthens its collaboration with its constituent municipalities on the other hand.

In the particular context of diverse cultural and historical communities, it is important to establish an intercultural dialogue and to make sure that these communities are represented in the decision-making process. The dialogue with the other social and community partners must also be maintained and developed in order to ensure a complementarity in the initiatives from all these organizations.

- Renewing the Territory's Governance
 - Promoting and Encouraging the Citizen's Involvement at Local, Territorial and Regional Scale
 - Changing the Governance Structure in order to Make It Closer to Its Citizens
 - Having the Means to Build our Future
- Developing a Community Dialog
 - Make From the Multiple Identities an Asset for the Region (Algonquin, Anglophone, Francophone)
 - Encouraging Partnerships with First Nations Communities
 - Considering immigration to Fulfill Specific Needs Regarding Specialized Workforce
- Developing Partnerships with the Organizations Serving the Territory
 - Health and Social Services, Education, Economic Development, etc.
 - Regional governance (Outaouais region) and Interregional Governance

ANNEXE C

Mémoires et avis écrits déposés

Modifications proposées par la Ville de Maniwaki

THÈME 1 :

AMÉNAGEMENT, HABITATION ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

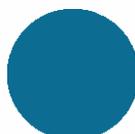
Aménager le territoire pour mieux l'habiter, l'occuper et assurer les conditions de sa vitalité.

Selon Eugène Claudius-Petit⁸, l'aménagement du territoire « se propose de substituer un nouvel ordre à l'ancien, de créer une meilleure disposition, une meilleure répartition dans l'espace de ce qui constitue les éléments de fonctionnement d'une société; meilleure par rapport aux buts, c'est-à-dire non seulement à des fins économiques, mais davantage encore pour le bien-être et l'épanouissement de la population; termes vagues mais qui définissent néanmoins clairement la finalité sociale, humaine, de l'aménagement du territoire. ». Cette définition rencontre pleinement les objectifs recherchés au Québec par les énoncés de vision stratégique territoriaux du développement culturel, économique, environnemental et social.

En aménageant le territoire val-gatinois, on cherchera à **rendre possible un développement durable et équilibré de La Vallée-de-la-Gatineau**. Une politique d'aménagement du territoire consiste à accompagner le développement économique de celui-ci tout en réduisant les inégalités spatiales pour les communautés qui l'habitent.

Bien que La Vallée-de-la-Gatineau soit encore un territoire jeune et que près des trois-quarts de celui-ci soient formés de territoires non organisés, on ne part pas d'une feuille blanche. Aussi est-il important de considérer les infrastructures, les équipements et l'organisation spatiale existants afin de voir d'abord comment consolider et valoriser les actifs collectifs en place, puis de s'intéresser à soutenir de nouveaux développements en fonction des besoins présents et futurs de la population et des perspectives économiques, tant en termes quantitatifs que qualitatifs. L'ensemble des actions d'aménagement doit permettre d'**occuper l'espace en optimisant ses utilisations** et à la population d'**habiter le territoire dans des conditions favorisant une bonne qualité de vie**.

⁸ Homme politique français du 20^e siècle qui fut l'initiateur du projet urbanistique de Firminy-Vert visant à transformer cette cité industrielle en ville moderne, selon les plans du Corbusier



CONSOLIDER LES ACTIFS COLLECTIFS

Le territoire val-gatinois est doté de nombreux actifs collectifs et privés, principalement constitués par les infrastructures, les bâtiments et équipements présents dans les périmètres d'urbanisation de ses dix-sept municipalités et par les réseaux routiers locaux et intermunicipaux. À cela s'ajoutent les chalets de villégiature et les chemins développés en zones périphériques ou en terres publiques, ainsi que les infrastructures et équipements récréotouristiques construits notamment dans les parcs régionaux (existants ou projetés) du territoire.

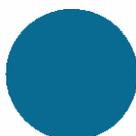
La Vallée-de-la-Gatineau est dotée de deux centres de services desservant la population val-gatinoise dans son ensemble et correspondant aux deux villes du territoire, soit Gracefield pour la partie méridionale et Maniwaki pour **son pôle régional de service**. Les autres cœurs de villages sont formés par le regroupement de logements résidentiels et de services de proximité qui visent à répondre aux besoins essentiels de leur population résidente et saisonnière.

Les périmètres d'urbanisation de neuf municipalités val-gatinoises sont traversés ou jouxtent directement la route 105 du Nord au Sud (Grand-Remous, Bois-Franc, Egan-Sud, Maniwaki, Messines, Bouchette, Gracefield, Kazabazua, Low), ainsi que la réserve indienne de Kitigan Zibi. Les autres municipalités, à l'exception notable de Denholm, sont raccordées à la route 105 par des routes collectrices. Il est important de renforcer le développement autour de ces axes de qualité dont l'aménagement et l'entretien sont largement assurés via des transferts provinciaux.

Ce sont dans les périmètres d'urbanisation que l'on retrouve aussi, lorsqu'il y en a, les infrastructures d'aqueduc et d'égout. Une analyse coût-bénéfice du renforcement ou de l'adaptation d'un tel réseau doit être entreprise selon les perspectives de croissance démographique à l'échelle des municipalités et la pression qui s'ensuit sur les aquifères et les ressources aquatiques.

La croissance atone de la démographie val-gatinoise, et en particulier de sa population active, doit inciter plus qu'ailleurs à limiter l'étalement urbain voire à ramener certaines activités dans les périmètres d'urbanisation. Des raisons purement fonctionnelles et économiques appellent un tel choix :

- **Optimiser l'utilisation des infrastructures et équipements en place** lorsque ceux-ci sont sous-utilisés et réaliser ainsi des économies d'échelle;
- **Rapprocher les développements résidentiels des centres de services** (locaux et territoriaux), que ce soit directement, en considérant les logements et espaces vacants dans les périmètres d'urbanisation des villes, ou indirectement, en renforçant la densité des cœurs de village qui pourront aussi être plus facilement desservis par des transports collectifs intraterritoriaux et interrégionaux;



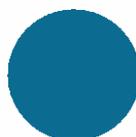
- **Augmenter et diversifier les services offerts dans les centres de services territoriaux:**
- **Rapprocher les parcs d'activités industrielles des pôles de concentration résidentielle des travailleurs** tout en prévoyant des zones tampons afin de faciliter la cohabitation harmonieuse des usages à travers le territoire.

Les actifs collectifs sont aussi constitués par les édifices publics comme les bureaux municipaux et salles communautaires, les bibliothèques, les musées et centres d'interprétation, les salles de spectacle et de divertissement, les arénas. Il est important de **maintenir ces actifs en état et de les améliorer collectivement** car ils sont des lieux de rassemblement populaire et participent au développement culturel et social (accès à la lecture, spectacles, sports, activités communautaires), mais aussi économique et environnemental (administration des services aux citoyens et aux entreprises, application de lois et règlements toujours plus nombreux et précis, élaboration et modification de plans et règlements d'urbanisme, etc.).

Enfin, dans la Vallée-de-la-Gatineau, **les parcs régionaux** forment une dernière catégorie d'actifs collectifs que l'on pourrait désigner comme **infrastructures et équipements d'intérêt supra-local en matière récréative et récréotouristique**. Il importe de cibler les sites qui permettront au territoire de se distinguer et d'y investir les sommes requises pour permettre leur conservation et garantir une expérience de qualité à leurs usagers, qu'ils soient **résidents**, excursionnistes ou touristes.

Pour assurer la pérennité de toutes ces infrastructures et des équipements collectifs municipaux et d'intérêt supra-local, il faut tenir compte notamment :

- Du vieillissement des infrastructures et des coûts pour leur renouvellement
- De l'impact de l'endettement municipal
- Du niveau de services aux citoyens et aux entreprises
- De l'augmentation de la demande en services et du transfert croissant de responsabilités d'autres paliers de gouvernement
- Des perspectives visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics permettant une diminution des coûts de fonctionnement et d'entretien



SOUTENIR DE NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS DURABLES

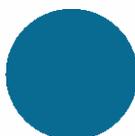
On ne saurait cependant limiter l'aménagement du territoire à la seule consolidation des actifs existants. En effet, l'exercice prospectif de la vision stratégique amène à considérer les nouvelles tendances et à offrir un territoire propice pour leur installation dans la Vallée-de-la-Gatineau, selon une approche de développement durable.

Les investissements dans des infrastructures et équipements collectifs nouveaux devraient être fondés sur **l'amélioration de l'attractivité du territoire val-gatinois** pour des entrepreneurs et investisseurs qui désireraient y implanter des activités et des projets résidentiels nouveaux. La consolidation des périmètres d'urbanisation ne va pas à l'encontre d'une telle perspective pour autant qu'**une complémentarité** s'instaure, dans le temps et dans l'espace, **entre de nouveaux développements et les zones déjà prévues pour le développement**; l'écueil à éviter, c'est la démultiplication de mini-cœurs villageois comprenant une panoplie de services que l'on retrouve déjà dans les dix-sept périmètres d'urbanisation existants dont la superficie peut être appelée à évoluer lorsque cela est viable pour y adapter l'offre de services nouveaux ainsi sollicités.

Le soutien à **de nouveaux développements** doit donc s'inscrire dans une démarche partenariale entre les autorités municipales et les acteurs du développement, afin de s'assurer de la neutralité fiscale et financière à moyen terme des investissements publics dans de nouveaux équipements et infrastructures collectifs. Ceux-ci **devront également être conformes à un développement durable, notamment en ce qui a trait à l'accessibilité au réseau routier principal et aux transports collectifs**, qui pourrait se traduire en un corridor de développement le long ou à proximité des grands axes routiers, **et à la capacité hydrique des milieux**, tant pour la fourniture en eau potable de qualité que pour le traitement des eaux usées.

Le ciblage de parcs industriels ou de zones d'activités industrielles permettra aussi de développer **une offre de terrains compatibles avec l'installation d'entreprises manufacturières** désireuses de profiter des ressources naturelles et humaines du territoire, préférablement dans un esprit de complémentarité au sein de **grappes industrielles innovantes**. La zone aéroportuaire régionale devrait être développée davantage, à la fois pour des activités complémentaires mais aussi pour diversifier l'utilisation de l'aéroport lui-même.

Enfin, **les nouveaux développements de villégiature doivent être pensés en vue d'être appariés aux centres de services locaux et territoriaux** afin de maximiser les retombées socio-économiques générées par la population saisonnière et permettre l'émergence de la commercialisation de produits en circuit court. Cela passe par une amélioration qualitative des services offerts partout sur le territoire et par la facilitation des échanges intraterritoriaux.



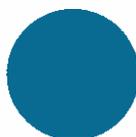
METTRE EN VALEUR LES PATRIMOINES NATURELS, **BÂTIS** ET CULTURELS

La Vallée-de-la-Gatineau comprend **un patrimoine naturel remarquable** qui s'articule autour de trois ressources : **l'eau, la forêt et l'air**. Le territoire jouit d'une biodiversité intéressante tant au niveau de la variété des essences végétales que des espèces animales terrestres et aquatiques. Plusieurs aires protégées sont identifiées. Les nombreux plans d'eau et rivières de la Vallée-de-la-Gatineau caractérisent le territoire. Enfin, à l'échelle macroscopique, la qualité de l'air permet de distinguer le territoire à la fois par rapport aux grandes agglomérations mais aussi d'autres territoires ruraux. **Il est possible de capitaliser sur ce patrimoine naturel sans le détériorer de façon majeure en l'utilisant à des fins récréatives et récréotouristiques de manière structurée.**

Bien que l'implantation permanente sur le territoire soit assez récente, **un patrimoine bâti a aussi commencé à se constituer** et est répertorié comme tel. **Sa mise en valeur est aussi une reconnaissance des identités culturelles formées par les communautés du territoire.** Ce patrimoine s'exprime aussi dans les paysages où La Vallée-de-la-Gatineau peut acquérir une notoriété et en tirer avantage.

« Des travaux récents montrent à quel point les pratiques récréotouristiques, notamment celles qui sont associées à l'écotourisme, interpellent une expérience paysagère plurielle. Si, par exemple, la qualité visuelle du paysage reste un aspect très attrayant quand on descend une rivière ou quand on choisit un parcours cyclable, la qualité de l'expérience physique recherchée exercerait aussi un pouvoir d'attraction fort significatif. Loin de la contemplation du tableau statique et cadré, l'expérience esthétique se mêle ici au plaisir, au dépassement, au sublime. C'est la singularité des significations portées par ces expériences qui participerait à élever certains milieux, certains territoires au rang de paysage. La fabrication du paysage, dans les pratiques de tourisme d'aventure, est par conséquent indissociable de l'expérience intime du lieu, de la relation physique, interpellant la vue mais aussi le toucher, l'ouïe et l'odorat. En mettant à distance l'attitude contemplative classique, elle reconnaît que l'individu représente un agent actif dans l'évocation esthétique d'un lieu. » [2]

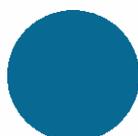
Indubitablement, **les paysages caractérisent l'identité d'un territoire**; identité intrinsèque, mais surtout identité dans le regard d'autrui. Les communautés ont aussi ce pouvoir de façonner un territoire qui leur ressemble et qu'ils sont fiers de montrer au visiteur. Aménager le territoire, c'est dessiner son paysage, c'est-à-dire construire son identité. Celle-ci est forcément ambivalente avec sa part de naturel que l'on veut protéger avec ses écosystèmes, et sa part issue de la créativité humaine que l'on veut aussi valoriser auprès de nos semblables comme un savoir-faire culturel **et de soutenir la fierté de collectivité en s'assurant la protection et de l'apparence du bâtis dans nos municipalités.**





HORIZON 2025

Projet d'énoncé de vision stratégique du
développement culturel, économique,
environnemental et social du territoire



THÈME 2 :

DÉVELOPPEMENT ET VITALITÉ DU TERRITOIRE

Développer la vitalité du territoire en valorisant ses richesses naturelles et en misant sur ses atouts.

Longtemps connue seulement comme « région-ressource », l'Outaouais rural est engagé sur la voie de la diversification économique. La Vallée-de-la-Gatineau veut être reconnue pour l'ensemble de ses richesses naturelles, et asseoir son développement économique sur la mise en valeur des potentiels physiques et humains de son territoire, en comptant sur sa population de bâtisseurs et de nouveaux arrivants.

Selon les atouts apparents du territoire, l'économie val-gatinoise devrait s'articuler autour de cinq grands pôles d'activités :

- Pôle 1 : la foresterie
- Pôle 2 : l'agroalimentaire
- Pôle 3 : le récréotourisme
- Pôle 4 : la villégiature
- Pôle 5 : le transport routier et la chaîne logistique
- **Pôle 6 : l'éducation et formation**
- **Pôle 7 : le développement de l'aéroport**



PÔLE 1 : LA FORESTERIE

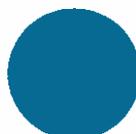
C'est d'abord et avant tout la forêt qui a placé la Vallée-de-la-Gatineau au rang des « régions-ressources ». La foresterie demeure au cœur d'une portion très importante des activités du territoire. Toutefois, comme ailleurs au Québec, ce secteur d'activité vit une profonde mutation caractérisée par la décroissance accélérée de l'industrie du papier.

Le vocable de « région-ressource » symbolisait le mode de gouvernance centralisée qui prévalait et qui considérait la forêt comme une simple « quantité de bois ». L'évolution vers un mode de gouvernance décentralisé la considère davantage d'un point de vue holistique comme un système vivant dont il faut prendre soin et qu'il faut revitaliser. Cette décentralisation, qui transparait dans le nouveau régime forestier introduit en 2013, va supposer un apprentissage par les communautés qui devront composer avec de multiples acteurs, dont les autochtones, et veiller à la durabilité du patrimoine écologique pour assurer une gouvernance efficace.

« La forêt est perçue aujourd'hui comme un espace qui procure des biens et remplit des fonctions multiples (production de matière ligneuse, lieu d'activités récréatives et touristiques, espaces à habiter et à fréquenter pour ses qualités esthétiques, etc.). Aussi le rapport entre les ressources financières tirées de l'exploitation de la forêt entre la vente de bois et l'activité récréative pencherait largement en faveur de la seconde. Cela montre l'ampleur des nouvelles attentes sociales avec lesquelles le monde forestier se doit de composer. » [2]

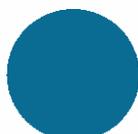
Le secteur des granules de bois torréfié et la biomasse énergétique risquent de connaître une forte croissance et pourraient devenir le principal débouché des produits forestier en remplacement de l'industrie du papier. Le bois a aussi le potentiel de devenir l'une des principales sources de remplacement des produits pétroliers.

Dans la Vallée-de-la-Gatineau, le défi de l'adaptation et de la transformation est particulièrement complexe en raison de la riche diversité de sa forêt qui contient une trentaine d'essences d'arbres et de nombreux produits forestiers non ligneux (PFNL). Aussi, il y a peu de deuxième et troisième transformations du bois. Le ralentissement de l'industrie forestière entraîne une diminution de ressources humaines et de compétences vers d'autres secteurs; il est important de ne pas perdre les savoir-faire acquis au fil des dernières décennies afin préserver la compétitivité du secteur forestier.



CINQ ZONES D'OPPORTUNITÉS POUR LA FORESTERIE

- **Consolider les acquis** : l'aménagement, la cueillette et le transport forestier constituent les principales activités de ce pôle; il faut d'abord **s'assurer de consolider la demande**. Considérant l'importance économique de ce secteur pour la Vallée-de-la-Gatineau, il importe d'optimiser et de développer la filière forêt-bois-énergie en favorisant une industrie de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire performante, productive et compétitive.
- **Utiliser la biomasse pour remplacer les énergies fossiles** : les granules de bois torréfié sont une forme de biomasse énergétique qui est simple à produire mais qui nécessite des feuillus pour obtenir une qualité supérieure; se pose donc préalablement la question de l'approvisionnement en bois pour tirer parti de ce potentiel offert par la voie thermique pour certaines forêts de la Vallée-de-la-Gatineau.
- **Exploiter l'autre forêt** : l'exploitation des PFNL est une des voies d'un renouveau et d'une diversification dans le domaine de l'exploitation forestière. C'est un des domaines de prédilection pour un travail en collaboration avec les Algonquins dont l'héritage culturel favorise un accès à ce type particulier de connaissance de la forêt. Il reste à trouver une rentabilité économique à ce type d'exploitation complémentaire de la forêt, notamment via l'aménagement intégral.
- **Innover dans la proximité** : des projets de « forêt de proximité » seraient un atout pour la mise en œuvre des trois pistes évoquées précédemment.
- **Innover dans la transformation** : innover dans le 2ieme et 3ieme transformation



PÔLE 2 : L'AGROALIMENTAIRE

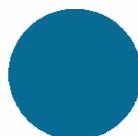
Le caractère rural de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau confère au secteur agroalimentaire une place importante dans l'économie de la région. Au total, ce sont plus de 300 personnes réparties dans 169 entreprises qui étaient inscrites en 2010 au fichier d'enregistrement des exploitations agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Le revenu total déclaré par ces fermes s'élevait à 12,14 millions de dollars.

À l'instar du type de production prédominant de l'ensemble des fermes de la région administrative de l'Outaouais, l'agriculture dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau se spécialise dans les productions animales, en particulier la production bovine. Sur les 169 fermes présentes en 2010, 115 d'entre elles déclaraient retirer son revenu principal de la production de vaches et de bovins de boucherie, tandis que 10 autres se spécialisaient dans la production laitière. Ces deux types de production généraient à eux seuls des revenus de 9,4 millions de dollars, soit plus de 75% des revenus agricoles totaux de la MRC.

NOMBRE DE FERMES ET REVENUS EN MILLIONS DANS LA MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU, 2012 (SOURCE : MAPAQ, 2012)

Production	Nombre de fermes					Revenus en Millions \$				
	2000	2006	2010	Ecart 10 ans		2000	2006	2010	Ecart 10 ans	
				Nombre	Pourcentage				Nombre	Pourcentage
Lait	17	13	10	-7	-41,2%	2,3	2,5	2,7	0,4	17,4%
Bovins	122	140	115	-7	-5,7%	4,3	6,7	6,7	2,4	55,8%
Horticole	7	6	11	4	57,1%	0,2	1,7	1,3	1,1	550,0%
Autres animaux	7	14	8	1	14,3%	0,23	0,4	0,19	-0,04	-17,4%
Acéricoles	4	8	7	3	75,0%	0,2	0,4	0,77	0,57	285,0%
Autres production	23	8	18	-5	-21,7%	1,66	1,2	0,48	-1,18	-71,1%
Total	180	189	169	-11	-6,1%	8,89	12,9	12,14	3,25	36,6%

La superficie occupée par les fermes de la MRC totalisait 33 936 hectares en 2007, dont 18 384 non cultivés. Conséquemment au type de production dominant, près de 94% des terres en culture sont dédiés au fourrage et au pâturage afin d'alimenter les milliers d'animaux d'élevages. L'horticulture, la production de céréales et protéagineux, les cultures abritées et les autres cultures se séparent les quelques 850 hectares restant.



FORCES ET FAIBLESSES

Forces

- Terres de bonne qualité sans être exceptionnelles
- Fort potentiel au niveau de cultures irriguées qui n'a jamais été exploité
- Seul cannebergaie de la région (potentiel d'attraction)
- Tendances chez certaines entreprises à faire elles-mêmes la mise en marché de leurs produits
- Bassins de consommateurs importants à proximité (1,2 millions de personnes à Ottawa-Gatineau et 3 millions à Montréal)
- Disponibilité de terres agricoles non-exploitées
- Augmentation du revenu agricole total depuis 2000

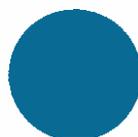
Faiblesses

- Sous-capacité de livrer dans la majorité des types de production à l'exception de la production chevaline et la production végétale ornementale
- Industrie en retard dans le virage vers le biologique certifié
- Présence de « gentlemen farmer » qui achètent les terres agricoles sans intention de faire de l'agriculture
- Difficulté à trouver de la relève
- Diminution du nombre total de fermes depuis 2000

L'industrie agroalimentaire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau présente de nombreux potentiels qui peuvent être développés. La présence d'une agriculture unique dans la région : la cannebergaie, de milieux humides et de cours d'eau à profusion et d'entreprises vendant leurs produits locaux sont des composantes intéressantes de cette industrie dans la Vallée-de-la-Gatineau qui mériteraient une meilleure reconnaissance. La proximité géographique du bassin de population de la région de la capitale nationale permet une stabilité au niveau de la demande en aliments.

Les agriculteurs val-gatinois « sont confrontés à des besoins d'investissement et de développement qui seraient nécessaires pour leur permettre de rattraper la demande puisqu'ils ne peuvent pas lui répondre entièrement » (Ciblexpert, 2012). De plus, la difficulté à trouver de la relève et la présence de « gentlemen farmer » mettent en péril l'héritage agricole que jouit le territoire de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau. Les fermes sont de moins en moins nombreuses dans la Vallée-de-la-Gatineau depuis 2000, mais leur revenu total augmente.

« Le contexte est on ne peut plus favorable à la mise en valeur du potentiel agricole et agroalimentaire de l'Outaouais. La relève agricole et les entrepreneurs qui souhaitent s'investir dans le domaine et démarrer leur propre entreprise peuvent compter sur le soutien et l'accompagnement des différents acteurs du milieu. Toutefois, un défi de taille se pose : cultiver des valeurs entrepreneuriales, intéresser des promoteurs formés et compétents, et favoriser des investissements dans l'agriculture et la transformation pour faire de ces secteurs une industrie bioalimentaire forte contribuant à stimuler l'économie dans les différentes parties du territoire de l'Outaouais. » (MAPAQ, Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, 2011).



TENDANCES LOCALES

TABLE DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE DE L'OUTAOUAIS ET SON PLAN STRATÉGIQUE

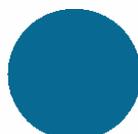
La Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO) est un organisme à but non lucratif qui a pour objectif de développer le secteur agricole dans la région de l'Outaouais. Pour ce faire, la TCAO regroupe les principaux acteurs de cette industrie afin de « élaborer et assurer la mise en œuvre de la planification stratégique régionale. Cette politique émane du milieu et oriente le développement de la filière agroalimentaire; promouvoir les produits régionaux et les entreprises agroalimentaires régionales, notamment à travers la coordination de la campagne de promotion « Croquez l'Outaouais! »; contribuer au dynamisme du secteur en facilitant le réseautage des entreprises et la circulation de l'information. » (TCAO, Croquez l'Outaouais, 2013)

La TCAO a adopté récemment le Plan stratégique agroalimentaire de l'Outaouais 2013-2018. À la suite de consultations auprès des producteurs, transformateurs et autres intervenants du milieu, la TCAO s'est donnée comme vision stratégique « que l'agroalimentaire soit reconnu comme un levier majeur pour le développement économique local et régional ainsi que pour sa contribution à la qualité de vie des citoyens » (TCAO, Plan stratégique, 2013). Pour atteindre cette vision, la Table prévoit réaliser une dizaine d'actions dont soutenir la transformation, la diversification et la commercialisation des produits agricoles locaux, soutenir l'établissement d'entreprises agroalimentaires et améliorer la notoriété de ce secteur de l'économie.

MARCHÉS PUBLICS DE PRODUCTEURS LOCAUX

Certains agriculteurs locaux participent aux différents marchés publics de l'Outaouais. Il s'agit, pour le producteur, d'un moment idéal pour faire connaître leur entreprise et vendre leurs marchandises. La TCAO énumère six marchés publics en Outaouais : Marché des saveurs de Wakefield, Marché du Pontiac, Marché Notre-Dame, Marché public de la Petite-Nation, Marché Old Chelsea et le Marché du Vieux-Hull.

En 2012, la municipalité de Denholm a inauguré son propre marché public. « La municipalité veut profiter pleinement de l'achalandage dans ce secteur particulier et invite les producteurs agroalimentaires, les artistes, les artisans, les transformateurs de produits à profiter de cette nouvelle infrastructure. Le projet s'inscrit dans une démarche de diversification et de développement de la municipalité et vise à dynamiser l'économie locale, à rompre l'isolement et à créer un sentiment d'appartenance. Il vise



également à faire connaître les producteurs locaux et leur fournir l'occasion de se mettre en valeur. » (Place aux jeunes en région, 2012)

LE PROJET DE RÉPERTOIRE DES TERRES EN FRICHES ET SOUS-EXPLOITÉES DANS LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Le CLD La Vallée-de-la-Gatineau a inauguré en 2013 le projet répertoire des terres en friches et sous-exploitées dans la MRC La Vallée-de-la-Gatineau. Le projet a pour objectif de redynamiser l'agriculture de la MRC grâce à un recensement des terres situées en zone agricole susceptibles d'être mises en valeur. Le CLD invite les propriétaires intéressés à mettre en valeur leurs terres, en implantant de nouvelles cultures ou en les louant à contacter l'organisme qui les visiterons et offrirons des conseils d'un agronome.

Le répertoire permettra une meilleure transmission de l'information entre les différents intervenants de la MRC, les agriculteurs et les autres personnes intéressées. Il contiendra les informations sur la caractérisation des terres, les types de production propices, l'emplacement géographique, l'intérêt du propriétaire, la possibilité de location et le stade du couvert végétal.

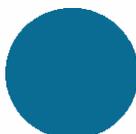
TENDANCES GLOBALES

GLOBALISATION ET MONDIALISATION DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

Tout comme la majorité des secteurs de l'économie, l'industrie agroalimentaire tend vers la globalisation et la mondialisation. Ce concept économique consiste à permettre l'ouverture des marchés (Free Market) et l'enlèvement des barrières économiques entre les différentes nations afin d'agrandir au maximum les possibilités d'affaires. « A truly global economy will allow greater geographic specialization, greater standardization of processes and products, and thus, will allow global corporations to achieve even greater economies of scale. » (John E. Ikerd)

L'impact de la globalisation et de la mondialisation de l'économie est majeur sur l'industrie agricole. L'apparition de grande corporation multinationale qui contrôlent des fermes de grandes envergures spécialisées dans un seul produit permettent la réduction des coûts de production des aliments.

Les fermes locales de plus petite envergure, ne pouvant rivaliser avec les économies d'échelles, les investissements, la standardisation et la spécialisation de ces corporations, n'ont pas la capacité de produire des produits alimentaires à des coûts aussi bas que



leurs compétitions. Elles ont donc de la difficulté à trouver de la demande pour leurs aliments et ainsi pouvoir continuer leurs opérations.

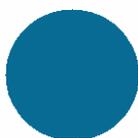
CONCEPTS D'ALIMENTS BIOLOGIQUES, DE « SLOW FOOD » ET DE « MANGER LOCAL »

Redoutant de nombreux impacts négatifs de la production de masse de produits alimentaires, plusieurs organismes et regroupements à travers le monde ont conceptualisé des méthodes de production alimentaire axées davantage vers la prise en compte des principes du développement durable. L'apparition de certification d'aliments biologiques, des convives adeptes de la méthode « slow food » et des organismes sensibilisant la population à l'importance de « manger local » sont une réponse directe à la globalisation et la mondialisation de l'industrie agroalimentaire.

La certification biologique au Québec signifie que les aliments portant la désignation de biologique, organique, écologique ou biodynamique respectent les Normes biologiques de référence du Québec, édité par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV). « Un produit certifié bio se distingue d'un produit courant par ses techniques de production, plus respectueuses de l'environnement et de la santé humaine. Par exemple, l'utilisation d'intrants de synthèse (pesticides et fertilisants) ou de semences génétiquement modifiées est interdite. » (Équiterre, 2011)

« Slow food »

Plusieurs organismes, dont la TCAO et Équiterre, ont créé des campagnes publicitaires afin d'encourager la population à manger des produits du terroir local, à « manger local ». Ce concept a pour but d'encourager l'économie locale, de diminuer l'émission de gaz à effet de serre reliés au transport des produits et d'améliorer la santé de la population. Selon Équiterre, « les consommateurs, mais aussi les établissements et les responsables de service alimentaire (au sein des écoles, CPE, établissements de santé, restaurants, etc.) souhaitent de plus en plus mettre en valeur les produits de chez nous dans leur menu » (Équiterre, 2011). Cet organisme propose donc une démarche complète afin de s'approvisionner localement. La TCAO a quant à elle lancé une campagne publicitaire nommée « Croquez l'Outaouais! » qui fait la promotion des saveurs de la région.



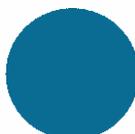
AGROTOURISME

L'agrotourisme est une activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes et permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte. « L'agrotourisme au Québec est en plein essor. Le nombre d'entreprises agrotouristiques est passé de 534 en 2005 à 837 en 2012, ce qui représente aujourd'hui environ 3 % de l'ensemble des entreprises agricoles » (MAPAQ, 2013).

À certains endroits, l'agrotourisme devient un palier important de l'économie locale. Un réseautage de quelques entreprises agricoles peut permettre le développement de circuits et routes thématiques qui font la renommée de certaines parties rurales de la province.

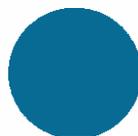
TROIS ZONES D'OPPORTUNITÉS POUR L'AGROALIMENTAIRE

- **La transformation alimentaire :** le développement des activités de préparation d'aliments a un potentiel avec l'émergence des nouvelles tendances des circuits courts dans l'industrie agroalimentaire. La diversification agricole déjà en cours dans La Vallée-de-la-Gatineau permettra de produire des quantités toujours plus grandes de petits fruits et il serait tout-à-fait opportun d'en faire la transformation dans la région. En outre la diversification gastronomique et la production de produits du terroir sont des leviers de revenus intéressants, eu égard à des clientèles de villégiateurs et de touristes.
- **La production animale :** la diversification devrait aussi s'intéresser à l'élevage, notamment afin de répondre à la demande pour des viandes nouvelles et pour profiter des accords commerciaux internationaux. Aussi, l'introduction de nouvelles viandes dans le circuit commercial viendrait supporter le développement de projets de transformation alimentaire en leur fournissant des aliments à fort potentiel de diversification.
- **Le développement d'une signature gastronomique territoriale :** plus qu'un potentiel c'est un complément à la stratégie de transformation alimentaire visant à en valoriser commercialement et culturellement les produits. Ce serait aussi un levier pour le développement de l'agrotourisme.



UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Une telle démarche sera assurément bénéfique pour la Vallée-de-la-Gatineau car elle lui permettra à la fois de diversifier ses activités en lien avec l'agroalimentaire tout en consolidant son agriculture existante qui pourra trouver des sources de revenus supplémentaires via des activités complémentaires. Cette démarche sera l'occasion de mettre au jour de nouvelles potentialités des terres agricoles et de favoriser un développement durable pour le territoire (notamment via la commercialisation en circuit court).



PÔLE 3 : LE RÉCRÉOTOURISME

La Vallée-de-la-Gatineau est d'un terrain de jeu remarquable, à l'année longue, pour les amateurs de plein air. C'est aussi un espace de découvertes variées qui ravira les amateurs de patrimoine historique et culturel incluant la dimension algonquaine, de paysages remarquables, d'eau vive, de lacs, de chasse et de pêche, de randonnée à pied, en vélo, en quad, en motoneige dans des environnements qui demeurent très naturels.

Selon les estimations, le tourisme de plein air est appelé à connaître une croissance entre 10 à 30% par année au cours des prochaines années. Un nouveau créneau est en émergence dans le monde : le tourisme de santé. La qualité de l'environnement de l'endroit visité est devenue un critère déterminant du choix de la destination pour nombre de touristes recherchant ces expériences nature.

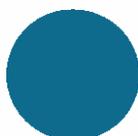
Les actifs naturels de La Vallée-de-la-Gatineau sont importants, notamment avec la rivière Gatineau et le territoire non organisé. Le parc de La Vérendrye, une réserve faunique provinciale, offre plusieurs terrains de camping et des activités de plein air. La Vallée-de-la-Gatineau jouit aussi d'une grande notoriété sur les plans de la chasse et de la pêche grâce à la quantité et à la qualité de ses pourvoies et des organismes gestionnaires de ses zones d'exploitation contrôlées.

Un grand bassin d'activités touristiques est accessible sur le territoire. Elles ont besoin d'être mieux structurées et renouvelées. Le parc d'hébergement touristique doit être adapté au niveau de confort et de services attendus par une clientèle de plus en plus exigeante. Les acteurs du tourisme territorial gagneront à travailler ensemble pour profiter de synergie et pallier leur taille limitée qui peut nuire à leur compétitivité.

Aménager et rénover des infrastructures conviviale intergénérationnel pour des loisirs assurer et durable. Développer une politique de tourisme et d'infrastructure d'accueil.

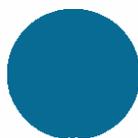
DEUX ZONES D'OPPORTUNITÉS POUR LE RÉCRÉOTOURISME

- **Un réseau d'hébergement :** comme l'immense territoire de La Vallée-de-la-Gatineau présente des intérêts ou des activités touristiques potentiels, apparaît la nécessité de développer l'offre de l'hébergement pour desservir aussi directement que possibles ces différents sites. Il s'agirait d'amorcer le développement d'un réseau d'hébergement mixte dont l'accès et la gestion devraient être centralisés afin de maximiser le rendement économique d'une multitude de petites initiatives. Très concrètement, ce réseau pourrait donner accès à une diversité de formes d'hébergement tel que des chambres du type couette et café, ou encore des chalets à louer pour une nuit avec service



d'entretien, et aussi le réseau d'hébergement déjà utilisé pour la chasse et la pêche.

- **Un réseau intégré de plein-air :** c'est un levier stratégique pour La Vallée-de-la-Gatineau d'autant plus que le tourisme de plein-air est celui qui connaît la plus forte croissance. Le territoire devra identifier les combinaisons d'activités qui pourraient profiter d'une synergie de promotion car les atouts de qualité de la nature et de quantité de rivières en font un endroit de choix pour tout touriste amateur de plein-air. Le récréotourisme a plusieurs facettes, avec d'un côté l'écotourisme et le tourisme d'aventure qui cherchera d'abord l'expérience « nature » et à laquelle on peut répondre au travers de sentier en site propre et des parcs régionaux, et d'un autre côté le récréotourisme motorisé (quad et motoneige) qui peut jouir de l'immense espace en territoire public pour autant que des sentiers structurés soient aménagés, sécurisés et entretenus.



PÔLE 4 : LA VILLÉGIATURE

Le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau regorge d'étendues d'eau. Ces paysages nautiques attrayants sont les éléments catalyseurs qui ont encouragé de nombreux villégiateurs à construire leurs résidences secondaires sur le territoire de la MRC. En 2013, on dénombrait 6 542 chalets ou résidences saisonnières dans La Vallée-de-la-Gatineau, dont 86 dans les TNO. En estimant la taille moyenne des foyers de villégiateurs à 2.8 personnes, il y a approximativement 18 317 villégiateurs dans la MRC (données MRC – voir tableau page 15). Le parc de résidences secondaires représente en outre 40% de la valeur de son patrimoine immobilier.

Les dépenses de cette population qui dispose d'un chalet ou d'une résidence saisonnière dans la MRC, sont un levier important de l'économie de la Vallée-de-la-Gatineau. Les nombreux commerces offrant des biens de consommation de base, tels la nourriture, l'essence, les produits de santé, profitent grandement de la présence de cette population. On estime que la consommation des villégiateurs représente 10% du PIB de la MRC.

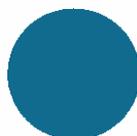
Le potentiel de développement de cette clientèle demeure lié au pourcentage de retraités de la fonction publique fédérale qui viennent ou reviennent dans La Vallée-de-la-Gatineau à la fin de leur vie active. C'est aussi une classe de population qui attache une importance grandissante à l'achat local et écologique, ce qui permet de construire un pont avec les développements souhaités au niveau agroalimentaire.

Dans un autre ordre d'idée, une nouvelle classe résident permanent émerge dans les municipalités rurales. La proximité du secteur sud de La Vallée-de-la-Gatineau avec la région de la Capitale Nationale fait en sorte de laisser entrevoir la possibilité de développements résidentiels de type chalet, en marge des périmètres d'urbanisation des municipalités rurales. Les attentes de ces nouveaux résidents sont aussi plus élevées en termes de services et comparables à ceux qu'ils pourraient retrouver en ville. Les profils de consommation des résidents et des villégiateurs sont une réalité que doivent gérer les commerçants et les organismes de services.

Le développement de la villégiature, dans sa forme traditionnelle, et l'accueil des néo-résidents à l'emploi en ville dans les municipalités rurales constituent un potentiel démographique certain mais aussi un facteur de pression pour les milieux naturels et la disparition des terres forestières et agricoles en l'absence de contrôle.

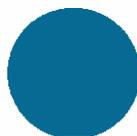
L'augmentation de l'évaluation foncière et du niveau de taxation des résidences riveraines risque de créer une ségrégation dans l'accès aux rives et de favoriser l'émergence de communautés hétérogènes voire antagoniques.

Augmenter l'offre de services et commerce disponible



DEUX ZONES D'OPPORTUNITÉS POUR LA VILLÉGIATURE

- **Les produits du terroir** : l'évolution des critères d'achat vers des produits locaux nécessite l'émergence d'une synergie et d'un regroupement d'organisations entre les fabricants de produits locaux et les commerçants de détail. Il sera important de bien comprendre les besoins et les attentes des villégiateurs afin que les fabricants de produits locaux puissent y répondre adéquatement.
- **La construction résidentielle** : dans le contexte global de renchérissement des coûts énergétiques et d'augmentation des contraintes environnementales, le potentiel de développement immobilier doit se différencier pour maintenir voire accroître l'attrait d'un territoire comme la Vallée-de-la-Gatineau en suivant une stratégie de développement durable permettant de valoriser les ressources transformées en région (biomasse, bois).



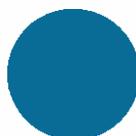
PÔLE 5 : LE TRANSPORT ROUTIER ET LA CHAÎNE LOGISTIQUE

Un pôle complémentaire est celui du transport routier. La Vallée-de-la-Gatineau est traversée par trois routes nationales. Ce sont essentiellement la route transcanadienne 117 et la route 105 qui peuvent recevoir du transport routier de marchandises. C'est un pôle à développer de pair avec une stratégie de développement industriel et de corridors de commerce intégrés au sein d'une chaîne logistique à mettre en place.

La logistique est un domaine stratégique de la compétitivité des entreprises qui répond à une logique privée. A priori, l'action des pouvoirs publics ne semble pas pertinente. Pourtant, parce qu'elle est inscrite dans l'espace et que les décisions privées en matière de logistique ont un impact fort sur les territoires, l'action publique peut avoir un rôle à jouer et une légitimité à intervenir.

En assurant les conditions d'une fluidité de la chaîne logistique, il est possible d'attirer des entreprises pour lesquelles la distance d'un territoire rural, mais finalement très proche d'une grande ville, qui plus est capitale nationale, et par ailleurs situé au Nord sur un axe de transport majeur vers la métropole québécoise, ne sera plus considéré par elles comme un obstacle mais plutôt comme une opportunité à saisir.

Ainsi, il faudra se pencher sur la compétitivité du territoire c'est-à-dire en l'espèce l'efficacité des conditions offertes en matière d'infrastructure et de main d'œuvre qualifiée disponible. **L'implantation d'une plateforme logistique est elle-même source d'attractivité pour un territoire**, et permet d'enclencher un cercle vertueux d'implantation d'entreprises qui viendront nourrir les activités de ladite plateforme.



PÔLE 6 : ÉDUCATION ET FORMATION

Une population éduquée constitue la clé du progrès et du développement d'activités à valeur ajoutée. Pour le futur de la Vallée-de-la-Gatineau, il est crucial d'offrir l'accès à une gamme de programmes d'études post-secondaires diversifiés et répondant aux besoins de compétences recherchées sur le territoire pour développer l'économie et assurer une gestion efficace des entreprises. De même, l'accès à la formation continue, tout au long de la vie, est indispensable à l'actualisation des compétences et à la préservation de la compétitivité de la main d'œuvre. Plus encore, le développement d'une offre pertinente de formations techniques sur le territoire, en lien avec les autres atouts du territoire, sera nécessaire pour améliorer l'attractivité et distinguer le territoire d'une part, et pour favoriser la rétention des jeunes et le sentiment d'appartenance d'autre part.

Les NTIC fournissent aux étudiants des possibilités d'enseignement à distance qu'il faut revendiquer auprès des institutions dispensant les formations post-secondaires. Cela implique parallèlement de s'assurer de la viabilité technologique d'une telle option en développant l'accès à internet haute vitesse minimalement dans des pôles de visioconférence qui pourraient se retrouver dans les écoles ou les centres communautaires.

Le lien avec les établissements post-secondaires ne saurait se faire seulement sur une base d'enseignement à distance. Il y a lieu de favoriser l'accès physique des étudiants val-gatinois aux campus d'études en développant une offre de transport collectif des personnes qui soit véritablement universelle et abordable.

Une jeunesse mieux formée et une population active qui s'adapte tout au long de la vie sont les gages d'un développement pérenne moins sensible aux fluctuations économiques cycliques d'une région de ressources.

TROIS ZONES D'OPPORTUNITÉS EN ÉDUCATION

- *Offrir une diversité de programmes d'études et de formations techniques en lien avec les besoins en compétences sur le territoire, et favoriser la formation tout au long de la vie de la main d'œuvre.*
- *Intégrer les NTIC pour développer l'enseignement à distance en partenariat avec les institutions d'enseignement post-secondaire.*
- *Favoriser l'accès aux institutions d'enseignement post-secondaire via un transport collectif disponible.*



PÔLE 7 : DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT

Le développement de l'aéroport pourrait permettre à la population de travailler hors région de type <fly out, fly in>.



PROPOSITION POUR UNE JUSTICE POUR NOS FRÈRES ET SŒURS DE LA VALLÉE DE LA GATINEAU

- Considérant l'exploitation dont nous sommes victimes de la part des dirigeants des entreprises multinationales dans le domaine de l'alimentation notamment;
- Considérant que l'augmentation des prix de la viande de bœuf est inacceptable;
- Considérant que la manipulation des prix n'a d'autre but que l'augmentation des profits des multinationales, c'est-à-dire l'augmentation de la fortune personnelle de leurs dirigeants;
- Considérant que dans la Vallée de la Gatineau il y a 115 fermes à bœuf capable de répondre aux besoins des gens de la Vallée de La Gatineau;

En conséquence, je propose que nos élus de la MRC forment un comité pour mettre en branle les étapes de planification, d'organisation et réalisation d'une corporation sans but lucratif qui aura comme mission d'assurer l'autodétermination et l'autosuffisance de la Vallée de Gatineau en matière de consommation de la viande de bœuf. Cette corporation aura pour objectifs spécifiques :

- 1- De rassembler les producteurs de bœuf pour notre cause
- 2- De mettre sur pied un abattoir dans notre région
- 3- De réaliser la transformation et la distribution dans des points de vente situés dans chaque municipalité de la Vallée de la Gatineau

Lettre au comité Horizon 2025

De la MRC Vallée de la Gatineau

J'ai réfléchi au contenu de la vision stratégique et je me dis que vous vous en mettez très lourd sur les épaules. Vous allez vous brûler avec ça. Je me suis demandé lequel d'entre vous sera le premier à prendre un congé de maladie ou faire une crise cardiaque au cours des prochaines années.

Comme de bons pères de famille, vous nous demandez ce qu'on veut, ce qu'on rêve. Par la suite vous allez prendre tout ça en charge. C'est très gentil de votre part.

Toute vision paternaliste a ses bons côtés mais aussi ses désavantages.

L'avantage c'est qu'on peut compter sur vous. Je n'en doute pas. Vous serez toujours là pour nous aider, favoriser le développement, etc.

Mais la vision présentée est de type verticale. Elle nous dit : regardez ce qu'on veut faire, écoutez ce qu'on a à vous dire, dites-nous ce que vous voulez, on va s'en occuper. Cette façon de faire, en plus d'être lourde à porter, risque fort de créer la dépendance, le désintérêt et le sentiment que cela ne nous regarde pas. Au bout de la ligne, ce qui risque de rester, c'est de nous plaindre de l'incompréhension et des dérives administratives perçues chez nos amis de la MRC. Autrement dit, tout se décide en haut, en bas nous suivons ou nous nous opposons.

Pour pallier à cette vision verticale et « paternaliste », je propose une vision horizontale où les citoyens sont appelés à prendre véritablement en charge, collectivement, pour eux et par eux, les choix pour le présent et l'avenir.

Alors, l'énoncé de vision stratégique que je propose est le suivant :

« Une Vallée pour tous aujourd'hui et pour demain dont le but est de faire de la Vallée de la Gatineau un territoire gouverné démocratiquement où le MRC a pour rôle de mettre en place les mécanismes démocratiques à la disposition des citoyens dans chaque municipalité, afin que ceux-ci prennent en charge l'identification et la discussion de leurs besoins de même que leurs choix autonomes et responsables dans les domaines suivants : économie, forêt, social, culturel, santé, communautaire, loisirs, environnement, tourisme et communication.

Cette définition, à mon sens, est plus opérationnelle et rejoint davantage l'ambition de la MRC de se rapprocher de ses citoyens, et je cite :

« Il est primordial que la MRC devienne une structure plus proche et connue des citoyens... favoriser et valoriser l'implication citoyenne dans l'exercice de la gouvernance... (Font partie de nos priorités).

Conséquemment, je propose qu'un comité composé de citoyens et d'un agent de liaison de la MRC soit mis en place afin de planifier les opérations nécessaires à mettre en place en vue de réaliser la pleine participation citoyenne et démocratique dans la Vallée de la Gatineau.

Rémi Gauthier

	 <p>REGROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'EAU DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU</p>	
BUTS	Stratégies	Activités
<p>GOUVERNANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les lacs/rivières des zones municipalisées de la MRC VG disposent d'une association de lac (plus ou moins formelle) - Toutes les municipalités et villes ainsi que toutes les associations de lacs sont membres du Regroupement - Le Regroupement entretient des liens avec tous les organismes régionaux affinitaires, dont la MRC et l'ABV7 	<ul style="list-style-type: none"> - Doter le Regroupement d'une « permanence temps partiel » - Répertorier les endroits disposant d'associations - Répertorier les endroits ne disposant pas d'associations et susciter la création d'associations - Organiser des campagnes de recrutement 	<ul style="list-style-type: none"> - Produire et tenir à jour un plan d'affaires - Produire et diffuser un rapport annuel - Se tenir à jour au sujet des législations pertinentes - Produire et maintenir à jour un bottin des associations - Organiser des cliniques <i>Je démarre mon association de lac</i> aux endroits ciblés - Apporter un soutien aux associations émergentes - Développement des liens avec organismes affinitaires et autres regroupements
<p>CONCERTATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les associations de lacs connaissent leur bassin versant - Toutes les associations de lacs partagent entre elles la totalité de leur expertise 	<ul style="list-style-type: none"> - Sonder les associations existantes au sujet de leur connaissance du concept de bassin versant - Mettre en place des mécanismes de communication et/ou provoquer des occasions de partage de l'expertise 	<ul style="list-style-type: none"> - Sondages - Page FACEBOOK et/ou site web - Bulletin aux membres - Colloque annuel - Ateliers de formation

<p>PROTECTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - La qualité des eaux des lacs, des rivières et des nappes phréatiques est évaluée régulièrement 	<ul style="list-style-type: none"> - Répertorier les plans d'eaux <i>en manque d'évaluation</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Produire une liste des plans d'eau <i>orphelins</i> - Susciter l'adhésion de toutes les associations de lacs au RSVL (transparence ; phosphore ; périphyton ; oxygène etc.)
<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les sources d'importation de phosphore sont répertoriées - Toutes les mesures de mitigation possibles des apports de phosphore dans l'eau sont connues - Toutes les mesures de mitigation des apports de phosphore dans l'eau sont appliquées 	<ul style="list-style-type: none"> - Produire un bilan périodique des sources de phosphore - Appuyer, encourager et suivre l'application du RCI - Revoir l'efficacité des normes d'installations septiques et proposer les modifications appropriées - S'assurer que le schéma d'aménagement régional tienne régisse les densités d'installations et d'occupations riveraines 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre annuellement l'application du RCI - Obtenir une expertise sur l'efficacité des installations septiques actuelles et sur les alternatives souhaitables - S'assurer que la MRC VG adhère au Plan directeur de l'eau de l'ABV7
<p>PROTECTION (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les espèces envahissantes sont répertoriées - Toutes les mesures d'éradication ou de mitigation des espèces envahissantes sont connues - Toutes les mesures d'éradication ou de mitigation des espèces envahissantes sont appliquées 	<ul style="list-style-type: none"> - Produire et maintenir à jour un répertoire des espèces envahissantes et en connaître les caractéristiques - Sensibiliser les populations sur les mesures à prendre pour éviter et/ou réduire l'arrivée et/ou la propagation - Mettre en œuvre des programmes d'éradication 	<ul style="list-style-type: none"> - Produire un bottin des espèces envahissantes - Mettre en œuvre une campagne annuelle de communication - Prendre en charge ou amener les autorités à mettre en œuvre des activités d'éradication dans des endroits ciblés, tel l'opération anti myriophylle au lac Pémichangan - Diffuser l'information relative à la « gestion des castors »

<p>PROMOTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Regroupement jouit d'une crédibilité et d'une notoriété élevées auprès de ses publics cibles et des ses parties prenantes. - La population, les villégiateurs, les touristes et les commerçants connaissent et mettent en oeuvre les meilleures pratiques - Les organismes municipaux, provinciaux et les entreprises connaissent et mettent en oeuvre les meilleures pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une stratégie de marketing social visant à modifier les comportements en faveur des meilleures pratiques - Travailler en partenariat avec le ministère des Transports et le ministère de l'Environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Accent publicitaire sur la campagne de l'ABV7 traitant des espèces envahissantes sur les marchés régionaux et Gatineau/Ottawa - Campagne publicitaire de sensibilisation de masse sur les meilleures pratiques - Campagne de relations publiques pour souligner des « champions » et des « bons coups » en matière de revégétalisation, établissement de zones protégées, gestion de navigation de plaisance responsable etc
--	--	--

Déposé le 21 août 2014

Mémoire de l'Association pour la protection
du lac des Trente-et-Un Milles

Projet d'énoncé de vision stratégique
UNE VALLÉE POUR DEMAIN – HORIZON 2025
de la
Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau

Robert Beauchamp, président
Ste-Thérèse-de-la-Gatineau
20 août 2014

L'Association pour la protection du lac des Trente-et-Un Milles est un organisme sans but lucratif fondé en 1982 avec pour mission la protection de l'environnement du lac, sa faune et sa flore. Notre action porte essentiellement sur trois volets à savoir, la connaissance, la sensibilisation et l'intervention directe sur le lac, auprès des résidents et des usagers de même qu'auprès des différents niveaux de gouvernance. L'Association compte 125 membres très majoritairement des riverains du lac tant résidents que villégiateurs.

En guise de propos liminaire, et sans flagornerie, l'association félicite les autorités de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour la qualité du document Énoncé de vision stratégique – Une Vallée pour demain – Horizon 2025. L'énoncé campe bien l'état de situation des différentes caractéristiques du territoire et en dégage une vision à la fois stimulante et porteuse tout en demeurant réaliste et réalisable. Nous soulignons la qualité remarquable de la rédaction du texte soumis que nous avons eu plaisir à lire.

Même s'il ne s'agit pas de son champ d'expertise spécifique, l'association partage les diagnostics établis pour les cinq (5) thèmes ainsi que les enjeux et les perspectives d'action ou zones d'opportunités. Cela étant posé, nous prendrons malgré tout la liberté de commenter les différents thèmes de façon transversale sous l'angle de la protection de l'environnement, la qualité de vie et l'implication citoyenne en général et des riverains en particulier.

Thème 1 : Aménagement, habitation et occupation du territoire

Nous partageons de manière générale l'analyse de situation, les enjeux et les perspectives contenus sous ce thème. La limitation de l'étalement urbain, à défaut de pouvoir le diminuer, représente certes un enjeu important de l'aménagement du territoire dans nos zones d'urbanisation. Cet enjeu est étroitement relié au thème 5 Gouvernance et partenariat. Le rapprochement des parcs d'activités industrielles des bassins de main-d'œuvre nous apparaît difficilement réalisable dans le modèle actuel de gouvernance où chaque municipalité ou ville travaille nécessairement à accueillir dans son propre patelin les projets d'implantation d'entreprises. Nous en traiterons davantage au thème 5. Cette orientation touche directement le développement durable puisqu'elle aura un effet direct sur la réduction des distances à parcourir par les travailleurs et travailleuses pour se rendre au travail. Elle touche également le volet de la qualité de vie.

Dans la section traitant des parcs régionaux et des infrastructures récréatives et récréotouristiques, vous mentionnez qu'il faut faire en sorte de garantir une expérience de qualité à leurs usagers qu'ils soient excursionnistes ou touristes. Il nous semble aussi important que cette volonté considère également la réciprocité avec les résidents et villégiateurs. Les riverains de lac ont souvent choisi d'investir des sommes importantes pour profiter du calme et de la tranquillité de la nature. Il est non seulement souhaitable mais impératif que les usages ne viennent pas perturber leur qualité de vie. Le développement ne peut devenir une situation où l'expérience de qualité des usagers, pour reprendre vos termes, se traduit par une expérience négative pour les résidents. Cette situation est particulièrement importante à prendre en

compte pour les développements autour ou sur nos plans d'eau en raison du manque de réglementation ou de l'application de la réglementation existante. Nous référons ici aux activités nautiques pour lesquelles nous sommes de plus en plus confrontés à des niveaux sonores inacceptables ou des vagues qui impactent significativement les berges et soulèvent les sédiments. Le défaut de pouvoir réglementer et d'appliquer efficacement cette réglementation doit inciter à la plus grande prudence dans le choix des infrastructures à développer ou des projets à soutenir sur ou en bordure des plans d'eau. Il ne s'agit pas ici du syndrome «pas dans ma cour» face à tout projet de développement mais bien d'une volonté que celui-ci se fasse de manière à permettre un usage normal de son bien.

Thème 2 : Développement et vitalité du territoire Thème 3 : Environnement et santé

Nous aborderons ces deux thèmes sous une même rubrique.

Un des acquis souligné à juste titre dans l'énoncé est certes celui de l'apport de la villégiature tant aux revenus fonciers des municipalités et villes que des retombées économiques directes pour les entreprises et les commerces de la MRC. Pour plusieurs de nos municipalités, la valeur foncière des propriétés de villégiature représente plus de 60% de la richesse foncière totale et certaines municipalités dépassent les 70%. Pour bon nombre de ces propriétaires, il s'agit de l'investissement de toute une vie en vue de pouvoir venir y prendre leur retraite paisiblement. Or, cette valeur foncière aussi bien que marchande est directement tributaire de la qualité de l'environnement en général et de la qualité de l'eau en particulier.

Pour ce qui est de l'environnement en général, notre association et ses membres sont préoccupés depuis quelques années par les usages autorisés sur les lots classés « villégiature » sur la rive de certains lacs notamment au Lac des Trente-et-Un Mille. Nous croyons légitimement que la construction ou l'achat d'une résidence principale ou secondaire riveraine d'un plan d'eau dans une zone identifiée « villégiature » devrait assurer le propriétaire que du jour au lendemain, la propriété voisine, elle aussi riveraine, ne pourrait être transformée en propriété commerciale allant, selon nos informations, d'une marina à une base de plein air en passant par un commerce de réparation de bateaux et de moteurs. Nous joignons la liste en annexe. Nous croyons qu'il s'agit là d'usages dont l'implantation dans des zones de villégiature déjà complètement occupées par des habitations résidentielles de différentes catégories (isolées, familiales, roulotte, etc) n'est pas respectueuse de la vocation de facto du secteur. Il n'y a, à notre connaissance, aucun terrain riverain du lac des Trente-et-Un mille de disponible. 99% des résidences actuelles sont des résidences principales ou des résidences secondaires. Nous nous interrogeons sur la nécessité et la pertinence de maintenir un zonage permettant des usages autres que des habitations. Chaque municipalité ayant déjà chacune un secteur où ces usages sont déjà présents, ne serait-il pas approprié d'y restreindre des usages. Il s'agirait là d'un geste favorisant la qualité de vie à laquelle réfère à plusieurs reprises l'Énoncé de vision stratégique.

L'éclosion de cyno-bactéries que nous connaissons au Québec et dans notre MRC depuis quelques années constitue une mise en garde évidente que la nature adresse à tout le monde en commençant pas les riverains et les usagers jusqu'aux municipalités, villes et MRC. À cet égard, la MRC VG et les municipalités qui la composent ont été proactives en adoptant des dispositions comme la vidange systématique des fosses sceptiques, l'usine de traitement des boues sceptiques et le RCI 2009-206. Il s'agit là d'acquis fort positifs sur lesquels nous devons continuer à bâtir. Certaines pistes devraient être explorées pour la suite des choses. Nous référons notamment au rinçage des embarcations, la vidange des réservoirs des bateaux équipés d'une toilette et d'un réservoir. À notre connaissance, à part la municipalité de Lac Cayamant pour le rinçage des bateaux, il n'existe aucune station de pompage pour la vidange des réservoirs sceptiques des bateaux. Pour ce dernier sujet, l'installation de stations de pompage à quelques endroits du territoire ou l'application de scellés sur les installations des bateaux munis de toilette avec réservoir constitueraient des gestes concrets pour enrayer ce problème. Le nombre de ces embarcations est croissant depuis quelques années sur les lacs de la MRC.

L'association est profondément convaincue que la réglementation, à elle seule, ne peut permettre d'assurer une protection efficace et durable de nos plans d'eau. En ce sens, le travail des associations de protection de lacs et de rivières constitue également un maillon important pour sensibiliser et responsabiliser riverains et visiteurs aux bonnes pratiques à adopter. C'est pourquoi, les municipalités et les villes devraient soutenir de façon concrète ces associations. Bien que notre propre expérience soit positive à ce chapitre, nous souhaitons malgré tout que ce soutien ne soit pas laissé à l'avenant ou à la tête du client si vous nous passez l'expression. Une politique applicable à l'ensemble de la MRC permettrait de bien encadrer ce soutien dans le respect des capacités de payer des instances municipales et des besoins des associations pour la réalisation de leurs projets.

Thème 3 : Environnement et santé

Pour ce qui est du volet Environnement et santé, tout en reconnaissant la pertinence des éléments retenus et leur valeur intrinsèque, il nous semble aller de soi. Ce thème est certainement le moins développé du document parce que la capacité d'agir sur celui-ci par la MRC et des municipalités et villes du territoire est plutôt limitée principalement sur le volet santé. Néanmoins, toutes les actions de la MRC et du monde municipal qui favoriseront la prévention devraient avoir un effet positif sur la santé et une diminution de la pression du recours aux services de santé et aux services sociaux.

En ce sens, la préoccupation à l'égard de la réduction d'émission de particules dans l'air et les pistes d'action soumises nous apparaissent plutôt intéressantes. La référence au concept d'économie circulaire présente une grille d'analyse positive pour la prise de décision.

Préoccupées par la protection de nos plans d'eau, les associations doivent essentiellement compter sur les contributions de leurs membres pour assumer leurs responsabilités. Nous reconnaissons d'emblé avoir reçu le soutien financier des municipalités de notre territoire au fil des ans pour des projets spécifiques. Par contre, nous souhaitons que la réflexion s'amorce sur la possibilité de créer un fonds de soutien aux associations de protection de lacs du territoire. Ce fonds pourrait être capitalisé à partir des amendes perçues suite à l'application du RCI 2009-206. Ce fonds serait en quelque sorte biodégradable en ce sens que sa capitalisation diminuerait de façon directement proportionnelle à la réduction des infractions relevées. Moins il y aura d'infractions, mieux se porteront nos plans d'eau. Un tel fonds viendrait renforcer l'action de nos municipalités et villes et la MRC pour protéger l'environnement en soutenant l'engagement citoyen dans ce processus. Il représenterait un excellent levier de renforcement du partenariat abordé au thème 5.

Thème 4 : Communications et mobilités

L'association partage l'état de situation dressé et les zones d'opportunités identifiées principalement en regard de la mobilité et des technologies de l'information.

Thème 5 : Gouvernance et partenariats

Notre association partage les six variables identifiées comme incontournables qui font appel à l'implication citoyenne. Par contre, si l'implication citoyenne est une condition de succès pour la création d'un milieu de vie stimulant et écoresponsable, le corollaire de cette nécessité est reliée à la diffusion d'information de la part des municipalités, des villes et de la MRC. À titre d'association citoyenne engagée à développer son milieu de vie, nous n'avons pas toujours été face à des interlocuteurs municipaux ouverts à nous transmettre l'information non-nominative requise pour nos travaux. Le partenariat municipalité-association repose essentiellement sur le partage d'une vision commune des missions respectives, le respect réciproque et la transparence. L'accès à l'information par les citoyens et les associations devra faire l'objet d'une réflexion dans le sens d'un meilleur accès plutôt que d'un resserrement.

Héritage du passé, la structure de gouvernance actuelle de notre MRC, avec 120 élus pour une population de 20 000 habitants, en fait un territoire surgouverné. Même si la comparaison avec d'autres MRC de la région et du Québec nous permet de nous consoler, il n'en demeure pas moins que cette situation est préoccupante. Nous comptons ici un élu pour 166 résidents et potentiellement le double si l'on ajoute les villégiateurs. Nous sommes bien loin des ratios urbains. Bien sûr, l'étendue du territoire de notre MRC justifie un ratio plus élevé qu'en territoire fortement urbanisé. À la limite, si ce ratio se limitait au nombre d'élus nous pourrions nous réjouir du caractère hautement démocratique de notre structure de gouvernance. Malheureusement, comme l'énoncé le précise bien, cette réalité représente un coût financier important pour les contribuables. De plus, cela peut donner lieu à des réglementations différentes d'une municipalité à l'autre ou encore une application différente de la

réglementation. La présence de 5 municipalités, 2 régions administratives et 2 MRC autour du lac des 31 Milles nous a permis de constater cette réalité au grand dam de certains propriétaires.

Nous pensons que la réflexion amorcée à ce sujet doit être poursuivie afin d'identifier des pistes de solutions en vue de réduire les coûts et rationaliser la gestion. Même si les contribuables de notre MRC ne sont pas les plus lourdement taxés du Québec, la situation des riverains est préoccupante.

Nous avons suggéré précédemment que la création d'un fonds de soutien aux associations de protection de lac pourrait être un outil stimulant pour renforcer le partenariat nécessaire entre ces associations et les instances municipales. Nous sommes profondément convaincus que l'objectif ultime de protection des plans d'eau passe par les riverains eux-mêmes et les associations qui les regroupe. Bien que conscient qu'il y a parmi les riverains des citoyens qui ne respectent pas l'environnement et la réglementation afférente, il n'en demeure pas moins que la sensibilisation et la pédagogie peuvent faire œuvre utile en cette matière. La nature humaine étant ce qu'elle est, le dicton qui veut que patience et longueur de temps valent mieux que force et rage s'applique bien ici.

Nous saluons chaudement la volonté de développer le dialogue intercommunautaire pour « *Faire des identités multiples (francophone, anglophone et algonquine) une chance pour le territoire.* ». Il s'agit là d'un pas dans la bonne direction qui permettra, au-delà des préjugés, l'amélioration du vivre ensemble et du développer ensemble.

Le principal défi à relever pour qu'un exercice comme celui-ci trouve écho dans la réalité quotidienne repose sur la rigueur avec laquelle seront prises en compte les orientations et choix retenus. Pour ce faire, si ce n'est pas déjà dans les pratiques, nous recommandons qu'un aide-mémoire à la prise de décision soit développé afin que les décideurs puissent s'assurer que chacune des décisions répondent aux orientations retenues et que cette grille fasse partie de la décision.

Voilà l'essentiel de la contribution de l'Association pour la protection du lac des Trente-et-Un Milles à la démarche de la MRC Vallées-de-la-Gatineau. Nous souhaitons que l'appui global que nous accordons à la vision Horizon 2025 ainsi que les propositions que nous avons formulées puissent faire avancer les choses pour qu'en 2025, notre MRC soit un territoire où il fait bon vivre, apprendre et travailler dans un environnement stimulant, solidaire et sain.

Déposé le 21 août 2014

SAGE

Société d'Aménagement et
de Gestion Environnementale
du bassin versant du Lac des Trente-et-Un-Milles

Projet d'énoncé de vision stratégique

Une vallée pour demain

Horizon 2025

SAGE Bassin Versant Lac des 31-Milles

Vision 2025

Introduction

Au bénéfice de ceux qui ne me connaissent pas, permettre moi de me présenter et de présenter l'organisme que je représente.

Denis LACROIX, président du conseil d'administration de la Société d'aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des 31-Milles, mieux connus sous l'abréviation SAGE.

La SAGE a été formée en 2002 pour donner une forme concrète et stable à un partenariat concernant l'avenir du bassin versant du lac des Trente-et-Un-Milles, partenariat qui s'impose aux MRC Vallée-de-la-Gatineau et Antoine-Labelle, aux municipalités de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau, Bouchette, Gracefield, Déléage, Lac Sainte-Marie et Notre-Dame-de-Pontmain, ainsi qu'à l'Association pour la protection du lac des Trente-et-Un-Milles, au Club de pêche et de chasse de la Gatineau, aux Amis du lac Pémichangan et aux entreprises commerciales œuvrant à l'intérieur du bassin versant.

L'objectif principal de la SAGE est de promouvoir la reconnaissance qu'est le potentiel récréotouristique du bassin versant du Lac des Trente-et-Un-Milles qui est essentiellement dépendant de la qualité de l'environnement et qu'il faut donc viser un équilibre raisonnable entre le développement et la conservation. Dans cette optique la SAGE a aménagé sur les terres publiques des infrastructures contribuant à un usage récréotouristique responsable du bassin versant.

Depuis maintenant cinq ans, la **SAGE** est détentrice de baux pour les trente (30) sites de camping et près de deux cents autres sur des sites dits de conservation où le camping est interdit parce que ces sites ne peuvent écologiquement supporter des activités de camping.

Ces baux ont été émis par le Ministère des Ressources naturelles du Québec. La **SAGE** a aménagé les 30 sites en y installant un foyer pour feu de camp, une toilette sèche, une table de pique-nique et un seau pour faciliter l'extinction du feu.

La **SAGE** est un organisme à but non lucratif composé de représentants des six (6) municipalités du bassin versant, des MRC Vallée de la Gatineau et Antoine-Labelle, de l'Association pour la protection du lac des Trente-et-Un-Milles, de l'association Les Amis du Pémichangan, du Club de chasse et pêche de Gatineau, de la Société sylvicole de la Haute-Gatineau et de l'entreprise MAJOPIAL. Son financement se fait par ses partenaires et les frais de camping perçus des usagers.

Objectif

Le but de mon intervention est de présenter la vision 2025 de la SAGE qui est née de sa soumission en 2008 comme laboratoire rural auprès du Ministère Affaire municipale et Occupation du territoire dans le cadre du développement régional et rural.

Les objectifs poursuivis étaient : d'explorer et mettre en valeur de façon inédite la multifonctionnalité du territoire pour le mieux-être socioéconomique de la population locale, et ce dans la perspective de la diversification économique vers le développement d'un écotourisme de haute qualité, et de créer des emplois permanents et un grand nombre d'autres: saisonniers, mais durables.

Le projet proposé à ce moment était la création, par étapes, d'un grand parc habité, interrégional, écotouristique et communautaire, comportant des procédés d'aménagement forestier avec préservation quasi totale du paysage sauvage, de la biodiversité, et de la qualité de l'eau. Il s'agissait d'un développement durable et intégré de TOUTES les ressources de la forêt, des paysages, de la faune, de l'eau et du patrimoine naturel et bâti, en expérimentant avec un régime innovateur, local et communautaire, de gestion environnementale. Tout en cherchant des avenues nouvelles pour valoriser et encadrer la pêche et la chasse, les activités progressivement privilégiées seront celles sans prélèvement: le canot/kayak, la voile, la plongée sous-marine et les randonnées pédestres.

SAGE Vision 2025 - BÂTIR ENSEMBLE UN BASSIN VERSANT DU FUTUR

LE BASSIN VERSANT du lac des Trente et un Milles est un véritable «CAPITAL NATURE» pour notre région. Il est impératif de garder un équilibre entre les développements touristiques et la préservation de la qualité de l'environnement. Alors l'équilibre doit pencher du côté de la préservation: **le potentiel touristique dépend essentiellement de la qualité de l'environnement.**

Les habitants du bassin versant, locaux et villégiateurs, ainsi que tous les utilisateurs, devraient donc être invités à accepter des normes d'utilisation qui favoriseraient le maintien, et à certains endroits l'amélioration, de cette qualité environnementale qui fait déjà de ce bassin versant **un véritable joyau national.**

BÂTIR ENSEMBLE : Le plus grand défi de cet énoncé, autre que de l'incorporer dans la vision stratégique de la MRC, c'est de **mobiliser la population locale et tous les utilisateurs.** Cela veut dire aussi les sensibiliser aux valeurs exigées par un authentique écotourisme, respectueux de l'environnement.

Pour donner une forme concrète à cette vision, la SAGE propose la création, par étapes, d'un grand parc interrégional, écotouristique, habité et communautaire dans le bassin versant du lac des Trente et un Milles.

L'établissement de ce parc devra être négocié avec quatre ministères: le Ministère Énergie et Ressources naturelles (MERN), le Ministère Forêts, Faune et Parcs (MFFP), le Ministère Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDEL), et le Ministère Affaire municipale et Occupation du territoire (MAMRO), ainsi qu'avec les Autochtones.

Les responsables ultimes du Parc seront les MRC, mais la planification et la gestion seraient confiées par elles à la SAGE. La collaboration entre MRC, municipalités, associations et entreprises, dans l'aménagement et la gestion effectifs du territoire public est en vigueur depuis la création de la SAGE en 2002.

Mais en impliquant de façon formelle les habitants du bassin versant, les autres contribuables des six municipalités riveraines, surtout les commerçants locaux, et les usagers-visiteurs, dans la réalisation du projet, le caractère coopératif et communautaire de la SAGE sera grandement élargi et renforcé. Il est proposé que toutes les personnes mentionnées soient invitées à devenir membres des «**Amis du bassin versant**», dont un comité consultatif sera formé. Les membres de ce comité auront droit de parole aux réunions du CA de la SAGE et ils joueront un rôle essentiel dans le développement du projet.

Voilà la vision 2025 de la SAGE du bassin versant lac des 31-Milles.

Conclusion

Comme vous l'avez si bien dit dans votre énoncé de vision stratégique, il est possible de capitaliser sur le patrimoine naturel sans le détériorer de façon majeure en l'utilisant à des fins récréatives et récréotouristiques structurées. Il faut développer la vitalité du territoire du bassin versant du lac des Trente-et-Un-Milles en valorisant ses richesses naturelles et en misant sur ses atouts et non en le parcellant pour que d'éventuels promoteurs le fassent de façon non coordonnée. Le concept d'un grand parc habité, interrégional, écotouristique et communautaire est le procédé assuré pour la mise en valeur de l'immense potentiel qu'est le bassin versant du lac des 31-Milles.

RÉSOLUTION

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE _____
TENUE À _____ LE _____ 2014

RÉGLEMENTATION SUR L'ABATTAGE D'ARBRES EN TERRES PRIVÉES

- CONSIDÉRANT QU'** à l'été 2014, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a procédé à la consultation publique de son projet de vision stratégique *HORIZON 2025*;
- CONSIDÉRANT QU'** au Thème 1-AMÉNAGEMENT, HABITATION ET OCCUPATION DU TERRITOIRE, le projet écrit et les présentations publiques de la MRCVG on fait état de la possible mise en place d'un règlement d'abattage d'arbres en terres privées;
- CONSIDÉRANT QU'** en raison de l'inaccessibilité aux marchés, la récolte des bois des forêts privées de la Haute-Gatineau ne représente plus que 22 % des volumes de possibilité annuelle de récolte permis et que la ressource forestière n'est aucunement en situation précaire;
- CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a réduit drastiquement les programmes de mise en valeur de la forêt privée en Outaouais avec des coupures de 33 % en 2014-2015 et 41 % depuis 2012-2013, tout en augmentant de 23 % les budgets dédiés aux forêts publiques;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, les **interventions non-réglémentées de récolte** des propriétaires de boisés privés de la Haute-Gatineau dans les aires de confinement du cerf de Virginie ont permis de contribuer à préserver le ravage du Lac 31-Milles qui est le plus gros ravage de chevreuil continental au Québec en fournissant un habitat et de la nourriture de qualité;

CONSIDÉRANT QU' une réglementation (RCI 2009-206) est déjà en place pour **protéger la ressource EAU en Haute-Gatineau** que de l'aveu même des représentants de la MRCVG, les producteurs forestiers démontrent un dossier exemplaire face à l'application de ces règles;

CONSIDÉRANT QUE les opérations de récolte dans les forêts privées de la Haute-Gatineau n'engendrent aucune problématique au niveau des ressources **BOIS, FAUNE, EAU** qui justifierait la mise en place d'une réglementation d'abattage d'arbres et, conséquemment, les propriétaires de boisés privés et producteurs forestiers se sont opposés massivement à une telle réglementation lors des 10 consultations publiques tenues par la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE les producteurs de bois génèrent des retombées économiques directes de 8 à 13 millions de \$ annuellement dont la Haute-Gatineau a bien besoin en plus de contribuer à la protection des bassins versants, des habitats fauniques, des paysages, au maintien des industries de la transformation forestière, à fournir des services non-rémunérés à l'industrie de la récréation et du tourisme par des droits de passage, etc..

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller _____, appuyé par le conseiller _____ et _____ résolu que le **CONSEIL MUNICIPAL** de _____ s'oppose à la mise en place de toute forme de réglementation d'abattage d'arbres en terres privées sur le territoire de la municipalité de _____ et sur le territoire de la MRCVG, à l'intérieur ou à l'extérieur du schéma d'aménagement et demande :

**«AU MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE _____
OU SON REPRÉSENTANT»**

DE porter cette résolution à la MRCVG et de voter en ce sens;

ANNEXE D

Résolutions de municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau



Municipalité de Cayamant

COPIE DE RÉSOLUTION

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 7 juillet 2014 à 19h00 à la salle municipale de Cayamant, 6 chemin Lachapelle.

Sont présents : Darquise Vallières, Nicolas Malette, Lise Crêtes, Raymond Blais,
Robert Gaudette

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse Chantal Lamarche, le directeur général, Stéphane Hamel, occupe le siège de secrétaire d'assemblée

AR14-07-200

Énoncé de vision stratégique 2025 MRCVG

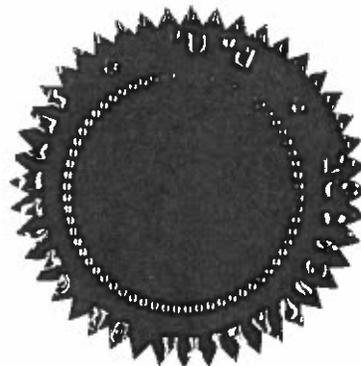
La conseillère Darquise Vallières, propose et il est résolu d'informer la MRCVG que la municipalité de Cayamant a pris connaissance de l'énoncé de vision stratégique 2025.

Adoptée unanimement

15 JUIL. 2014

Certifiée copie conforme au livre
Des délibérations de la Municipalité de Cayamant
Ce 9^{ième} jour de juillet 2014

Stéphane Hamel
Directeur général





EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE, PRÉSIDÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE BERNARD CAYEN, TENUE LE 5 AOÛT 2014, À 20H, À LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE DÉLÉAGE, SITUÉE AU 175, ROUTE 107

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Bernard Cayen, maire
- Monsieur Hugo Morin, conseiller siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Diane Marenger, conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5

ABSENCE MOTIVÉE : Madame Madeleine Aumond, conseillère siège no.6

RÉSOLUTION 2014-08-CMD8722
ADOPTION DU PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) prévoit que « afin de favoriser l'exercice cohérent de ses compétences en vertu de toute loi, tout organisme compétent est tenu de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau agit à titre d'organisme compétent conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) en ce qui a trait à l'énoncé de vision stratégique et les municipalités locales sont des organismes partenaires;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRCVG doit être précédée de l'adoption d'un projet d'énoncé de vision stratégique;

CONSIDÉRANT QUE la démarche d'élaboration de la vision stratégique a débuté en 2010 dans la Vallée-de-la-Gatineau, avec la participation de nombreux intervenants et acteurs du milieu qui ont fait naître un projet d'avenir commun dans une multitude de domaines, menant au projet d'énoncé de vision stratégique;

CONSIDÉRANT QU' un projet d'énoncé de vision stratégique a été présenté aux membres du Conseil de la MRCVG à l'occasion d'une rencontre du comité plénier tenue le 2 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été proposées par les membres au projet présenté afin que celui-ci puisse être adopté à l'occasion d'une prochaine séance ordinaire du Conseil de la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE suite à son adoption par le Conseil de la MRCVG, le conseil de chacune des 17 municipalités locales pourra donner son avis sur le projet d'énoncé de vision stratégique et que cet avis devra être exprimé par résolution, avec copie conforme à la MRCVG, dans les 120 jours qui suivront la transmission du projet par la MRCVG, conformément à l'article 2.7 de la LAU;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet d'énoncé sera également signifiée au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE des assemblées publiques seront tenues par la commission à être formée par le Conseil sur le projet d'énoncé de vision stratégique adopté par le Conseil de la MRCVG;

19 AOÛT 2014

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité plénier de la MRCVG à l'occasion de sa rencontre tenue le 2 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et appuyé par Madame la conseillère Diane Marenger et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

D'ADOPTER le projet d'énoncé de vision stratégique.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Déléage, le 5 août 2014.

(S) Bernard Cayen

Maire

(S) Monique Mercier

Secrétaire-trésorière adjointe

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 8 août 2014



Monique Mercier
Secrétaire-trésorière adjointe

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DES MEMBRES
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC SAINTE-MARIE

2014-08-287 **Projet d'énoncé de vision stratégique « Une Vallée pour demain – Horizon 2025 »**

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) agit à titre d'organisme compétent conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) en ce qui a trait à l'énoncé de vision stratégique et les municipalités locales sont des organismes partenaires.

Considérant que suite à son adoption par le Conseil de la MRCVG le 15 avril dernier, le conseil de chacune des 17 municipalités locales peut donner son avis sur le projet d'énoncé de vision stratégique et que cet avis devra être exprimé par résolution, avec copie conforme à la MRCVG, dans les 120 jours qui suivront la transmission du projet par la MRCVG, conformément à l'article 2.7 de la LAU;

Considérant qu'une assemblée publique a été tenue par la commission spéciale de la MRCVG le 21 juillet 2014 au Centre communautaire et que la municipalité doit émettre un avis par résolution d'ici le 2 septembre prochain.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que la municipalité adopte le projet d'Énoncé de vision stratégique, avec les modifications proposées à l'occasion de l'assemblée publique tenue le 21 juillet 2014, et de transmettre copie de cette résolution à la MRCVG.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME D'UNE RÉOLUTION ADOPTÉE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAC SAINTE-MARIE, À LEUR SÉANCE ORDINAIRE, TENUE LE 13 AOÛT 2014, À LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM.

DONNÉ À LAC SAINTE-MARIE CE 14e JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX-MILLE-QUATORZE.



Yvon Blanchard
Secrétaire-Trésorier
Directeur général

20 AOÛT 2014





Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

De la session ordinaire du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU**, tenue à la salle de l'école Laval, le lundi 8 septembre 2014 à 19 h et à laquelle il y avait quorum.

SONT PRÉSENTS :

- André Carle, Maire
- Martin Lafrenière, conseiller
- Diane Brazeau, conseillère
- Mélanie Renaud, conseillère
- Nancy Morin, conseillère
- Yves Morin, conseiller
- Roland Gorman, conseiller

Madame Nathalie Lewis, directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

5.4 Énoncé de vision stratégique 2025 2014-09-R10071

CONSIDÉRANT la qualité du document Énoncé de vision stratégique – Une Vallée pour demain – Horizon 2025;

CONSIDÉRANT que l'énoncé décrit bien l'état de situation des différentes caractéristiques du territoire et en dégage une vision à la fois stimulante et porteuse tout en demeurant réaliste et réalisable;

CONSIDÉRANT qu'à l'été 2014, la MRC Vallée-de-la-Gatineau a fait des consultations publiques de son projet de vision stratégique horizon 2025, incluant l'abattage d'arbres en terres privées;

CONSIDÉRANT l'importance économique du secteur forestier pour la Vallée-de-la-Gatineau et pour le bien-être et l'épanouissement de la population;

CONSIDÉRANT la situation économique fragile et sensible dans la Vallée-de-la-Gatineau et en raison de l'inaccessibilité aux marchés et que la ressource forestière n'est aucunement en situation précaire;

CONSIDÉRANT que dans le contexte actuel voulant que les faibles volumes de bois récoltés annuellement en provenance de la forêt privée régionale ne justifient d'aucune façon l'implantation d'une politique et/ou d'une réglementation d'abattage d'arbres;

EN CONSÉQUENCE, Nancy Morin propose, Diane Brazeau seconde et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'endosser le contenu du projet d'énoncé de vision stratégique «Une Vallée pour demain-Horizon 2025», version adoptée par le conseil des maires du 15 avril 2014 et le résumé du contenu daté du 3 juillet 2014 en suggérant de le bonifier des commentaires suivants :



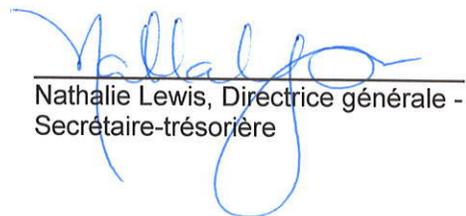
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

- Dans la définition de la vision (page 1 du résumé, 2^{ième} ligne) la MRC au service des municipalités ...les mots suivants devraient être ajoutés : et des citoyens.
- De rajouter «favoriser la 2^{ième} et 3^{ième} transformation du bois» dans la liste des enjeux énumérés au pôle 1 du thème 2 du résumé.
- De rajouter la route 107 dans les routes nationales à mettre en valeur en page 57 du projet d'énoncé de vision stratégique.
- De s'opposer à la mise en place de toute forme de réglementation d'abattage d'arbres en terres privés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau et sur le territoire de la MRCVG, à l'intérieur ou l'extérieur du schéma d'aménagement.

Adoptée unanimement



André Carle, Maire



Nathalie Lewis, Directrice générale -
Secrétaire-trésorière

Le 15 septembre 2014



MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

30, CH. BEGLEY, CP 10, KAZABAZUA (QUÉBEC) J0X 1X0
TÉLÉPHONE : (819) 467-2852 – TÉLÉCOPIEUR : (819) 467-3872
COURRIEL : munkaz@qc.aibn.com

COPIE DE RÉSOLUTION

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Kazabazua, tenue le 2 septembre, 2014 à 19H44 au 26, chemin Begley (Centre Communautaire), dans la Municipalité de Kazabazua, ayant quorum et se déroulant sous la présidence du Maire Ota Hora

2014-09-262 Règlement sur l'abattage d'arbres en terres privés

- CONSIDÉRANT QU'** à l'été 2014, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a procédé à la consultation publique de son projet de vision stratégique **HORIZON 2025**;
- CONSIDÉRANT QU'** au Thème 1- AMÉNAGEMENT, HABITATION ET OCCUPATION DU TERRITOIRE, le projet écrit et les présentations publiques de la MRCVG on fait état de la possible mise en place d'un règlement d'abattage d'arbres en terres privées;
- CONSIDÉRANT QU'** en raison de l'inaccessibilité aux marchés, la récolte des bois des forêts privés de la Haute-Gatineau ne représente plus que 22% des volumes de possibilité annuelle de récolte permis et que la ressource forestière n'est aucunement en situation précaire;
- CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a réduit drastiquement les programmes de mise en valeur de la forêt privée en Outaouais avec des coupures de 33% en 2014-2015 et 41% depuis 2012-2013, tout en augmentant de 23% les budgets dédiés aux forêts publiques;
- CONSIDÉRANT QU'** à ce jour, les interventions non-réglées des propriétaires de boisés privés de la Haute-Gatineau dans les aires de confinement du cerf de Virginie ont permis de contribuer à préserver le ravage du Lac 31- Milles qui est le plus gros ravage de chevreuil continental au Québec en fournissant un habitat et de la nourriture de qualité;
- CONSIDÉRANT QU'** une réglementation (RCI 2009-206) est déjà en place pour protéger la ressource EAU en Haute-Gatineau que de l'aveu même des représentants de la MRCVG, les producteurs forestiers démontrent un dossier exemplaire face à l'application de ces règles;
- CONSIDÉRANT QUE** les opérations de récolte dans les forêts privées de la Haute-Gatineau n'engendrent aucune problématique au niveau des ressources BOIS, FAUNE, EAU qui justifierait la mise en place d'une réglementation d'abattage d'arbres et, conséquemment, les propriétaires de boisés privés et producteurs forestiers se sont opposés massivement à une telle réglementation lors des 10 consultations publiques tenues par la MRCVG;
- CONSIDÉRANT QUE** les producteurs de bois génèrent des retombées économiques directes de 8 à 13 millions de \$ annuellement dont la Haute-Gatineau a bien besoin en plus de contribuer à la protection des bassins versants, des habitats fauniques, des paysages, au maintien des industries de la transformation forestière, à fournir des services non-rémunérés à l'industrie de la récréation et du tourisme par des droits de passage, etc...
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par conseillère Sandra Lacharity, appuyé par conseillère Pamela Lachapelle et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Kazabazua s'oppose à la mise en place de toute forme de réglementation d'abattage d'arbres en terres privées sur le territoire de la municipalité de Kazabazua et sur le



MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

30, CH. BEGLEY, CP 10, KAZABAZUA (QUÉBEC) J0X 1X0
TÉLÉPHONE : (819) 467-2852 – TÉLÉCOPIEUR : (819) 467-3872
COURRIEL : munkaz@qc.aibn.com

COPIE DE RÉSOLUTION

territoire de la MRCVG, à l'intérieur ou à l'extérieur du schéma
d'aménagement et demande:

LE MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA OU SON REPRÉSENTANT

DE porter cette résolution à la MRCVG et de voter en ce sens.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux
Donné à Kazabazua ce 5^{ième} jour du mois de septembre 2014

Pierre Vaillancourt, Directeur Général / Secrétaire-Trésorier



PROCÈS-VERBAL
OU
RÉSOLUTION

VILLE DE GRACEFIELD

Séance ordinaire (X) extraordinaire () ajournée () tenue le 8 septembre 2014 à laquelle sont présents Claude Gauthier, Alain Labelle, Jocelyne Johnson, Michael Gainsford, Bernard Caron et Claude Blais tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame Joanne Poulin mairesse.

Étaient aussi présents le directeur général/greffier M. Jean-Marie Gauthier, la directrice générale adjointe et greffière adjointe Mme Céline Bastien ainsi que 35 personnes dans l'assistance.

2014-09-295 PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE

- ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance du projet d'énoncé de vision stratégique adopté par le conseil des maires de la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau le 15 avril 2014 et du résumé du contenu daté du 3 juillet 2014;
- ATTENDU QU'** à l'été 2014, la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau a procédé à la consultation publique de son projet de vision stratégique Horizon 2025;
- ATTENDU QU'** au Thème 1- Aménagement, Habitation et Occupation du territoire, le projet écrit et les présentations publiques de la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau, on fait état de la possible mise en place d'un règlement d'abattage d'arbres en terres privées;
- ATTENDU QU'** en raison de l'inaccessibilité aux marchés, la récolte des bois des forêts privées de la Haute-Gatineau ne représente plus que 22 % des volumes de possibilité annuelle de récolte permise et que la ressource forestière n'est aucunement en situation précaire;
- ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a réduit drastiquement les programmes de mise en valeur de la forêt privée en Outaouais avec des coupures de 33% en 2014-2015 et 41% depuis 2012-2013, tout en augmentant de 23% les budgets dédiés aux forêts publiques;
- ATTENDU QU'** à ce jour, les interventions non-réglées de récolte des propriétaires de boisés privés de la Haute-Gatineau dans les aires de confinement du cerf de Virginie ont permis de contribuer à préserver le ravage du Lac des 31-Milles qui est le plus gros ravage de chevreuil continental au Québec en fournissant un habitat et de la nourriture de qualité;
- ATTENDU QU'** une réglementation (RCI 2009-206) est déjà en place pour protéger la ressource EAU en Haute-Gatineau que de l'aveu même des représentants de la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau, les producteurs forestiers démontrent un dossier exemplaire face à l'application de ces règles;
- ATTENDU QUE** les opérations de récolte dans les forêts privées de la Haute-Gatineau n'engendrent aucune problématique au niveau des ressources BOIS, FAUNE, EAU qui justifierait la mise en place d'une réglementation d'abattage d'arbres et, conséquemment, les propriétaires de boisés privés et producteurs forestiers se sont opposés massivement à une telle réglementation lors des 10 consultations publiques tenues par la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau ;
- ATTENDU QUE** les producteurs de bois génèrent des retombées économiques directes de 8 à 13 millions de \$ annuellement dont la Haute-Gatineau a bien besoin en plus de contribuer à la protection des bassins versants, des habitats fauniques, des paysages, au maintien des industries de la transformation forestière, à fournir des services non-rémunérés à l'industrie de la récréation et du tourisme par des droits de passage, etc...;

19 SEP. 2014



PROCÈS-VERBAL
OU
RÉSOLUTION
VILLE DE GRACEFIELD

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la mairesse Joanne Poulin et résolu,

Que le Conseil municipal de la ville de Gracefield endosse le contenu du projet d'énoncé de vision stratégique «Une Vallée pour demain-Horizon 2025» mais s'oppose à la mise en place de toute forme de réglementation d'abattage d'arbres en terres privées sur son territoire et sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau, à l'intérieur ou à l'extérieur du schéma d'aménagement.

Il est aussi résolu de modifier ce qui suit :

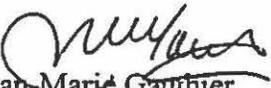
- Dans la définition de la vision (page 1 du résumé, 2^e ligne), la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau au service des, les mots suivants devraient être ajoutés : **et des citoyens.**
- De rajouter «**favoriser la 2^e et 3^e transformation du bois** » dans la liste des enjeux énumérés au pôle 1 du thème 2 du résumé.
- De rajouter **la route 107** dans les routes nationales à mettre en valeur en page 54 du projet d'énoncé de vision stratégique.

Il est de plus résolu que cette résolution soit expédiée à la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'à toutes les municipalités de la M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau pour appui.

La mairesse Joanne Poulin, présidente d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée unanimement.

CERTIFIE COPIE CONFORME AU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX


Jean-Marie Gauthier
Directeur général / greffier
Le 15 septembre 2014

19 SEP. 2014



Procès-verbal

Copie de résolution

Le 8 septembre 20 14

La Corporation Municipale du Canton d'Aumond

Aumond (Québec) J0W 1W0

Tél. (819) 449-4006
Fax (819) 449-7448

À une session ordinaire , extraordinaire , ajournement ,

tenue le 3 septembre 2014

et à laquelle est présent son honneur

le maire M. Denis Charron

et les conseillers(ères) suivants(es) :

Alphée Moreau	siège no 1
Michel Robitaille	siège no 2
Alexandre Lafrenière	siège no 3
Robert Piché	siège no 4
Dorothy St-Marseille	siège no 5
Jean Giasson	siège no 6

formant quorum sous la présidence du maire.

M. ou Mme

Julie Cardinal

Secrétaire-trésorier(ère) est aussi présent.

2014-09-A2932 Règlementation sur l'abattage d'arbres en terres privés

CONSIDÉRANT qu'à l'été 2014, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a procédé à la consultation publique de son projet de vision stratégique **HORIZON 2025**;

CONSIDÉRANT qu'au Thème 1 – AMÉNAGEMENT, HABITATION ET OCCUPATION DU TERRITOIRE, le projet écrit et les présentations publiques de la MRCVG on fait état de la possible mise en place d'un règlement d'abattage d'arbres en terres privées;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'inaccessibilité aux marchés, la récolte des bois des forêts privées de la Haute-Gatineau ne représente plus que 22% des volumes de possibilité annuelle de récolte permis et que la ressource forestière n'est aucunement en situation précaire;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a réduit drastiquement les programmes de mise en valeur de la forêt privée en Outaouais avec des coupures de 33% en 2014-2015 et 41% depuis 2012-2013, tout en augmentant de 23% les budgets dédiés aux forêts publiques;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, les interventions non-réglementées de récolte des propriétaires de boisés privés de la Haute-Gatineau dans les aires de confinement du cerf de Virginie ont permis de contribuer à préserver le ravage du Lac 31-Milles qui est le plus gros ravage de chevreuil continental au Québec en fournissant un habitat et de la nourriture de qualité;

CONSIDÉRANT qu'une réglementation (RCI 2009-206) est déjà en place pour protéger la ressource EAU en Haute-Gatineau et que de l'aveu même des représentants de la MRCVG, les producteurs forestiers démontrent un dossier exemplaire face à l'application de ces règles;

CONSIDÉRANT que les opérations de récolte dans les forêts privées de la Haute-Gatineau n'engendrent aucune problématique au niveau des ressources BOIS, FAUNE, EAU qui justifierait la mise en place d'une réglementation d'abattage d'arbres et, conséquemment, les propriétaires de boisés privés et producteurs forestiers se sont opposés massivement à une telle réglementation lors des 10 consultations publiques tenues par la MRCVG;

CONSIDÉRANT que les producteurs de bois génèrent des retombées économiques directes de 8 à 13 millions de \$ annuellement dont la Haute-Gatineau a bien besoin en plus de contribuer à la protection des bassins versants, des habitats fauniques, des paysages, au maintien des industries de la transformation forestière, à fournir des services non-rémunérés à l'industrie de la récréation et du tourisme par des droits de passage, etc..

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alphée Moreau, appuyé par le conseiller Alexandre Lafrenière et unanimement résolu que le conseil municipal d'Aumond s'oppose à la mise en place de toute forme de réglementation d'abattage d'arbres en terres privées sur le territoire de la Municipalité d'Aumond et sur le territoire de la MRCVG, à l'intérieur ou l'extérieur du schéma d'aménagement et demande :

Au maire de la Municipalité d'Aumond ou son représentant de porter cette résolution à la MRCVG et de voter en ce sens;

Adoptée.

Fait à Aumond, 8^{ème} jour de septembre 2014.

COPIE CONFORME
Sceau



Julie Cardinal
Directrice générale